Nations Unies A/59/PV.6

Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

6e séance plénière
Mercredi 22 septembre 2004, à 15 heures
New York

Président : M. Ping . . . . . (Gabon)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Allocution de M. Ion Iliescu, Président de la Roumanie

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la Roumanie.

M. Ion Iliescu, Président de la Roumanie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Ion Iliescu, Président de la Roumanie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Iliescu : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de me joindre à ceux qui vous ont adressé leurs vives félicitations, pour votre élection à la fonction de Président de cette session de l'Assemblée générale, et de vous souhaiter plein succès dans votre importante tâche, qui bénéficiera de tout l'appui de la délégation roumaine.

Depuis quelques années, ce grand rassemblement mondial s'ouvre sous le signe d'une suite de sanglants attentats terroristes qui requiert de nous une seule réponse : la condamnation ferme de tout acte terroriste, l'engagement de contribuer, avec plus de vigueur, à l'affirmation d'un multilatéralisme efficace, à même de conférer un impact croissant à l'action globale.

Il m'est impossible, dans ce contexte, de ne pas aborder, en quelques mots, la problématique de la lutte contre le terrorisme, d'une actualité plus pressante que jamais. À partir de septembre 2001, la violence des actes de terrorisme, perpétrés au nom des différences et d'incompatibilités idéologiques, territoriales, confessionnelles ou ethniques, est montée en flèche.

En même temps, le type même des actes terroristes a changé. La complexité et l'échelle de telles preuves de barbarie, comptant des centaines ou même des milliers de victimes innocentes, souvent des enfants, comme a été le récent cas de Beslan, d'une gravité au-dessus des mots, représentent des défis immenses. À cela s'ajoute un autre facteur, à savoir la prolifération des actes terroristes. Dans ces conditions, le combat contre ce fléau dont les implications sont non seulement immédiates, mais aussi complexes et globales, est devenu une obligation urgente et permanente pour tous les États.

La Roumanie s'est jointe, d'une manière prompte et substantielle, à la lutte contre le terrorisme et manifeste la détermination de contribuer à l'éradication de ce fléau. Mais nous sommes convaincus que la lutte visant à sa disparition doit s'attaquer aussi à ses causes profondes, y compris la pauvreté, et qu'elle ne doit pas être utilisée en tant que prétexte pour le non-respect ou la violation des droits de l'homme. Si tel était le cas, nous donnerions satisfaction aux auteurs des actes terroristes qui ne visent pas uniquement les pertes des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

04-51782 (F)
0451782

vies et les dégâts, mais, surtout, l'anéantissement des symboles et des valeurs. Au contraire, la promotion du respect des droits de l'homme et des valeurs démocratiques représente la modalité unique d'éliminer les manifestations de la haine et de la violence.

Les caractéristiques et, en particulier, les menaces du contexte international actuel imposent, d'une manière plus pressante que jamais, le développement de la coopération entre tous les types d'acteurs – étatiques ou non étatiques – sur la scène internationale. En tant qu'organisation à vocation et légitimité universelles, l'Organisation des Nations Unies doit assumer pleinement le rôle de protagoniste des efforts d'adaptation aux mutations de l'environnement international. Dans un monde interdépendant, aucun État n'est immunisé contre les risques et les menaces à l'adresse de la paix et de la sécurité internationales parmi lesquels figure le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, l'augmentation du nombre des États affectés par l'instabilité, l'accentuation des disparités globales, les crises humanitaires, les guerres ethniques et les guerres intra-ethniques.

La gestion de ces risques suppose une approche globale et cohérente au niveau des Nations Unies, y compris par la promotion de mesures politico-diplomatiques préventives telles que le renforcement des traités et des conventions internationales à vocation universelle dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et la non prolifération des armes de destruction massive, les efforts visant à rendre plus efficaces les régimes internationaux de contrôle des exportations et des structures internationales spécialisées, et le recours, dans des cas extrêmes, à des mesures coercitives, conformément à la Charte des Nations Unies.

Notre Organisation bénéficie d'un instrument fort et complexe en ce sens, capable de faire face à de tels défis. Il s'agit du Conseil de sécurité, au sein duquel la Roumanie déploie des efforts soutenus en vue de fournir une contribution substantielle au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à l'instauration d'un climat global de stabilité, avec un accent tout particulier sur la lutte contre le terrorisme, la promotion des mesures de prévention des conflits et des situations de crise humanitaire, le maintien de l'unité d'action des membres du Conseil et le soutien des solutions de consensus, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans les processus de stabilisation. Concernant ce dernier sujet, je tiens à mentionner que l'attention de la Roumanie s'est portée et continue de se porter sur la coopération entre l'organisation mondiale et les piliers régional et sous-régional, domaine d'une importance capitale, compte tenu du contexte international même.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le besoin d'accélérer la réforme de l'Organisation des Nations Unies est plus urgent que jamais. L'ensemble des défis, plus ou moins récents, que l'Organisation des Nations Unies doit relever au XXI^{e} siècle fait de sa réforme une priorité si l'on veut que ses structures et ses méthodes de travail soient adaptées aux réalités actuelles. L'objectif continue d'être l'efficacité, l'adaptabilité et le progrès. La Roumanie attend avec intérêt les recommandations du Secrétaire général sur le rapport du Groupe de personnalités éminentes afin que nous puissions, avec les autres États, procéder à l'effort collectif qui ne peut plus attendre.

Nous espérons que le soixantième anniversaire de la création de l'Organisation sera couronné par des progrès significatifs dans le processus visant à adapter l'Organisation des Nations Unies aux nouveaux défis, et particulièrement le Conseil de sécurité, organe essentiel dans la gestion de la paix et de la stabilité mondiales. Notre relation avec cet organe, en tant que membre non permanent, augmente notre conviction selon laquelle une nouvelle configuration, qui reflète étroitement les réalités actuelles en augmentant le nombre des sièges permanents et non permanents, consolidera la représentativité du Conseil de sécurité et par là même son autorité et son efficacité.

Je ne peux passer sous silence un autre aspect de notre monde actuel. Tant une source de défis qu'un cadre des plus généreux regorgeant de possibilités, le phénomène de la mondialisation est inévitable et nous touche tous. De par sa nature, l'Organisation des Nations Unies occupe une place idéale pour gérer ce phénomène, particulièrement pour en corriger les conséquences.

Dans ce contexte, la Roumanie souscrit pleinement à l'Initiative relative au Pacte mondial de notre Secrétaire général, qui a besoin d'être appuyée et renforcée. Tous les États Membres doivent promouvoir une intégration régionale et transcontinentale car ce sont les véhicules et les instruments d'une

mondialisation maîtrisée. À cet égard, l'Union européenne est une réussite car elle agit non seulement en tant que vecteur d'une intégration économique mais également en tant que vecteur des valeurs démocratiques et des droits de l'homme. L'Organisation des Nations Unies doit tenter d'adapter les règles du marché mondial en trouvant les moyens de réduire, à moyen et long terme, les grands écarts qui existent entre pays riches et pays pauvres.

Une priorité de nos efforts pour mettre à profit la mondialisation consiste à renforcer la coordination entre les institutions spécialisées du système des Nations Unies aux fins de la diffusion à moindre coût des technologies de l'information. Nous devons faire preuve de plus de détermination dans nos efforts pour réduire les écarts existant dans ce domaine et garantir une évolution des pays les moins avancés de l'état de marginalisation où ils se trouvent à un développement fondé sur le savoir.

Je voudrais maintenant passer à un autre facteur essentiel d'un avenir meilleur, sur lequel le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a également insisté dans son discours liminaire – je veux parler de l'état de droit. Non seulement la validité des principes de la Charte des Nations Unies a résisté à l'épreuve du temps, mais elle a été réaffirmée par tout un ensemble d'accords internationaux, de normes obligatoires d'action auxquelles les États ont volontairement adhéré, de mécanismes de règlement pacifique des différends et de suivi des engagements contractés.

En preuve de notre foi dans le système juridique international, la Roumanie en a appelé cette année, pour la première fois, à la Cour internationale de Justice, principal organe judiciaire des Nations Unies, pour le règlement d'une question de délimitation maritime. La Roumanie a également fait appel à une commission d'enquête internationale pour régler la question d'un projet d'infrastructure ayant des répercussions transfrontalières sur le canal de Bistroe dans le delta du Danube. Notre requête porte sur la nécessité d'une collaboration étroite en vue de protéger un endroit unique en son genre et fragile, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nos efforts en faveur d'un multilatéralisme efficace nous amènent également à oeuvrer à d'autres questions de premier plan de l'ordre du jour des Nations Unies. La Roumanie n'a pas tardé à se joindre et à contribuer notablement aux efforts internationaux de stabilisation et de reconstruction de l'Afghanistan et de l'Iraq, dans le droit fil de ses nombreuses participations à des opérations de la paix des Nations Unies et de l'aide qu'elle a déjà fourni à des pays sortant d'un conflit.

La vocation et les aspirations mondiales de mon pays sont étroitement liées à ses destinées européennes. La diplomatie roumaine, de ce fait, est axée fondamentalement sur la stabilisation démocratique de la région et sur des liens fonctionnels avec une Europe unie. Trop longtemps, cette région a fait les frais de guerres et de toutes sortes de tensions, souvent très vives. Dans ces conditions, la Roumanie ne peut qu'appuyer, à l'instar de l'ensemble de l'Europe, tout coup de pouce à la démocratie, au développement économique et à la stabilisation à long terme des pays de la région.

Parallèlement, la Roumanie est prête à contribuer à la stabilité et au développement de tous les pays de la région de la mer Noire. Nous espérons transformer cette zone stratégique, qui entretient des liens étroits avec d'autres régions au potentiel considérable, comme le bassin méditerranéen, le Caucase, l'Asie centrale et le Moyen-Orient, en zone de coopération et de sécurité.

Je ne saurais terminer sans aborder brièvement une autre question à laquelle la Roumanie attache une importance particulière. Mon pays appuie vigoureusement une action concertée en faveur de la prévention de la prolifération des armes de destruction massive. Dans un cadre international souvent tendu et caractérisé par une complexité croissante et une interdépendance accrue, nous ne saurions ignorer la nécessité de prendre des mesures immédiates, en recourant aux moyens offerts par notre Organisation mondiale, et en particulier le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la Roumanie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Ion Iliescu, Président de la Roumanie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Enrique Bolaños Geyer, Président de la République du Nicaragua

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Nicaragua.

M. Enrique Bolaños Geyer, Président de la République du Nicaragua, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Nicaragua, S. E. M. Enrique Bolaños Geyer, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Bolaños Geyer (*parle en espagnol*) : Au milieu du XIX^{e} siècle, les chemins de fer commencèrent à se répandre dans le monde entier. L'acier, alors, n'était pas de très bonne qualité. Aussi, il arrivait que les roues des trains se cassent, provoquant des accidents et des déraillements. Pour éviter cela, un serre-freins parcourait les quais avec un marteau et donnait de petits coups sur les roues pour détecter au son celles qui étaient abîmées pour les changer. Les années ont passé. La qualité de l'acier s'est améliorée, mais les serre-freins ont continué de marteler les roues sans s'apercevoir que ce n'était plus nécessaire.

Le monde change et nous oblige à changer pour nous adapter à l'évolution. À l'ONU, il nous arrive quelque chose du même ordre. Le Conseil de sécurité conçu après la Seconde Guerre mondiale pour maintenir la paix dans le monde de l'après-guerre n'est pas le Conseil de sécurité dont nous avons besoin en ce nouveau siècle de technologies de l'information et de la mondialisation. Nous devons réinventer l'ONU.

Commençons par mettre effectivement en oeuvre la réforme de l'ONU que nous avons déjà décidée. Il est nécessaire d'accroître la participation d'autres pays au Conseil de sécurité, tant aux sièges permanents, qui devraient comprendre au moins l'Allemagne et le Japon, qu'aux sièges non permanents, afin que la représentation des pays soit plus équitable et démocratique.

Notre Organisation doit s'adapter aux nouveaux défis et aux réalités actuelles. Le développement, par exemple, exige une nouvelle stratégie. Notre principal souci est de faire en sorte que les populations et les personnes participent plus activement aux décisions qui intéressent leur propre avenir. Comme je l'ai dit il y a trois jours, à la réunion de haut niveau des dirigeants mondiaux contre la faim et la pauvreté, le développement est une responsabilité des États mais également une responsabilité primordiale de l'individu.

Je reprends les paroles du prix Nobel de littérature, José Saramago, qui disait :

> « Nous devons, avec la même véhémence que pour nos droits, revendiquer nos devoirs. Peut-être qu'ainsi, le monde s'améliorerait un peu. »

Aussi notre Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme, signée à Bogotá en 1948, a-t-elle eu la sagesse d'établir qu'à l'égal des droits, nous avions, en contrepartie, des responsabilités individuelles.

Il s'agit notamment d'inculquer aux citoyens une culture du devoir. Face au droit de recevoir une éducation de l'État il y a la responsabilité d'en tirer efficacement parti et d'acquérir au moins une instruction primaire. Face au droit des enfants à avoir des parents, il y a le droit qui incombe aux parents de prendre soin de leurs enfants mineurs, de les assister, de les nourrir, de les éduquer et de les protéger. Et, en même temps, les enfants ont le devoir de toujours honorer leurs parents, de les aider, de les nourrir et de les protéger, si besoin est. Face au droit au travail, il y a l'obligation de fournir des services efficaces. Tout individu a le droit de travailler dans les limites de ses capacités et de ses compétences afin d'obtenir les ressources nécessaires à sa subsistance pour permettre ainsi l'épanouissement individuel et le développement social.

Parallèlement au droit à la santé, il y a l'obligation de contribuer à un environnement sain et propre. Face au droit de tirer parti du progrès, il y a le devoir de contribuer au développement. Face au droit à la liberté d'expression, il y a l'obligation d'accepter les avis divergents. En résumé, en contrepartie d'un droit existe l'obligation ou la responsabilité correspondante.

Avec la chute du mur de Berlin, l'époque où l'État devait assumer toutes les responsabilités est révolue. Aujourd'hui, nous devons tous participer à la recherche de voies nouvelles en vue de notre propre épanouissement individuel et de celui de la patrie et de l'humanité.

La fuite du temps nous pousse à mettre à jour nos principes de base. C'est pourquoi je propose que nous reprenions cette éthique du développement, essentiellement fondée sur la responsabilité des individus et des nations.

Le bien-être et le développement des nations équivalent à la somme du bien-être et du développement individuels des personnes qui les composent. Le bien-être social ne devrait pas se mesurer au nombre de personnes qui bénéficient de la protection de programmes sociaux financés par le budget de l'État mais au nombre de personnes qui y ont renoncé parce qu'elles ont réussi à devenir indépendantes.

Dans son livre *Underdevelopment is a State of Mind*, Lawrence Harrison définit l'attitude négative comme une barrière au développement et l'attitude positive, fondée sur la confiance dans l'aptitude à se dépasser grâce à un effort individuel, comme un moteur du développement.

Pour favoriser la situation que je viens de décrire, il est nécessaire que face au droit d'accéder à la fonction publique, il y ait l'obligation de l'exercer avec probité. Au cours de la présente Assemblée, plusieurs chefs d'État ont mis l'accent sur la nécessité de lutter contre la corruption. C'est une responsabilité qui, à juste titre, commence à prendre un nouvel élan.

Au Nicaragua, nous avons engagé la difficile lutte contre la corruption. On a d'abord poursuivi et incarcéré les fonctionnaires corrompus, tout comme dans d'autres pays de l'Amérique latine. Nous avons ensuite présenté à l'Assemblée nationale un programme législatif pour renforcer la lutte contre la corruption.

Troisièmement, nous avons mis en place un programme d'intégrité et de transparence pour prévenir les pratiques corrompues du pouvoir exécutif et servir d'exemple aux autres branches de gouvernement pour qu'elles se réforment et deviennent plus transparentes. En guise d'exemple, nous avons publié sur Internet au vu et au su de tout le monde – à l'intention des pays coopérants, des organismes internationaux et des médias – aussi bien le budget national de la République que les détails de la coopération extérieure.

Quatrièmement, nous avons lancé une lutte contre la culture de la corruption, notamment par l'enseignement des valeurs nécessaires et par la promotion de l'individu en tant qu'acteur de son propre destin.

Nous devons travailler à une ONU qui réaffirme sa crédibilité et son autorité en adoptant des mesures collectives, adéquates et efficaces. Le Nicaragua reconnaît l'importance des propositions faites dans cette salle par un certain nombre de pays, en particulier celle de l'Espagne concernant l'échange de la dette contre des initiatives de développement social, notamment dans le domaine de l'enseignement primaire, et celle des États-Unis en vue de la création d'un fonds pour la démocratie. Le Nicaragua voit d'un bon œil qu'une partie de ce fonds pour la démocratie soit destinée à la formation et à l'appui des entités de contrôle – des procureurs et des magistrats – étant donné que le plus grand ennemi de la démocratie est la corruption. Comme l'a dit hier le Secrétaire général Kofi Annan, « Quand l'inaction se dissimule derrière des mots, elles [les victimes] s'en rendent compte » (A/59/PV.3). Les Nicaraguayens se consacrent à cet effort avec énergie et détermination.

Les événements récemment survenus dans le monde ont montré une fois de plus la nature perverse du terrorisme et la façon dont il corrompt les valeurs humaines et de la civilisation. Je voudrais à nouveau exprimer mes condoléances et ma solidarité les plus sincères à tous les pays et à toutes les personnes dans le monde qui ont souffert des effets du terrorisme.

Je dois souligner que nous déplorons – pour ne nommer que les faits les plus récents – ceux qui ont entraîné la perte de précieuses vies humaines d'enfants innocents dans la Fédération de Russie. De même, nous désavouons et condamnons l'attaque perpétrée contre l'Ambassade d'Australie à Jakarta.

La meilleure façon d'éliminer le terrorisme est de rester fidèles à nos valeurs de liberté, de dignité et de justice – valeurs que rejette le terrorisme.

Le Nicaragua aspire à devenir membre non permanent du Conseil de sécurité pour 2006-2007. Le Nicaragua, pays fondateur de l'Organisation, a connu les horreurs de la guerre et en a souffert, et il a entrepris la démocratisation de notre nation. C'est la précieuse expérience acquise au cours de notre histoire récente que nous pouvons partager avec le Conseil de sécurité. Comme je l'ai dit l'an dernier dans cette salle, quiconque connaît les horreurs de la guerre peut contribuer le plus efficacement à sa prévention.

Je ne saurais passer sous silence la question de la représentation à l'Organisation des Nations Unies de la République de Chine à Taiwan. Ce pays de 23 millions d'habitants dispose d'un gouvernement démocratique et entretient des relations diplomatiques, commerciales et de coopération avec de nombreux États Membres de

l'Organisation. Pourtant, il est paradoxal qu'il n'ait pas la qualité de membre. Cette exclusion est inexcusable.

À l'ouverture de l'Assemblée, nous avons entendu les messages douloureux d'Haïti et de la République dominicaine qui ont souffert des effets dévastateurs de la nature. Je voudrais manifester notre solidarité à ces pays frères ainsi qu'aux victimes des catastrophes naturelles aux États-Unis, à la Grenade, à la Jamaïque, au Panama, aux Bahamas, à Cuba, à Grand Cayman et dans d'autres îles des Antilles, et leur exprimer nos vœux de courage et d'espoir.

Cet après-midi, j'ai commencé mon allocution en mentionnant les devoirs des citoyens. C'est ainsi que nos peuples pourront combler leur espoir et leurs attentes, et réaliser leurs rêves.

Que Dieu bénisse l'ONU et bénisse à jamais le Nicaragua!

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Nicaragua de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Enrique Bolaños Geyer, Président de la République du Nicaragua, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Domitien Ndayizeye, Président de la République du Burundi

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Burundi.

M. Domitien Ndayizeye, Président de la République du Burundi, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Domitien Ndayizeye, Président de la République du Burundi, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Ndayizeye : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser, au nom de ma délégation et en mon nom propre, mes sincères félicitations pour votre élection méritée à la prestigieuse présidence de nos travaux. Soyez assuré de l'appui indéfectible de toute ma délégation pour la réussite de votre noble mission.

J'aimerais également rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Julian Robert Hunte, pour la manière remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux de la cinquante-huitième session.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour féliciter, une fois de plus, M. Kofi Annan, Secrétaire général de notre Organisation, pour le dévouement et le courage qui l'ont toujours caractérisé dans l'accomplissement de sa noble mission. Je me dois de le remercier pour son attachement sans cesse croissant et déterminant à la cause de la paix et de la sécurité dans le monde et dans mon pays, le Burundi, en particulier.

En effet, avec l'adoption de la résolution 1545 (2004) par le Conseil de sécurité, qui autorise le déploiement de l'Opération des Nations Unies au Burundi, l'ONU a apporté une contribution significative au processus de paix au Burundi qui, aujourd'hui, plus de deux mois après, tire vers la phase finale de son processus de paix.

La signature de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation nationale, le 28 août 2000, a marqué un pas décisif dans le processus de paix de mon pays tant déchiré par la crise la plus longue de son histoire depuis 1993 et qui a même failli hypothéquer l'existence de notre nation. Cet Accord a inauguré une ère nouvelle caractérisée par une accalmie et à un retour progressif à la paix, grâce à la conclusion d'accords de cessez-le-feu avec les mouvements politiques armés, plus particulièrement depuis la signature, le 16 novembre 2003, d'un accord global de cessez-le-feu avec le principal mouvement rebelle, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces nationales pour la défense de la démocratie.

Aujourd'hui, le calme est revenu sur la quasi-totalité du territoire national, parce que nous avons traduit dans les faits notre ferme engagement dans la mise en application des termes de ces accords. Des institutions totalement inclusives ont été progressivement mises en place, de sorte qu'aujourd'hui, nous nous préparons à entrer dans une ère post-transition marquée par des institutions élues, à la satisfaction du peuple burundais et de la communauté internationale.

Notre souci est de lancer un signal fort pour marquer notre détermination à rompre avec la logique

de la violence en faveur de la restauration de la paix, de la réconciliation, de la démocratie et le développement de notre nation. La sauvegarde et le renforcement de la paix et de la sécurité sont aussi réalisés à travers un processus d'intégration des forces combattantes des mouvements armés au sein des forces de défense et de sécurité, nécessaires pour la mise en place d'une armée et d'une police nationales et rassurantes pour tous. Ce processus est complété par le programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de réinsertion des combattants et militaires non retenus par le processus d'intégration.

Le programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réintégration socioprofessionnelle est coordonné au plus haut niveau par les plus hautes autorités du payes, associées aux ministres intéressés, aux représentants de la Banque mondiale, de l'armée burundaise et des mouvements armés. Aujourd'hui, ce programme entre dans sa première phase, à savoir le rassemblement des combattants dans les zones convenues. Dans les tout prochains jours, les combattants seront transférés dans les sites identifiés pour le cantonnement, tandis que les militaires de l'armée gouvernementale vont intégrer les sites de casernement. Un prélude à l'intégration des forces est visible avec la constitution de la brigade spéciale pour la protection des institutions, qui est déjà à pied d'oeuvre depuis le 1er juillet de cette année. De même, des unités militaires mixtes ont débuté leur formation dans un centre pilote, dans la perspective de la mise en place de la force de défense nationale. Cette démarche vise à corriger les déséquilibres ethniques et régionaux souvent observés et sources des conflits sociopolitiques qui ont tant endeuillé mon pays.

L'aménagement de sites d'intégration et de mobilisation est terminé. Néanmoins, il se pose un manque criant de moyens matériels et financiers nécessaires pour prendre en charge l'accroissement de l'effectif des premières années avant la fin de la démobilisation progressive. Il ne faut pas perdre de vue que la démobilisation et le désarmement contribueront substantiellement à créer un environnement sécuritaire favorable à l'organisation imminente d'élections libres, démocratiques, transparentes et honnêtes.

En effet, le projet de constitution post-transition, base de l'organisation de ces élections et d'autres textes de lois les régissant, a été longtemps discuté au sein de la classe politique burundaise autour du Président de la République, puis de la médiation et enfin, autour des chefs d'État de la sous-région. Certaines dispositions relatives au partage du pouvoir n'ayant pas l'unanimité ont été soutenues par 20 partis politiques sur 30 et entérinées par le 22e sommet des chefs d'État de la sous-région sur le Burundi. Par la suite, elles ont été insérées dans le projet de constitution qui vient d'être adopté à l'unanimité par le Congrès du parlement qui a siégé au taux de 70 % ce vendredi 17 septembre 2004. Il est ainsi prévu un référendum populaire sur ledit projet le 20 octobre de cette même année.

Nous croyons donc, que malgré l'opposition de quelques partis politiques, le Burundi se dotera bientôt d'une constitution post-transition et des autres textes de loi caractéristiques d'un pays démocratique. Nous fondons en plus notre foi sur la Commission électorale nationale et indépendante qui a été mise sur pied pour l'organisation technique de ces élections. Nous insistons sur le fait que celle-ci ne réussira qu'à condition de bénéficier du soutien de nos partenaires extérieurs, bilatéraux et multilatéraux. Nous remercions sincèrement les partenaires qui ont déjà manifesté l'intention de nous prêter main-forte, et nous recommandons aux autres de leur emboîter le pas.

Les efforts consentis dans la recherche de la paix restent combattus par les actions du mouvement Palipehutu-Forces nationales de libération qui, jusqu'ici, a refusé d'aller à la table des négociations. Suite à l'implication de ce mouvement dans l'assassinat du Nonce apostolique, Mgr Courtney, et dans les massacres des réfugiés congolais à Gatumba et bien d'autres, le dernier sommet des chefs d'État dans l'Initiative régionale pour le Burundi réuni à Dar es-Salaam a qualifié ce mouvement d'organisation terroriste et a recommandé à l'Union africaine et à l'ONU de prendre les mesures de rétorsion qui s'imposent dans de telles circonstances. Je voudrais ici exhorter l'ONU à appuyer les décisions prises à ce sommet et ainsi emboîter le pas à l'Union africaine qui a déjà répondu favorablement à cet appel. Je profite de cette occasion pour exprimer aussi mes vifs remerciements aux chefs d'État de la sous-région ainsi qu'à la médiation pour le soutien qu'ils ne cessent d'apporter au processus de paix burundais.

Les perturbations sécuritaires, comme d'aucuns le savent, ne se limitent pas, hélas, à l'intérieur des frontières de mon pays. La sécurité du Burundi implique celle de la République démocratique du Congo, celle du Rwanda et celle de la Tanzanie.

Compte tenu de cette interdépendance, une conférence internationale sur la région des Grands Lacs sur la paix, la sécurité, la démocratie, le développement économique et l'intégration régionale est prévue au mois de novembre à Dar es-Salaam. Nul doute que cette conférence aura un impact positif sur les pays concernés. J'ai la ferme conviction qu'elle pourra impulser une nouvelle dynamique de paix dans la sous-région tout entière afin d'enterrer la hache de guerre et de se tourner résolument vers le développement intégral et intégré de nos peuples.

Les efforts déployés pour contenir et résoudre les divers conflits qui ne cessent de secouer notre continent africain sont très riches d'enseignements. De prime abord, les pays africains et l'Union africaine ont prouvé leur volonté politique et leur détermination de prendre en charge la gestion de leurs propres problèmes, malgré le manque criant de moyens. L'heure est donc à la plaidoirie en faveur du renforcement conséquent de l'appui international accordé à l'Union africaine et en faveur d'une coopération beaucoup plus agissante entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention de conflits et de restauration de la paix. Également, les différentes approches nous ont montré que la recherche de la paix doit se faire de manière inclusive, c'est-à-dire, sans volontairement laisser personne derrière. C'est une voie rationnelle et fructueuse.

Cette action à l'unisson, nous la souhaitons aussi à notre Organisation, plus particulièrement en cette période où le multilatéralisme semble se relever des dures épreuves récentes. Nous devons donc demeurer unis pour sauvegarder cet idéal cher que nous ont légué les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies et qui a été confirmé avec enthousiasme dans la Déclaration du Millénaire.

Une action beaucoup plus concertée et partagée sous la houlette de l'ONU s'avère donc fondamentale en cette période marquée par la complexité des défis auxquels nous sommes appelés à faire face, tels le nébuleux terrorisme international devenu plus que jamais une menace à la paix, à la stabilité et à la sûreté des frontières; le risque de prolifération des armes légères; la traite et le trafic clandestin des êtres humains, dont les effets sont aussi cruels que dévastateurs sur les droits de l'homme et les droits de l'enfant, en particulier.

Dans ce cheminement, nul doute que la cohésion suppose une orientation de l'action mûrement réfléchie. À cet égard, nous saluons l'initiative éclairée du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de constituer un Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, dont les conclusions nous serviront de phares pour humaniser les relations internationales et promouvoir un monde solidaire et un développement compatible avec l'environnement.

La complexité des défis actuels justifie, plus que jamais, l'urgence de la réforme tant attendue de notre Organisation. Nous saluons le pas déjà franchi dans la redynamisation des méthodes de travail de l'Assemblée générale ainsi que les réformes déjà initiées au sein du Secrétariat en vue d'adapter les structures internes et la culture de notre Organisation aux attentes et défis nouveaux. Nous souhaitons que la même dynamique soit enclenchée pour que la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies devienne bientôt une réalité.

La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement est un défi commun pour nous tous. Les experts nous indiquent que les efforts déjà engagés ne suffisent pas pour gagner le pari. Il nous revient donc de redresser le tir en mobilisant davantage les ressources nécessaires.

Notre responsabilité morale et historique envers les générations futures est particulièrement engagée dans la lutte contre le VIH/sida. Des familles entières sont décimées, des millions d'enfants deviennent orphelins et des personnes âgées se retrouvent abandonnées à elles-mêmes, sans défense aucune. C'est la structure familiale qui se désagrège et l'horreur qui s'installe. Il est de notre obligation commune d'unir nos forces pour enrayer cette pandémie sans frontières qui menace la survie même de la race humaine. Nous n'avons pas droit à l'échec.

Dans le domaine économique, nous connaissons tous la situation insoutenable des peuples des pays les moins avancés, qui sont pris dans le piège d'une pauvreté abjecte. À cet effet, ma délégation exhorte la communauté internationale à conjuguer ses efforts dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Dans cette optique, l'allégement de la dette, l'assouplissement des conditions d'accès à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, l'augmentation de l'aide publique au développement et

l'ouverture des marchés internationaux méritent une attention bienveillante.

La communauté internationale ne saurait rester longtemps indécise sur la question des subventions agricoles dans les pays industrialisés qui faussent les règles du jeu de la libre concurrence tout en réduisant considérablement les opportunités de développement des pays pauvres.

L'Afrique dispose d'énormes ressources naturelles, pourtant, la misère, les maladies et les souffrances en tout genre y font des ravages plus qu'ailleurs. En élaborant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, les Africains se sont engagés à promouvoir la bonne gouvernance politique et économique, condition sine qua none d'un développement durable. Les priorités sont déjà identifiées, secteur par secteur, et les structures sous-régionales se renforcent davantage. Cependant, le succès des efforts en cours dépendra non seulement de la détermination des africains eux-mêmes, mais aussi du niveau de solidarité de la communauté internationale.

Le XX^{e} siècle et le début du XXI^{e} siècle ont été jalonnés par d'importants forums au cours desquels des engagements décisifs ont été pris par les hauts dirigeants du monde, dans divers domaines touchant la sécurité humaine au sens profond du terme. Ces engagements, qui avaient suscité beaucoup d'espoirs dans le monde entier, ne connaissent qu'une réalisation mitigée. Nous formulons le vœu que la réunion plénière de haut niveau prévue en 2005 puisse insuffler une nouvelle dynamique à la réalisation des engagements pris, pour le bonheur et la prospérité des générations présentes et futures.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Burundi de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Domitien Ndayizeye, Président de la République du Burundi, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Boniface Alexandre, Président par intérim de la République d'Haïti

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président par intérim de la République d'Haïti.

M. Boniface Alexandre, Président par intérim de la République d'Haïti, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Boniface Alexandre, Président par intérim de la République d'Haïti, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Alexandre : Monsieur le Président, je prends plaisir, au nom du peuple et du gouvernement haïtiens, et en mon nom propre, à vous adresser mes plus vives félicitations à l'occasion de votre élection, le 10 juin, à la présidence de la cinquante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les éminentes qualités qui vous ont valu cette distinction constituent, à n'en pas douter, une garantie sûre de la bonne marche de nos travaux. Je suis convaincu que des progrès seront réalisés en ce sens dans la recherche de solutions viables et durables aux différents problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale. Je souhaite, à ce propos, exprimer notre gratitude au Ministre Julian Hunte, de Sainte-Lucie, dont la hauteur de vues et le sens de la mesure ont conféré un poids décisif aux démarches qu'il a initiées pour imprimer une dynamique nouvelle dans le travail de l'Assemblée au cours de la précédente session.

Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, et lui renouveler, au nom du peuple haïtien, notre profonde reconnaissance pour l'intérêt constant qu'il manifeste à l'endroit d'Haïti. C'est aussi l'occasion pour moi d'exprimer, à vous, Monsieur le Président, et à la famille des Nations Unies, mes profonds remerciements pour les marques de sympathie et de solidarité manifestées envers le peuple haïtien, encore une fois frappé par de terribles inondations, les 18 et 19 septembre 2004.

De 1945 à nos jours, notre Organisation a fourni la preuve de sa capacité de survie et de renouvellement. Cependant, le cours récent des événements dans certaines parties du globe ne cesse d'inquiéter. L'imposition de la terreur comme forme d'expression politique est carrément inacceptable. En

ce sens, Haïti fait siennes les résolutions y relatives du Conseil de sécurité. La spirale de la violence qui affecte dramatiquement les populations civiles, ici et ailleurs, est attentatoire à la dignité humaine et à la culture de la paix qu'incarnent les Nations Unies. Celles-ci doivent nécessairement jouer leur rôle de premier plan, en conformité avec la Charte, dans le règlement des conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales. La République d'Haïti tient à réaffirmer son attachement aux idéaux et aux principes d'universalité de notre Organisation, ainsi qu'aux objectifs de paix et de développement à atteindre par le biais de la coopération internationale.

Pendant que la République d'Haïti célèbre cette année, le bicentenaire de son indépendance, elle a dû solliciter la solidarité des Nations Unies pour aider à la stabilisation de la situation dans le pays, suite aux événements du 29 février 2004. Le peuple haïtien exprime son appréciation au Conseil de sécurité qui a donné, à ma requête, mandat à la communauté internationale d'accompagner Haïti dans le processus de transition politique, en vertu des résolutions 1529 (2004) et 1542 (2004) du Conseil.

Sept mois après les événements politiques majeurs dont Haïti vient d'être le théâtre, je suis venu ici témoigner des espérances que le renouveau démocratique fait naître chez la population haïtienne. Je suis également ici pour dire, au nom du peuple haïtien et de son gouvernement, que la République d'Haïti ne s'est jamais sentie aussi solidaire des principes et objectifs de l'ONU qui a tenu, au plus fort de notre détresse, à marquer son intérêt pour le devenir de la liberté, de la démocratie et du mieux-être collectif en Haïti.

Le 29 février 2004, en vertu de la Constitution haïtienne, en ma qualité de Président de la Cour de cassation, j'ai prêté serment comme Président provisoire de la République. Quinze jours après, un gouvernement de transition a été installé avec la participation des forces politiques et sociales du pays. La transition que je préside se veut inclusive. Le processus démocratique est amorcé. Des partis politiques se forment et d'autres se regroupent. Un dialogue constant et fécond s'est instauré entre les autorités de l'État, la classe politique et les organisations de la société civile du pays. Dans le même esprit, une entente mutuellement satisfaisante a été trouvée ce 18 septembre entre les autorités gouvernementales et les représentants des militaires démobilisés. Ce qui a ainsi préservé la nation d'un bain de sang et d'une lutte fratricide inutile.

J'ai pris l'engagement devant la nation haïtienne de mettre fin à la transition politique vieille d'environ 20 ans. Que cette transition mette fin à la transition! Les élections générales seront organisées durant l'année 2005. Le Gouvernement supporte résolument ce processus, et, le 7 février 2006, je remettrai impérativement le pouvoir à un Président démocratiquement élu.

Je remercie les États qui ont rendu possible le déploiement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), particulièrement ceux qui ont mis ou qui se proposent de mettre des contingents à la disposition de la Mission. J'invite la MINUSTAH à travailler plus étroitement avec les autorités haïtiennes pour un désarmement véritable dans le pays. Il n'est pas admissible que des groupes armés accomplissent impunément leurs forfaits, sans être inquiétés par la présence de la MINUSTAH. La police nationale se renforce progressivement. Le Gouvernement de transition compte sur la coopération internationale pour que ce renforcement soit non seulement quantitatif, mais aussi qualitatif, en termes de formation et d'équipement.

Sans l'appui actif et soutenu de la communauté internationale, les objectifs du Gouvernement de transition risquent de ne pas être atteints. Or, cet échec signifierait le retour à l'anarchie et au chaos en Haïti et un grave revers pour les Nations Unies.

Haïti offre, toutefois, un visage nouveau. La liberté, toutes les libertés sont garanties. Les engagements internationaux sont respectés. La justice reprend ses droits. Malheureusement, il fut fait récemment au Gouvernement haïtien un mauvais procès d'intention, à la suite d'un verdict populaire dans lequel aucun membre du pouvoir exécutif n'a eu à intervenir, de quelque manière que ce soit, et ceci, en conformité avec la Constitution et les lois de la République.

La nécessaire réforme du système judiciaire haïtien est, certes, un impératif. Mais, il est fondamentalement injuste de reprocher au Gouvernement actuel des interférences outrageantes dans les procédures judiciaires, la mise en coupe réglée des magistrats et du corps des fonctionnaires chargés de dire la loi.

Le Gouvernement haïtien est extrêmement sensible aux commentaires et remarques de ses partenaires et amis de coopération dans tous les domaines de la gouvernance politique, économique et sociale. Mais il refuse d'être associé ou assimilé à des décisions qui n'engagent qu'un organe de l'État, qui a agi en toute indépendance, même quand ces décisions pourraient soulever certaines contestations.

Ce qu'il ne faut jamais oublier c'est que je suis encore Président de la Cour de cassation, exerçant provisoirement les fonctions de Président de la République. Je ne peux donc tolérer aucun acte arbitraire, mais non plus aucune ingérence du pouvoir politique dans le système judiciaire. La justice doit être indépendante.

Garantir la sécurité, promouvoir la liberté et la dignité humaine, favoriser la croissance économique et le développement social, encadrer le Conseil électoral provisoire en vue de réaliser des élections honnêtes, crédibles et immaculées, tels sont les objectifs que, dans son programme d'action, le Gouvernement se propose d'atteindre dans un climat de difficultés exceptionnelles.

C'est pourquoi, du haut de cette tribune, je lance un appel solennel à la communauté internationale, aux pays amis, aux institutions spécialisées des Nations Unies, et à tous ceux pour qui l'impératif de solidarité n'est pas un vain mot, pour qu'une attention particulière, dépassant le stade de simples gestes symboliques, soit prêtée à la République d'Haïti, pour qu'un effort substantiel et bien orienté de coopération puisse aider à mobiliser les ressources nécessaires, en vue d'une action immédiate et à long terme, propre à favoriser en Haïti le retour à une croissance soutenue, après des années de stagnation.

Au moment donc où le peuple haïtien prend un nouveau départ, c'est tout naturellement vers les Nations Unies qu'il se tourne. Et c'est sur la base des valeurs et des objectifs qui nous sont communs qu'Haïti recherche avant tout la compréhension de ses partenaires naturels pour qu'elle puisse rompre enfin le cycle infernal de la violence et de l'isolement dans lequel elle a été trop longtemps tenue.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président par intérim de la République d'Haïti de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Boniface Alexandre, Président par intérim de la République d'Haïti, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Oscar Berger Perdomo, Président de la République du Guatemala

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Guatemala.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Oscar Berger Perdomo, Président de la République du Guatemala, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Perdomo (*parle en espagnol*) : J'aimerais en premier lieu exprimer notre gratitude à M. Julian Hunte, Ministre des affaires étrangères de Sainte-Lucie, pour la compétence exceptionnelle avec laquelle il a dirigé les travaux de la précédente session de l'Assemblée générale.

Je tiens aussi à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection de la présidence de cette cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également saluer notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui s'acquitte de ses fonctions avec une sagesse qui force le respect et la reconnaissance. Nous lui renouvelons notre appui et notre solidarité.

Mon pays traverse une période cruciale de son histoire. Il doit relever le défi de se montrer à la hauteur des attentes suscitées à la fin du conflit armé interne. Depuis le mois de janvier de cette année, lorsque j'ai pris mes fonctions, les espoirs déçus de tout un peuple ont resurgi.

Mon plan de gouvernement s'appuie sur les accords de paix et fait de leur mise en oeuvre un engagement de toute la nation. En tant que Président du Guatemala, j'ai fait pleinement mien le principe qu'une paix ferme et durable doit se fonder sur un développement économique et social fédérateur, orienté vers le bien de tous et répondant aux besoins de toute la population, notamment de ceux qui vivent encore dans une extrême pauvreté.

Depuis ma prise de fonctions, je me suis fixé pour tâche d'écouter tous les citoyens, ce qui a permis

d'identifier les lacunes que l'État guatémaltèque doit combler pour être en mesure de répondre de façon adéquate à toute une série d'exigences et d'attentes sociales légitimes.

La politique que mon gouvernement compte mettre en oeuvre pour la période 2004-2008 porte sur quatre domaines : l'investissement social, les conditions de production, la viabilité de l'environnement et la sécurité pour tous. Cette politique est régie par les trois principes suivants : solidarité et inclusion, décentralisation et participation, et transparence dans l'action publique. Ces quatre domaines d'action et ces trois principes rejoignent pleinement les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Parmi les acquis qui découlent de notre nouvelle manière de gouverner, je voudrais souligner, premièrement, la réduction de 43 % des effectifs de l'armée guatémaltèque, accompagnée du lancement d'un programme de modernisation et de professionnalisation des forces armées, conforme à la fonction que celles-ci doivent remplir en temps de paix. Cela comprend, sur la scène internationale, une participation plus importante de l'armée guatémaltèque aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, comme c'est actuellement le cas à Haïti.

Deuxièmement, nous avons accordé la priorité dans les dépenses publiques aux secteurs de l'éducation, de la santé, de la sécurité des citoyens et de l'infrastructure.

Le troisième acquis est la lutte contre la petite délinquance, les gangs de jeunes et le crime organisé – l'accent étant mis sur la lutte contre le trafic de drogue, le terrorisme, la contrebande, le blanchiment d'argent, la traite des personnes et le trafic d'armes. Il s'agit là d'un défi gigantesque que nous ne pourrons relever sans l'appui de la communauté internationale.

Nous avons également lancé une lutte sans merci contre la corruption et mis en place des mécanismes permettant de garantir la transparence dans les achats et contrats publics. Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, les accusations de corruption donnent lieu à des enquêtes et mènent à des inculpations d'individus soupçonnés de malversations.

Nous avons adopté une série de mesures pour mettre en place un pacte fiscal et l'appliquer. Des efforts soutenus sont en cours pour atteindre les niveaux d'imposition prévus par les accords de paix, dans le cadre des objectifs de croissance économique que s'est fixé mon gouvernement.

Nous avons créé un front national contre la faim et la malnutrition, qui représente une priorité du nouveau Gouvernement. Une politique de sécurité alimentaire et de nutrition a été convenue par consensus avec la société civile.

Nous avons consolidé une gestion macroéconomique responsable pour être en mesure de favoriser la compétitivité, l'investissement productif et le bien-être de tous les Guatémaltèques. À cette fin, nous avons mis en œuvre le programme de relance économique appelé *Vamos Guatemala*.

Nous avons pris des mesures vigoureuses pour éliminer la pauvreté extrême et réduire l'exclusion, tout en respectant pleinement notre diversité, dans la mesure où le Guatemala est un pays multiethnique, multiculturel et multilingue.

Mon gouvernement est pleinement acquis à la cause du respect intégral des droits de l'homme, convaincu que chaque Guatémaltèque doit pouvoir jouir des libertés et garanties fondamentales, et exercer son droit au développement. Le Guatemala maintiendra donc une politique de coopération avec les mécanismes internationaux de promotion et de protection des droits de l'homme.

La politique étrangère de mon gouvernement est conforme aux intérêts du pays et aux objectifs d'une meilleure insertion du Guatemala dans l'environnement économique mondialisé, d'un renforcement du multilatéralisme et de l'intégration régionale.

Les présidents des pays d'Amérique centrale ont donné une nouvelle impulsion à notre processus d'intégration. Cette année nous avons pris les décisions nécessaires pour concrétiser le projet d'union douanière entre El Salvador, le Honduras, le Nicaragua et le Guatemala.

Mon gouvernement a proposé que s'ouvre une ère nouvelle dans les relations bilatérales avec le Belize. Nous devons non seulement parvenir à un règlement définitif, juste, équitable et honorable du différend frontalier entre les deux pays, mais aussi lancer une démarche bilatérale constructive pour régler les problèmes économiques et sociaux dont souffrent les populations des deux pays. C'est pour cette raison que nous préconisons des projets conjoints en matière de

production, un accord commercial, des mesures pour faciliter le transport des personnes, des biens et des services, ainsi que le plein respect des droits de l'homme et l'adoption de traités d'assistance juridique réciproque. Tout cela contribuera au progrès de nos peuples et à la sécurité de la région.

Les pays d'Amérique centrale ont récemment conclu une négociation commerciale avec les États-Unis. Au Sommet de Guadalajara, en mai dernier, a été annoncé le lancement du processus requis pour que l'Amérique centrale signe un accord d'association avec l'Union européenne, comprenant un accord de libre-échange. Dans les prochains jours nous signerons un accord commercial avec la Colombie; et nous sommes décidés à parvenir à des accords de libre-échange avec Taiwan, le Marché commun sud-américain (MERCOSUR), le Groupe andin et la Communauté des Caraïbes.

Une autre priorité du Gouvernement actuel est d'aider les émigrants guatémaltèques, en leur fournissant l'appui dont ils ont besoin pour résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés et pour veiller à ce que leurs droits individuels soient pleinement respectés. Le Gouvernement a entrepris des démarches auprès des pays d'accueil, et notamment les États-Unis, pour régulariser la situation des émigrants, qui apportent une contribution significative au bien-être des communautés dont ils sont issus.

Tous les efforts que déploie le Guatemala pour vaincre la pauvreté et parvenir au développement économique et social de la population sont nécessairement tributaires des progrès réalisés dans les négociations commerciales multilatérales. Le Guatemala lance un appel à la communauté internationale afin que soient respectés les engagements souscrits de longue date prévoyant que soient éliminées les mesures et pratiques de nature à provoquer des distorsions dans le fonctionnement des marchés, que soient libéralisés les échanges pour nos produits et qu'un pays comme le Guatemala, qui a fait de grands efforts pour ouvrir son économie, puisse obtenir de meilleures possibilités d'accès aux marchés pour ses produits d'exportation.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) qui, après 10 ans de travaux fructueux, achève son mandat. La MINUGUA a laissé un legs important dans notre pays.

Je voudrais maintenant parler de l'ordre du jour de la présente session. Nous sommes convaincus qu'il faut adapter l'Organisation aux défis, aux menaces et aux changements nouveaux auxquels l'humanité est confrontée. Nous sommes confiants que l'année 2005 nous donnera l'occasion de réagir de manière responsable face à ces problèmes.

L'un des aspects les plus pertinents est la réforme du Conseil de sécurité. Notre position a évolué face à la nécessité de rendre cet organe plus représentatif, plus transparent et plus efficace. Nous préconisons l'augmentation du nombre de ses membres, et nous accepterions que cette augmentation s'applique tant à la catégorie des membres permanents qu'à celle des membres non permanents à condition qu'il y ait une représentation géographique adéquate. La réforme du Conseil de sécurité serait le point de départ de l'adaptation de tous les organes de l'ONU aux nouvelles circonstances. Nous sommes favorables au renforcement de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Nous réaffirmons notre rejet absolu de toutes les formes de terrorisme. Au niveau national, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour lutter contre ce phénomène et nous appuyons l'action collective que mène la communauté internationale pour le combattre en appliquant notamment les résolutions 1373 (2001) et 1390 (2002) du Conseil de sécurité, et en étant également partie aux traités pertinents.

Nous sommes convaincus de la nécessité d'élaborer une capacité collective accrue de prévention et de règlement des conflits. Nous estimons que l'ONU doit continuer de se pencher sur l'impératif du développement, notamment sur les questions nouvelles telles que les migrations transnationales. Nous croyons aussi que notre Organisation doit jouer un rôle essentiel pour faire en sorte que les bénéfices de la mondialisation soient largement partagés par tous les pays. À cet égard, nous soulignons l'importance particulière que nous attachons au Consensus de Monterrey et au Plan d'action de Johannesburg.

Le Guatemala est bien conscient des divisions qui perdurent entre peuples voisins au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique. Nous souhaitons vivement que leurs différends soient résolus par la voie du dialogue et par des moyens pacifiques afin que tous les peuples

du monde puissent être représentés ici même sans avoir le sentiment d'être rejetés ou victimes de discrimination.

Je tiens à mentionner tout particulièrement notre inquiétude face à la situation dans laquelle se trouvent les 23 millions d'habitants de la République de Chine à Taiwan dont le souhait d'être représentés dans les organismes internationaux n'a toujours pas été exaucé. Nous souhaitons également que la situation difficile que connaît le Moyen-Orient, situation qui s'est détériorée ces derniers temps, soit réglée conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1402 (2002) du Conseil de sécurité.

Sous votre direction, Monsieur le Président, l'Assemblée générale devra aborder des thèmes d'une grande importance, tant pour l'humanité que pour notre Organisation. Le Guatemala s'engage à prendre une part active aux débats prévus cette année et à l'événement spécial prévu juste avant la prochaine session. Je peux vous assurer d'ores et déjà de notre coopération pleine et entière pour le succès de vos efforts.

Le Président : Au nom de l'Assemblée, je tiens à remercier le Président de la République du Guatemala de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Oscar Berger Perdomo, Président de la République du Guatemala, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Elías Antonio Saca González, Président de la République d'El Salvador

Le Président : L'Assemblée va entendre maintenant une allocution du Président de la République d'El Salvador.

M. Elías Antonio Saca González, Président de la République d'El Salvador, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Elías Antonio Saca González, Président de la République d'El Salvador, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Saca González (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un grand honneur de représenter le peuple salvadorien en cette occasion qui m'est donnée pour la première fois de prendre la parole dans cette instance mondiale suprême qu'est l'Organisation des Nations Unies.

Je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir été élu pour coordonner les travaux de la présente session. Nous remercions également S. E. M. Julian Hunte de la façon remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux de la session précédente de l'Assemblée générale.

Nous réitérons toute notre admiration et tout notre respect au Secrétaire général qui s'est attaché à concrétiser les buts et principes énoncés dans la Charte à un moment où l'Organisation doit relever des défis mondiaux croissants et complexes qui ont des incidences sur la paix et la sécurité internationales.

Les conflits internes et internationaux, le terrorisme et le crime organisé transnational, la persistance de la pauvreté, la dégradation de l'environnement et les problèmes non résolus du développement sont de nature mondiale, et exigent un centre d'harmonisation des efforts de la communauté internationale pour trouver des solutions communes et consensuelles afin de mettre en place un ordre international qui réponde aux besoins et aux aspirations de l'humanité.

Ce centre d'intégration doit être l'ONU. C'est pourquoi nous sommes favorables à la création du groupe de personnalités éminentes chargé de faire des recommandations portant sur la sécurité collective et le renforcement du multilatéralisme afin de relever plus efficacement les défis mondiaux.

Les actes de terrorisme irrationnels et criminels ont mis en exergue la nécessité d'unir nos efforts et notre détermination, quelles que soient les divergences qui existeraient entre les États, afin d'harmoniser nos critères et d'adopter des mesures collectives en vue de trouver des solutions à ce phénomène et à ses causes dans le respect du droit international.

La délégation salvadorienne réaffirme sa totale conviction que le terrorisme mondial n'est pas une lutte entre des cultures et des nations. C'est pourquoi le Gouvernement salvadorien a décidé de répondre à l'appel de l'ONU en participant à la reconstruction de l'Iraq et à l'assistance humanitaire à ce pays.

Notre présence en Iraq, de par sa nature, mérite une explication supplémentaire. Nous n'y sommes pas pour des raisons militaires. Nous avons répondu, après

mûre réflexion, à l'appel lancé par l'Organisation à la communauté internationale afin que cette dernière participe à la phase de transition qui mènera à l'établissement plein et entier de l'autorité émanant de la volonté libre du peuple iraquien, dans le respect absolu de son intégrité territoriale, de sa culture et de son droit incontestable à choisir son propre destin.

El Salvador a été déchiré par une longue guerre civile et a pu, grâce au soutien de la communauté internationale et des Nations Unies, atteindre une paix durable. Nous considérons qu'il est temps de mettre au service d'autres peuples notre témoignage et l'expérience que nous avons accumulée, tant durant la phase de négociation politique pour la paix que dans sa phase de consolidation.

El Salvador réaffirme son soutien ferme et résolu aux opérations d'édification et de maintien de la paix. Avant tout parce nous-mêmes avons été les bénéficiaires d'une opération de cet ordre, mais aussi, bien entendu, en raison des résultats positifs qui en découlent pour les différentes régions du monde. Fort de cette conviction, notre pays a signé avec les Nations Unies un mémorandum d'accord qui est le meilleur garant de l'engagement d'El Salvador dans ce type d'activités si nécessaires dans le monde complexe et troublé d'aujourd'hui. Nous avons présenté une liste de recours qui sont à la disposition de l'Organisation mondiale pour poser les bases de notre participation à de futures opérations qui s'ajouteraient à celles dont nous faisons déjà partie.

Dans ce contexte, afin de démontrer notre esprit de coopération sur ces sujets, je suis heureux d'annoncer l'intérêt que porte mon gouvernement à présenter sa candidature à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité, dans le but de mettre à la disposition de cette Organisation l'expérience que nous avons accumulée.

Depuis l'heureuse conclusion de son conflit interne, El Salvador a résolument misé sur le développement humain. Le gouvernement que je préside, avec le solide soutien d'une ample majorité du peuple salvadorien depuis le 1er juin dernier, est un gouvernement fondé sur l'ouverture, la participation, une vision nationale d'intégration au service des intérêts et des aspirations de notre peuple. Des questions aussi vitales que la sécurité, l'emploi, l'amélioration effective des services de base et la productivité de nos communautés et des régions du pays, se situent au premier plan de notre programme.

Nous nous efforçons de transformer l'éducation nationale, de remodeler le système de santé publique, de renforcer sensiblement l'état de droit, de combattre le crime sous toutes ses formes et à tous les niveaux, de relancer l'économie et de donner à la société salvadorienne les moyens d'être compétitive au niveau international. C'est dans la mesure où nous atteindrons un plus haut niveau de progrès à l'intérieur de nos frontières que nous serons compétitifs en dehors de celles-ci.

Nous travaillons également à un plan social visant à réduire l'extrême pauvreté au cours des cinq prochaines années. À cette fin, nous avons engagé une réforme fiscale pour augmenter le recouvrement des fonds et diminuer l'évasion fiscale, ce qui nous permettra de recouvrer les fonds additionnels nécessaires à l'extension des projets de ce plan social. Nous augmenterons l'impôt spécial sur le tabac, l'alcool, les armes et les munitions afin favoriser un fonds spécial pour la santé, grâce auquel nous développerons l'assistance sanitaire en zone rurale et intensifierons la lutte contre la contrebande de ces produits.

En un peu moins de 100 jours de gouvernement, nous avons réalisé d'importantes réformes dans le domaine sanitaire, étendant jusqu'à l'âge de 12 ans la couverture médicale pour les enfants de travailleurs cotisant à l'Institut salvadorien de sécurité sociale et en élargissant la prestation de soins pédiatriques d'urgence à près de 400 000 enfants.

Nous sommes conscients qu'aucun effort du Gouvernement ne portera de fruits sans la coopération de tous les secteurs de notre pays. C'est pour cela que nous avons lancé un mécanisme d'entente avec toutes les forces politiques et sociales. C'est sous ce signe que nous avons mis en place avec le secteur privé un accord pour l'emploi afin de trouver ensemble des solutions permettant de renforcer les divers secteurs de l'agriculture, du bâtiment, du tourisme, ainsi que le secteur des petites et moyennes entreprises, dans le but d'offrir plus d'emplois.

L'un des meilleurs moyens d'augmenter nos chances de développement est d'investir dans l'éducation. Conscients de cela, nous avons lancé le Plan national d'éducation 2021, qui a pour objectif de moderniser notre vision de l'éducation grâce à la mise

en place de programmes sur les court, moyen et long termes. Nous nourrissons l'espoir que notre effort national pourra compter sur la coopération internationale. C'est pourquoi nous nous félicitons de la décision prise par le Gouvernement espagnol d'apporter son aide à l'éducation primaire.

Parmi les défis que la société salvadorienne doit relever, le plus urgent est d'assurer la sécurité de nos citoyens. Pour répondre à ce besoin, nous avons créé récemment une force de police rurale et mis en place un plan ne faisant aucune place au compromis (le plan « Super Mano Dura ») pour éradiquer la délinquance dans les zones urbaines contrôlées par les gangs. Ce plan offre aussi à ceux de ces jeunes désireux de revenir dans le droit chemin des programmes spéciaux.

El Salvador partage sans réserve l'intérêt exprimé par la Conférence internationale sur le financement du développement, nous réaffirmons notre détermination de rechercher d'autres voies possibles et des engagements renouvelés afin de rendre plus efficace la lutte contre la pauvreté – un objectif étroitement lié à la paix et la sécurité dans le monde moderne.

Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons de l'initiative du Brésil, de la France, du Chili et de l'Espagne qui confirme la nécessité de faire plus d'efforts, et de façon plus efficace, pour lutter contre la faim et la pauvreté et pour poser les bases réelles de la stabilité et de la sécurité mondiales. Si nous y mettons tous toute notre volonté et notre détermination, nous réussirons à élaborer de nouveaux programmes et à identifier de nouvelles politiques qui nous permettrons d'atteindre les Objectifs du Millénaire.

El Salvador s'est défini, tout au long de son histoire, comme un pays d'émigration. Avec la guerre, ce flot migratoire s'est intensifié au point que de nos jours, un tiers de notre population vit en dehors de nos frontières. Maintenir et approfondir les liens d'appartenance au pays d'origine constitue l'une des principales politiques de notre gouvernement. Notre réalité nationale doit intégrer la vision dans les Salvadoriens de l'extérieur aux attentes de ceux de l'intérieur. L'impact économique de ce phénomène est bien sûr déterminant pour notre vie en tant que nation, mais tout aussi déterminant, sinon plus, en est l'impact sociologique et culturel. Le phénomène de la « transculturisation » dont notre société fait l'expérience est en train de transformer El Salvador pour toujours.

L'apport de ces émigrés, tant à leur pays d'origine qu'à leur pays d'accueil, mérite une attention particulière de la part de la communauté internationale, et en particulier des agences spécialisés des Nations Unies. Le rapatriement des salaires constitue un élément clef dans la mobilisation des ressources pour éradiquer la pauvreté et atteindre les Objectifs du Millénaire. De ce point de vue, je suis heureux d'exprimer notre grand intérêt à participer activement au dialogue au sommet sur les migrations internationales et le développement en 2006.

El Salvador accueille avec plaisir la proposition faite par les États-Unis de créer un fonds pour la démocratie. Dans le même état d'esprit, nous accueillons chaleureusement la proclamation par l'Assemblée générale de l'année 2005 comme Année internationale du microcrédit. Une telle proclamation pourra favoriser le renforcement des petites et moyennes entreprises (PME). Les PME représentent un large secteur du tissu social et aident par-là même à soutenir le progrès national.

Dans le monde actuel, la mondialisation nous place tous sur la carte de la réalité internationale. Cela favorise les alliances stratégiques d'ordre commercial ou autre et permet de construire des modèles de développement en comparant nos expériences à celles des autres. De manière progressive et équilibrée, nous avons décidé de renforcer nos liens de coopération avec différents pays développés. La régionalisation actuelle nous rend tous tributaires les uns des autres. Dans le cas de pays comme le nôtre, une telle situation nous pousse à mettre en mouvement toutes nos énergies et notre créativité, à ouvrir des marchés, à promouvoir les flux financiers, à faciliter le transfert de technologie et à encourager la compétitivité. Ce sont là de magnifiques possibilités et de sérieux défis auxquels nous devons faire face de la même manière.

Si la coopération pour le développement continue d'être fondamentale, El Salvador ressent aussi le besoin pressant d'avoir un régime de commerce multilatéral, ouvert, équitable, basé sur des règles, prévisible et non discriminatoire, conformément à l'objectif défini dans la Déclaration du Millénaire.

À l'heure de la mondialisation croissante, où le monde devient de plus en plus interdépendant, les phénomènes économiques nous affectent tous dans une réaction en chaîne. La situation énergétique internationale actuelle a un effet significatif sur les

économies de nos pays, avec une incidence négative sur les dynamiques de croissance et de progrès. C'est pourquoi, de cette tribune des Nations Unies, nous lançons un appel véhément pour que nous explorions, en tant que communauté organisée, non seulement des voies conjoncturelles pour surmonter les crises mais également des schémas structurels pour venir en aide aux pays les plus vulnérables en particulier. Il est contradictoire de parler de lutte contre la pauvreté et la faim alors que les pays consommateurs doivent payer des prix si élevés pour le pétrole.

Le conflit israélo-palestinien complexe est une cause de préoccupation énorme pour notre pays, à cause de la violence incessante, du manque de contrôle sur les groupes terroristes et des difficultés chaque fois plus grandes pour retrouver la voie du dialogue et de l'accord politique. Notre pays, comme il l'a fait de manière persistante, renouvelle son appui à tous les efforts et à tous les moyens visant à créer un espace pour une solution politique négociée, qui prenne en compte les intérêts légitimes des parties directement concernées.

En ce qui concerne la République de Chine à Taiwan, il s'agit là d'une question que la communauté des nations doit examiner à la lumière des réalités internationales. La résolution 2758 (XXVI) de 1971 n'a pas réglé la question de la représentation du peuple taiwanais à l'Organisation des Nations Unies. Cette nation s'est développée politiquement, économiquement et socialement d'une manière indépendante, libre et démocratique. Elle a ses propres institutions et caractéristiques, comme n'importe quel autre État de la communauté internationale. Cependant, le cas de Taiwan est un cas exceptionnel au sein de la communauté internationale du fait que son absence dans ce forum constitue un déni des droits reconnus à d'autres peuples et du caractère universel et démocratique de notre Organisation. Par conséquent, notre délégation appuie l'examen de la situation exceptionnelle de la population de la République de Chine à Taiwan et sa participation éventuelle à cette grande instance et à d'autres organisations internationales.

Notre Organisation a joué, joue et continuera de jouer un rôle déterminant en faveur de l'équilibre sain du monde. La réalité change constamment. Un grand nombre de choses sont restées en suspens et beaucoup d'autres nous attendent. Les institutions dans tous les domaines et à tous les niveaux doivent évoluer avec le temps. Dans la même veine, nous nous associons à ceux qui sont le plus engagés dans la réforme structurelle de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons que cette réforme doit inclure les organes les plus élevés, comme le Conseil de sécurité.

Tous les ans, les nations du monde, par l'intermédiaire de leurs représentants, assistent à ce rendez-vous avec le destin de l'humanité. Nous n'avons rien de moins que la responsabilité de continuer à construire un monde meilleur, pour les générations actuelles et futures. Chaque mot, chaque geste, chaque décision, exprimés ou obtenus par consensus, doivent tendre vers ce noble but. Ce n'est que de la somme des bonnes volontés que pourra surgir une nouvelle réalité, plus sûre, plus juste, plus pacifique, plus partageable. El Salvador relève, avec toutes les nations qui sont représentées ici, le défi de se joindre à ce concert de volontés constructives, confiant que le dieu des nations continuera à nous éclairer de sa lumière et à nous donner la force d'accomplir sa volonté de paix et de fraternité, dans un monde ouvert à tous.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République d'El Salvador de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Elías Antonio Saca González, Président de la République d'El Salvador, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Charles Gyude Bryant, Président du Gouvernement national de transition de la République du Libéria

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Gouvernement national de transition de la République du Libéria.

M. Charles Gyude Bryant, Président du Gouvernement national de transition de la République du Libéria, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Charles Gyude Bryant, Président du Gouvernement national de transition de la République du Libéria, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Bryant (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole

aujourd'hui devant l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

Lorsqu'en 1945, le Libéria s'est joint aux efforts visant à créer cette Organisation afin de mettre fin à une guerre mondiale et de servir la justice et de maintenir la paix mondiale, nous ignorions que nous venions de souscrire un contrat d'assurance qui, 59 ans plus tard, offrirait une couverture au Libéria et sauverait son peuple et sa souveraineté.

Comme les membres le savent, le Libéria est un pays dans lequel s'opère une transition d'une crise continue à une paix durable. L'Organisation des Nations Unies, les États-Unis et l'Union européenne ont tous travaillé avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour stabiliser la situation, s'occupe de la crise humanitaire et pour naviguer entre les écueils sur le chemin de la paix. Nous demeurons extrêmement reconnaissants à l'Afrique du Sud et à la CEDEAO d'avoir fourni la volonté politique régionale nécessaire à la recherche de la paix au Libéria. Tant la République fédérale du Nigéria que la République du Ghana méritent d'être tout particulièrement félicitées pour le rôle central qu'elles ont joué. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Secrétaire général Annan et à l'Organisation des Nations Unies, aux États-Unis et à l'Union européenne d'avoir coopéré avec la CEDEAO dans ces efforts.

J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que l'Accord général de paix signé au Ghana en août 2003 continue de guider le processus de paix au Libéria. Un Gouvernement national de transition, où sont représentés toutes les factions qui étaient en guerre, les partis politiques et la société civile, travaille. L'Accord de cessez-le-feu signé le 17 juin 2003 continue d'être garanti par la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), forte de 15 000 hommes, opérant avec un mandat placé sous le Chapitre VII de la Charte. La force est actuellement en train de désarmer et de démobiliser tous les groupes armés.

Au début de la Mission des Nations Unies en octobre 2003, nous avions estimé qu'environ 38 000 combattants allaient se soumettre d'eux-mêmes au programme de désarmement et de démobilisation. Aujourd'hui, ce sont 73 600 combattants qui ont été désarmés. Plus de 22 000 armes utilisables en toutes sortes ont été rendues et mises hors service, et plus de 5 millions de cartouches ont été rassemblées et détruites par la MINUL.

Entre-temps, le grand nombre de combattants désarmés et démobilisés a surpassé notre capacité à les réadapter et à les réinsérer. L'absence d'infrastructures sociales exacerbe la situation. Les dégâts provoqués par la guerre sur les infrastructures nationales et sur les équipements collectifs sont considérables. Sans aucune exception, toutes les communautés ont perdu leurs capacités d'accueillir et d'aider même le plus insignifiant nombre de rapatriés.

Certains des ex-combattants se sont inscrits dans des programmes de travaux publics patronnés par la MINUL, la Commission européenne, l'Agency for International Development des États-Unis et la République populaire de Chine. Un grand nombre d'entre eux cherchent à être réadmis dans des programmes universitaires ordinaires. D'autres s'inscrivent dans des établissements de formation professionnelle pour acquérir des compétences nécessaires à la vie courante.

Des efforts particuliers sont faits à l'intention des enfants et des anciennes combattantes, auxquels sont dispensés des soins spécialisés et une formation dans le cadre de programmes parrainés par les institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales et organisations non gouvernementales locales.

En conséquence directe du conflit civil, de nombreux Libériens résident actuellement en dehors du pays, comme réfugiés, le plus souvent. Alors que le désarmement arrive à son terme et que notre gouvernement étend son autorité sur tout le territoire, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés prépare le rapatriement organisé des Libériens. En outre, quelque 500 000 personnes déplacées devraient commencer à quitter leurs camps pour retourner dans leurs communautés d'origine vers la fin d'octobre.

Le rôle joué par l'ONU dans le retour d'une paix durable dans notre pays et la dignité humaine retrouvée de notre peuple est phénoménal et montre combien il est nécessaire que l'ONU et la communauté internationale fassent front contre les défis nouveaux si nous, peuples des Nations Unies, voulons pouvoir vivre en paix et jouir de nos droits inaliénables. Pour que règnent la paix et la liberté permettant de jouir de ces droits dans un État de droit, il ne suffit pas de prendre des mesures curatives; il faut aussi des

mesures préventives pour s'attaquer aux problèmes de la pauvreté, de l'ignorance et de la maladie des peuples et des pays les plus pauvres du monde.

Le programme de redressement du Gouvernement national de transition se concentre sur l'amélioration du bien-être de notre population par la création d'emplois permettant aux personnes qui reviennent dans le pays et aux ex combattants de travailler. Notre histoire récente nous a appris que lorsque les ex-combattants ne sont pas véritablement réhabilités et réinsérés et que beaucoup, dans notre société, ne sont pas parties prenantes et restent exclus, nous courons le risque qu'ils reviennent à la criminalité violente et au conflit. Cette perspective nous préoccupe gravement.

Sur cette toile de fond, il est maintenant réellement urgent de relancer notre économie et de créer des emplois. C'est la raison pour laquelle, en juin dernier, j'ai plaidé, au Conseil de sécurité, pour la levée des sanctions imposées sur les diamants et le bois d'oeuvre – deux secteurs ayant un fort potentiel en matière de création d'emplois et de relance économique. Ces sanctions continuent de porter préjudice au Libéria. Il ne faut pas oublier que les sanctions ont été imposées essentiellement parce que le Libéria exportait son conflit en trafiquant des armes en échange de diamants. Une autre raison liée à la première était le manque de transparence et de responsabilisation dans la gestion des ressources publiques, en particulier au niveau du secteur forestier et du programme maritime. Cette situation n'a maintenant plus cours.

Notre gouvernement n'achète pas d'armes, au contraire : nous désarmons actuellement des dizaines de milliers de combattants. Nous coopérons également avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Commission européenne, les départements d'État et du Trésor américain pour mettre en place des mécanismes permettant d'accroître la transparence et la responsabilisation dans l'utilisation des ressources publiques.

À cet égard, la Commission européenne finance actuellement la vérification des systèmes de cinq organismes générateurs de recettes et de la Banque centrale libérienne. La Banque mondiale travaille avec le Gouvernement à une réforme du système des marchés publics et aide la Société libérienne de raffinage du pétrole à mettre en place un système de passation de marchés par appel d'offres pour les produits pétroliers. Le Fonds monétaire international s'emploie aux côtés de la Banque centrale à accroître la transparence de la gestion du régime de change. Le Département du Trésor des États-Unis a engagé avec nous des réformes du secteur financier, particulièrement dans les domaines de la politique monétaire, de l'accroissement des recettes, du budget et de la maîtrise des dépenses. De même, le Département d'État des États-Unis travaille avec notre Autorité de mise en valeur des forêts à mettre en œuvre un programme de réformes forestières respectueux de l'environnement.

Sur la base de tous ces efforts, nous lançons encore une fois un appel au Conseil de sécurité pour qu'il lève les sanctions afin de nous permettre de créer des emplois et de répondre aux besoins sociaux considérables de notre population.

Au début de février, l'ONU a accueilli, en collaboration avec la Banque mondiale et le Gouvernement des États-Unis, une conférence de donateurs en faveur du Libéria. L'objectif de cette conférence était d'obtenir des aides pour notre plan de reconstruction biennal. La communauté internationale a répondu généreusement avec des promesses de dons s'élevant à 520 millions de dollars. J'ai le plaisir de pouvoir dire qu'à cette date, 455 millions de dollars sur le total de ces promesses de dons correspondent à des engagements fermes. Des projets sont en cours pour l'utilisation de ces fonds, qui seront d'un très grand secours à la population.

Les élections au Libéria ne sont pas un phénomène nouveau, mais la plupart ont été caractérisées par des fraudes à grande échelle. L'iniquité des élections elle-même a d'ailleurs été une source majeure de conflits au Libéria. Cette fois-ci, les Libériens sont déterminés à organiser des élections libres et équitables au titre de leur participation à l'investissement national dans la paix durable et dans la relance du pays. Le Gouvernement de transition reste déterminé à tenir les élections en octobre 2005 et à opérer sans heurts la passation de pouvoir au Gouvernement démocratiquement élu en janvier 2006.

Le Libéria a consenti un important effort de collaboration avec ses voisins de l'Union du fleuve Mano dans le but de mettre fin aux activités des secteurs non étatiques armés. Les pays de l'Union du fleuve Mano se sont engagés à respecter strictement

son Traité de non-agression et de coopération en matière de sécurité et à mettre en œuvre intégralement le quinzième protocole du Traité. Le Libéria réitère son engagement de coopérer sur toutes les dispositions relatives à la sécurité et à la paix consacrées dans les chartes des Nations Unies, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union du fleuve Mano.

Nous engageons tous les États Membres de l'ONU à s'engager d'urgence en faveur de la prévention de la crise et dans le renforcement de la paix dans notre région. À cet égard, nous demandons instamment à cet organe de travailler avec les organisations régionales et sous-régionales comme l'Union africaine et la CEDEAO.

Aujourd'hui plus que jamais, l'utilité de l'ONU est mise à l'épreuve. Jamais auparavant, le monde n'a connu autant de types de conflits différents dans autant de lieux différents en même temps. Toutefois, nous trouvons encourageant de voir que le nombre élevé et la complexité de ces problèmes n'ont pas diminué la détermination des États Membres à continuer d'encourager la paix et la stabilité internationales.

La menace du terrorisme mondial conjuguée à une pauvreté largement répandue, en particulier dans les pays en développement, constitue un véritable obstacle à la réalisation des Objectifs du Millénaire.

La persistance des conflits au Moyen-Orient est une source de préoccupation. Après toutes ces décennies, il est temps qu'une solution concrète soit trouvée à la question israélo-palestinienne.

La récente crise en Iraq est également préoccupante pour une organisation mondiale en quête de solutions aux conflits mondiaux. Le Libéria appelle à une démarche mondiale unifiée face à la question iraquienne et exhorte l'ONU à jouer un rôle actif dans le règlement de cette crise.

En Afrique, les nouvelles qui parviennent de la région soudanaise du Darfour sont alarmantes. Nous appuyons la position de l'Union africaine relative au problème du Darfour et demandons un règlement rapide de la crise afin de porter secours à la région.

Le récent massacre de près de 200 Tutsis au Burundi est un sinistre rappel du génocide de 1994 au Rwanda. Des mesures urgentes devraient être prises pour juguler la situation en République démocratique du Congo.

Instaurer la paix est difficile car le règlement des conflits provoque parfois de nouveaux antagonismes auxquels il faut faire face. Dans les situations d'après conflit telles que la nôtre, où les capacités nationales sont détruites, la disposition constante de la communauté internationale à aider à la reconstruction est primordiale. Nous plaidons donc pour un engagement constant de l'Organisation des Nations Unies dans les crises mondiales.

Le Libéria a connu 15 ans de conflits violents. À Accra, au Ghana, en 2003, les Libériens se sont entendus pour rejeter la guerre et édifier une société meilleure. D'État en déliquescence, le Libéria est maintenant devenu une société démocratique et pleine de vie. Un sentiment d'espoir et d'optimisme croît à présent dans la population. Nous ne saurions échouer maintenant, car nous connaissons le coût de la guerre par rapport au prix de la paix. Les Libériens sont enfin déterminés à choisir la voie de la paix et à y rester.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président du Gouvernement national de transition de la République du Libéria de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Charles Gyude Bryant, Président du Gouvernement national de transition de la République du Libéria, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Carlos Mesa Gisbert, Président de la République de Bolivie

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Bolivie.

M. Carlos Mesa Gisbert, Président de la République de Bolivie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Carlos Mesa Gisbert, Président de la République de Bolivie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Mesa Gisbert (*parle en espagnol*) : Au nom de la Bolivie, je souhaite faire part d'une préoccupation qui est une préoccupation mondiale : le terrorisme. Un monde où règne le terrorisme est un monde incertain et un monde dont les perspectives sont menacées. La Bolivie est d'avis que la lutte contre le

terrorisme est l'une des tâches les plus importantes que nous devons accomplir ensemble. Les événements survenus à Beslan, dans la Fédération de Russie, montrent à quel point les actes de barbarie ont perdu tout sens d'humanité.

La lutte contre le terrorisme doit être liée à la lutte contre d'autres fléaux qui nous préoccupent tous. À ce titre, la Bolivie affirme son attachement le plus ferme à la lutte contre le trafic des stupéfiants qui est menée sur notre territoire grâce à des mesures claires d'éradication de la coca excédentaire, et dans le respect de la traditions de consommation dans le pays. Cet effort conjoint ne pourrait pas se faire sans la présence et l'appui de la communauté internationale ni sans une responsabilité partagée. La responsabilité partagée implique l'adoption de mesures claires aux deux bouts de la chaîne de production pour éliminer le fléau du trafic des stupéfiants. La responsabilité partagée implique que les volets social et économique sont pris en compte au moment de s'attaquer au problème.

La Bolivie a élaboré l'idée d'un développement alternatif que nous souhaiterions convertir en un développement intégral. Autrement dit, la participation des communautés et des villages où la coca est produite sur le territoire bolivien devrait s'inscrire dans le processus de décision et dans la conception de stratégies visant à modifier les cultures actuelles et favoriser des choix économiques corrects pour ouvrir des marchés et pour réduire les coûts d'intervention de la communauté internationale dans le processus d'éradication de la coca, et en particulier dans le processus visant à trouver des voies alternatives viables pour l'économie bolivienne.

Nous sommes d'avis que la lutte contre les fléaux dont souffre actuellement l'humanité ne pourrait être menée sans une action multilatérale face aux défis auxquels est confrontée la société contemporaine. Nous croyons fermement dans le multilatéralisme et appuyons fermement l'Organisation des Nations Unies en tant que giron de ce multilatéralisme. Nous sommes persuadés que le moment est venu de procéder au changement et à une série de réformes globales au sein de l'Organisation tout entière. Cela implique, mais pas exclusivement, un élargissement du Conseil de sécurité au moment où se termine une phase de l'histoire, et où une nouvelle, dans laquelle les défis étant différents, les caractéristiques des actions menées doivent également être différents.

À cet égard, nous sommes convaincus qu'un autre aspect qui doit être examiné attentivement est le système de développement mondial, qui n'est pas viable à terme et qui ne permettra pas des actions à long terme mais qui créera plutôt des problèmes complexes sans solution. Changer le mode de développement exige une ouverture d'esprit et des capacités hétérodoxes pour tenir compte des paramètres fondamentaux dans le cadre desquels l'économie mondiale évolue aujourd'hui, sans mener des actions démagogiques ni trouver des solutions utopiques. Au contraire, il nous faut favoriser une réflexion sur les questions telles que la faim, la pauvreté et l'exclusion qui touchent des millions d'êtres humains sur notre planète.

C'est une bonne occasion de rappeler que la Bolivie a connu une situation particulièrement difficile l'an dernier. En octobre 2003, une crise sociale, politique et économique a poussé le pays au bord d'un affrontement violent aux conséquences imprévisibles. La crise a menacé l'ensemble de nos institutions, et en particulier notre système démocratique. La réaction de la Bolivie face à cette crise s'est faite pacifiquement, dans le respect de la démocratie et par le biais d'un mécanisme de succession constitutionnel qui m'a permis, en tant que Vice-Président, d'assumer la fonction de Président et de relever les défis considérables auxquels était confronté le pays afin de rétablir l'ordre et la paix, qui sont fondamentaux, ainsi que les perspectives et les espoirs de notre société.

Pourquoi cette crise s'est-elle produite en Bolivie? En raison d'une accumulation de dettes historiques que notre société a dû régler à un moment donné. Il s'agissait des factures d'un processus d'exclusion et de discrimination, d'une vision de la société bolivienne pleine de racisme et d'une pauvreté vraiment criante. Les efforts déployés par le pays sur la base d'un modèle économique libéral et d'un modèle économique d'ajustement structurel ont produit des hauts et des bas. Les résultats positifs ont permis une certaine stabilité macroéconomique, mais des résultats réellement insuffisants ont été enregistrés dans le domaine social, notamment en raison de l'épuisement des efforts et de la nécessité de réponses différentes. Ces factures historiques ont dû être honorées en octobre, débouchant sur une agitation populaire qui a entraîné des troubles sociaux, exigeant non seulement une réaction à court terme – je pense que la nôtre a été efficace dans le sens que la démocratie et la paix ont

été préservées – mais aussi et avant tout une solution tournée vers l'avenir.

Quels sont les grands problèmes que connaît la Bolivie aujourd'hui, étant donné son contexte géographique, historique et géopolitique? Elle doit en premier lieu régler son propre conflit entre la société et l'État et trouver une solution au problème de sa propre croissance économique. Une des tâches importantes du pays a été de définir une politique énergétique après s'être rendu compte que le pays disposait d'une des plus grandes réserves de gaz naturel sur le continent sud-américain.

Nous avons choisi une voie difficile, bien qu'attrayante, qui reflétait notre souhait d'une participation démocratique et d'une démocratie participative – veuillez excuser le jeu de mots – au sein de notre société. Nous avons opté pour un référendum contraignant, qui a permis au peuple bolivien de décider ce qu'il souhaitait faire de ses ressources énergétiques les plus importantes. Le référendum a montré notre volonté de participer et de définir notre propre destin. Il s'est tenu avec succès le 18 juillet. Il s'est déroulé dans un cadre de paix et de participation démocratique, en apportant des réponses claires et définitives qui ont permis au Gouvernement d'aller de l'avant et de mettre en œuvre une politique en matière de gaz naturel et d'hydrocarbures, destinée à réglementer les exportations, l'industrialisation et les relations avec les investisseurs et les sociétés d'investissement, tout en étant appropriée et bénéfique pour la nation.

Dans cette instance, je tiens à réaffirmer notre foi en des liens constructifs et mutuellement avantageux entre ceux qui investissent à titre privé en Bolivie et les représentants de l'État. Peut-être qu'un des enseignements les plus importants que nous ayons tiré ces dernières années est que nous ne devons ni revenir à l'ancien système de capitalisme d'État des années 50 et 60 ni poursuivre l'orthodoxie rigide d'une vision libérale.

La réponse aujourd'hui est une combinaison possible au sein de la fausse distinction entre marché et État. Cette distinction doit être abolie et l'amalgame doit être rendu viable, sans exclusion et sans remettre en cause la notion fondamentale, à laquelle nous croyons, en vertu de laquelle la sécurité juridique est garantie par l'état de droit. C'est la voie que nous suivons en vue de l'adoption d'une nouvelle loi sur les hydrocarbures.

La tâche la plus importante peut-être à laquelle la Bolivie devra se consacrer, dans les prochains mois est de parvenir à un nouveau pacte social. Si le lien entre l'État et la société a été profondément endommagé et menace de se rompre, il est clair que la notion de participation démocratique doit se refléter dans ce pacte grâce à une assemblée constituante, librement élue, qui définira le type de pays que nous souhaitons bâtir dans un avenir immédiat.

Étant donné que mon gouvernement n'a ni parti politique ni présence organisée dans ce contexte, nous convoquerons une assemblée constituante qui soit réellement pluraliste et où les éléments de notre *Magna Carta* puissent être assurés par divers secteurs qui répondent à un concept de base, à savoir qu'il faut en finir avec l'exclusion et la discrimination; permettre à la majorité – dans un pays où la majorité est constituée de gens d'origine quechua, aymara ou guarani – de s'exprimer; et définir, dans un contexte démocratique et de régions et de visions distinctes, le profil d'une nation viable.

Je voudrais signaler que nous avons réussi une chose très importante après la crise : la restauration de la paix grâce à une action transparente, honnête et austère, dont la Bolivie avait besoin sans plus tarder. Cela ne veut pas dire pour autant que le travail est achevé. La lutte contre la corruption sera toujours un problème dans notre pays et ailleurs dans le monde, mais j'estime que nous avons démontré clairement notre détermination, ce qui nous a donné une crédibilité et une légitimité au sein de notre société.

La transparence, l'honnêteté et l'austérité sont des éléments indispensables dans un pays pauvre qui doit gérer de façon adéquate et efficace les maigres ressources dont il dispose. À ce titre, je voudrais ici à l'ONU remercier la communauté internationale qui a manifesté sa solidarité et qui a appuyé de façon systématique la Bolivie au moment de la crise que nous avons traversée ainsi qu'au cours des mois qui ont suivi, nous permettant d'avoir une politique macroéconomique cohérente pour résoudre des questions aussi graves qu'un déficit fiscal prononcé.

Je tiens à signaler qu'en raison de sa situation géographique au centre du continent sud-américain, la Bolivie doit être un pays pivot dans un processus d'intégration qui va en s'accélérant. Ce processus

d'intégration a deux grands protagonistes : la Communauté andine, à laquelle nous appartenons, et le Marché commun sud-américain, dont nous sommes un membre associé. Au départ, nous étions « un pays charnière », mais nous nous trouvons déjà dans un processus d'intégration qui va vers la création d'un grand bloc en Amérique du Sud dont nous nous félicitons et auquel nous travaillons.

Dans ce contexte de coordination et d'intégration, la Bolivie joue un rôle clef dans tout processus de développement des infrastructures. Dans le domaine de l'énergie, la Bolivie est un pays qui pourrait très bien être le noyau de la distribution de l'énergie en Amérique du Sud. Dans le secteur des télécommunications – notamment dans celui des fibres optiques – et aussi dans celui de l'infrastructure routière – nous sommes incontournables et nous devons être un protagoniste qui facilite les choses plutôt que celui qui créé des obstacles.

Je voudrais faire part d'une observation aux organisations multilatérales comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et autres qui coopèrent avec la Bolivie et les pays en développement.

Du fait de ses recettes et de son endettement considérable, la Bolivie était considérée comme un pays pauvre très endetté. Elle avait en théorie un certain nombre d'avantages au niveau du service de la dette afin d'être en mesure de canaliser ses ressources, non pour rembourser sa dette mais pour mettre au point des projets sociaux. Paradoxalement, cela a limité la capacité d'endettement du pays et notre accès à des prêts aux conditions normales, ce qui nous aurait permis de mettre en œuvre des projets d'infrastructure susceptibles d'intéresser non seulement la Bolivie mais aussi l'ensemble des pays de la région.

Nous pensons qu'il faut regarder sous un autre jour la façon dont les organisations internationales interprètent ces prêts afin de les rendre plus souples et d'éviter le paradoxe où un avantage se transforme en fardeau, entravant le développement. Nous espérons que cette nouvelle démarche sera bien comprise par la communauté internationale et surtout par les organismes multilatéraux.

Enfin, je voudrais évoquer un sujet sur lequel nous insisterons toujours dans nos interventions devant la communauté internationale. Le fait que la Bolivie soit enclavée est un facteur qui retarde notre développement. La Bolivie était à l'origine un pays indépendant qui disposait d'un littoral sur l'océan Pacifique. Nous demandons aujourd'hui un accès libre et souverain à cet océan. C'est une exigence qui a des fondements moraux, historiques et juridiques et qui est liée au coût économique considérable qui entrave le développement historique de notre pays. Nous le faisons, je tiens à le souligner, dans une logique de construction, dans une logique d'intégration.

Le Chili et la Bolivie sont des pays complémentaires. Nos pays partagent un destin d'intégration et de développement. Ne pas essayer de résoudre la question bolivienne revient à empêcher que ce développement et ce processus d'intégration deviennent une réalité.

La Bolivie est disposée à engager un dialogue sincère pour trouver une solution adéquate et définitive au problème. Cela est plus que jamais nécessaire, maintenant que l'intégration sud-américaine est à portée de main et que le problème maritime bolivien est devenu un obstacle sur la voie de cette intégration.

Nous exprimons un souhait rationnel et constructif, qui va dans le sens de l'intégration. Notre requête ne changera jamais; elle est parfaitement bien fondée à la lumière de ce que je viens d'expliquer.

Pour terminer, je voudrais dire ici, devant les Nations Unies, que notre pays est un pays de paix qui croit dans le désarmement. Mon pays estime que nous devons revoir et modifier un grand nombre des paradigmes qui, au fil du temps, ont figé certaines positions et limité l'ouverture d'esprit laquelle, en ce XXI^{e} siècle, est plus que jamais nécessaire pour préparer l'avenir.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Bolivie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Carlos Mesa Gisbert, Président de la République de Bolivie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Kessai Note, Président de la République des Îles Marshall

Le Président : L'Assemblée va entendre une allocution du Président de la République des Îles Marshall.

M. Kessai Note, Président de la République des Îles Marshall, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Kessai Note, Président de la République des Îles Marshall, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Note (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session au nom du peuple de la République des Îles Marshall.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection et de vous souhaiter plein succès dans vos entreprises tout au long de cette session.

Sur le plan intérieur, cette année a été jalonnée d'événements saillants pour les Îles Marshall. Le 1er mai, nous avons célébré le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de notre Constitution. Le même jour entrait en vigueur notre Accord amendé de libre association avec les États-Unis. Le renouvellement de cet accord réaffirme le caractère spécial des rapports entre nos deux pays.

Sur le plan régional, nous continuons d'accorder une très grande importance à notre adhésion au Forum du Pacifique. L'année dernière, le Forum a réalisé une étude très complète sur les mécanismes en place dans la région. Le mois dernier, les dirigeants du Pacifique se sont réunis au Samoa, où ils ont adopté les grandes lignes d'un nouveau Plan pour le Pacifique, qui servira à l'élaboration d'une stratégie de coopération régionale étendue et fondée sur les objectifs clés de la croissance économique, du développement durable, de la bonne gouvernance et de la sécurité.

Sur le plan international, les Îles Marshall se redisent solidaires de l'Alliance des petits États insulaires, qui reste un puissant porte-parole des petits États insulaires en développement.

Il est depuis longtemps admis que les petits États insulaires en développement se distinguent par la nature spécifique de leurs vulnérabilités et des obstacles auxquels ils sont confrontés. En janvier 2005, la communauté internationale se réunira à Maurice pour procéder à l'examen décennal du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Tout au long de l'année écoulée, les membres de l'Alliance se sont soigneusement préparés à cette rencontre internationale, suivant un plan détaillé. Au cours d'une réunion interrégionale tenue en janvier dernier, les petits États insulaires en développement ont adopté la Stratégie de poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade, portant sur des questions cruciales comme les changements climatiques, la montée du niveau des mers, les énergies renouvelables et l'accès aux marchés, entre autres.

Il est primordial que nous maintenions cette dynamique jusqu'à la réunion à Maurice afin qu'elle ait une issue favorable pour les petits États insulaires en développement. J'encourage la communauté internationale à prendre part aux préparatifs et à se faire représenter au plus haut niveau à la réunion internationale. Nous espérons vivement que la réunion produira des résultats concrets pour aider les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre le Programme d'action au profit de la population à l'échelle locale.

À l'heure de la mondialisation croissante, les Îles Marshall sont confrontées aux mêmes gageures que bien d'autres petits États insulaires. Notre environnement est extrêmement vulnérable aux conséquences des changements climatiques et aux catastrophes naturelles; notre faible population a la lourde tâche de gérer une forte prévalence des grandes maladies comme le diabète et le risque d'une propagation rapide du VIH/sida et autres maladies sexuellement transmissibles; et notre intégration dans l'économie mondiale se trouve entravée par la faiblesse de nos ressources et notre isolement géographique.

En raison de ces problèmes, les Îles Marshall sont particulièrement préoccupées par les questions suivantes.

Premièrement, en ce qui concerne le développement durable, les Îles Marshall élaboré une stratégie nationale de développement et procèdent actuellement à la mise sur pied d'une équipe spéciale chargée de veiller à l'intégration des Objectifs du Millénaire pour le développement dans notre stratégie nationale. Dans l'action que nous menons pour atteindre les objectifs de développement définis au plan international, nous sommes gravement freinés par notre manque de ressources humaines et techniques. C'est pourquoi nous nous efforçons de nouer des partenariats

utiles en termes de renforcement des capacités et de transferts de techniques.

Nous nous sommes réjouis que la douzième session de la Commission du développement durable soit axée sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains. Dans la région du Pacifique, nous travaillons d'arrache-pied pour améliorer l'accès à l'eau douce et concevoir des systèmes de gestion des déchets qui soient respectueux de l'environnement. Nous recherchons l'appui de la communauté internationale dans la conduite de projets régionaux tels que le Plan d'action régional du Pacifique relatif à la gestion durable de l'eau. Nous attendons avec impatience que la treizième session de la Commission trace de nouvelles lignes directrices dans ces domaines.

Une question qui continue de préoccuper au plus haut point les habitants des Îles Marshall est celle des essais nucléaires. De 1946 à 1958, les États-Unis ont procédé à une série d'essais nucléaires dans les Îles Marshall, qui ont notamment donné lieu à la détonation de 23 bombes atomiques et à hydrogènes. Le 1er mars de cette année, nous avons commémoré le cinquantième anniversaire du tir Bravo sur l'atoll de Bikini. Le tir Bravo était d'une puissance 1 000 fois supérieure à l'explosion d'Hiroshima, et il a eu des retombées radioactives sur toutes les îles voisines.

Aujourd'hui, nombre de nos concitoyens continuent de souffrir des effets à long terme de ces tirs sur la santé, alors que d'autres demeurent tenus éloignés de leur maison en raison de la contamination toujours en cours. Nous exhortons le Gouvernement des États-Unis à régler complètement la question des compensations appropriées aux populations touchées par le programme d'essais nucléaires et à remplir ses responsabilités concernant la réinstallation en lieu sûr des populations déplacées.

S'agissant de questions de désarmement et de non-prolifération plus générales, nous demandons instamment à la communauté internationale de maintenir son attention sur le désarmement des États dotés de l'arme nucléaire, ainsi que sur les mesures de non-prolifération. Nous attendons avec intérêt la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui aura lieu l'année prochaine, et nous espérons qu'elle permettra d'obtenir des progrès substantiels concernant les 13 mesures devant mener au désarmement nucléaire complet.

Je tiens à réitérer la vive préoccupation que nous inspirent les changements climatiques. À l'instar d'autres nations insulaires de faible altitude, nous sommes les plus vulnérables aux effets des changements climatiques. Nous en subissons déjà des effets spectaculaires, comme l'élévation du niveau de la mer, la transformation des phénomènes météorologiques et la dégradation des systèmes de récifs coralliens. Une action urgente est nécessaire à l'échelle mondiale si l'on veut stopper et, en fin de compte, inverser les effets dévastateurs des changements climatiques. Sans une action mondiale, nos efforts nationaux pour parvenir au développement durable resteront lettre morte.

Nous sommes résolus à jouer notre rôle, et les principaux pays industrialisés doivent eux imprimer une direction politique forte. Nous réaffirmons notre appui à la Convention-cadre sur les changements climatiques et au Protocole de Kyoto, et nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les principaux pays d'émission, à ratifier le Protocole sans plus tarder. Nous demandons également à la communauté internationale d'aider les petits États insulaires en développement à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation complètes.

En tant que nation dont la survie dépend des ressources marines, nous sommes de plus en plus préoccupés par l'état des océans du monde et des stocks de poissons. Au niveau régional, nous coopérons étroitement avec d'autres membres du Forum des îles du Pacifique pour faire en sorte que les océans et les ressources marines de notre région soient gérés de manière responsable et durable. La Politique régionale océanique des îles du Pacifique, adoptée en 2002, sera mise en œuvre dans toute la région par l'intermédiaire du cadre pour une action stratégique intégrée qui a récemment été mis au point. Un autre progrès notable dans la région est l'entrée en vigueur de la Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique Centre et Ouest.

Quoique tous ces progrès soient encourageants, nous exprimons à nouveau nos préoccupations face à la prédominance de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Comme beaucoup d'autres petits États insulaires en développement, les ressources halieutiques constituent notre principal moyen de survie, et pourtant nous ne sommes pas en mesure de contrôler comme il convient notre zone économique exclusive. La coopération régionale et internationale

doit se concentrer sur le règlement du problème de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et venir en aide aux petits États insulaires en développement en renforçant les capacités de contrôle et de surveillance.

J'ai abordé brièvement quelques-unes des priorités majeures des Îles Marshall. Bien entendu, beaucoup d'autres questions importantes devront être traitées dans le courant de la session.

Le terrorisme international est, à l'évidence, l'un des plus grands défis auxquels est confrontée la communauté internationale de nos jours. La vérité est qu'aucun État ou région n'en sont épargnés. Tous les États doivent prendre des mesures au niveau national et doivent coopérer aux niveaux régional et international pour faire en sorte que nous luttions contre les menaces posées par le terrorisme de manière complète et unifiée. Au sein de la région du Pacifique, nous continuons de coopérer étroitement pour veiller à ce qu'une action régionale efficace soit menée pour lutter contre les menaces à la paix et à la sécurité. Au plan national, nous sommes sur le point d'appliquer les 12 Conventions de base relatives à la lutte contre le terrorisme ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et nous avons pris de nombreuses mesures pour lutter contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme.

En tant qu'État partie au Statut de Rome, les Îles Marshall se félicitent des progrès enregistrés actuellement par la Cour pénale internationale. Nous sommes heureux de voir que la Cour est maintenant pleinement opérationnelle et qu'elle a entamé ses premières enquêtes. Nous sommes persuadés que la Cour jouera un rôle précieux dans l'administration de la justice au niveau international et nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties au Statut de Rome.

Une autre question qui exige une action de cet organe est l'exclusion dont Taiwan continue de faire l'objet à l'ONU. Taiwan est un État épris de paix et souverain, et seul son gouvernement démocratiquement élu saurait être le représentant légitime des intérêts du peuple taiwanais à l'ONU. Les Îles Marshall réaffirment leur plein appui à la quête actuelle du peuple taiwanais de se voir admis au sein de cet organe mondial ainsi que dans diverses autres organisations internationales.

Enfin, les Îles Marshall réaffirment leur appui à l'élargissement du Conseil de sécurité, tant dans la catégorie des membres permanents que dans celle des membres non permanents. Nous appuyons l'attribution d'un nouveau siège permanent au Japon, et nous estimons que les pays en développement doivent mieux être représentés au Conseil. Un tel élargissement est absolument impératif si le Conseil veut conserver sa légitimité.

Monsieur le Président, ma délégation ne doute pas que sous votre direction avisée la présente session sera fructueuse.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République des Îles Marshall de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Kessai Note, Président de la République des Îles Marshall, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Arnold Rüütel, Président de la République d'Estonie

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République d'Estonie.

M. Arnold Rüütel, Président de la République d'Estonie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies, au Président de la République d'Estonie, S. E. M. Arnold Rüütel, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Rüütel (*parle en estonien; texte anglais fourni par la délégation*) : Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Je vous souhaite beaucoup de succès dans l'accomplissement de la tâche très importante qu'est la vôtre. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, M. Julian Hunte, pour la façon dont il a dirigé les travaux de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

La présente session est très importante pour l'Estonie, car c'est la toute première fois que nous participons à une session de l'Assemblée générale en tant qu'État membre de l'Union européenne et de l'OTAN. Nous sommes donc plus conscients que

jamais de notre responsabilité commune face au monde, mais également de notre vulnérabilité face aux menaces qui pèsent sur le monde.

Ces dernières années, nous avons tous assisté à l'apparition de nouvelles menaces à la paix et la sécurité mondiales. Nous avons également vu comment ces menaces sont toutes liées à des problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires. La cinquante-huitième session de l'Assemblée générale s'est concentrée sur la situation en Iraq. Instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient demeure toutefois une préoccupation. J'espère que tout ceci aura servi à nous convaincre davantage que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies sont encore plus d'actualité que jamais. Dans le monde d'aujourd'hui marqué par des nouvelles menaces et une sécurité mondiale en constante évolution, nous avons plus que jamais besoin de solutions communes. L'Organisation des Nations Unies est la seule organisation créée aux fins de coordonner, à l'échelle mondiale, les efforts des États en vue de sauvegarder la stabilité et la sécurité internationales. L'Organisation des Nations Unies doit être encore plus déterminée et efficace afin de s'acquitter de ses importantes responsabilités dans ces nouvelles circonstances.

La réduction de la pauvreté dans le monde continue d'être un sujet central dans les préoccupations mondiales en matière de développement; une réduction de la pauvreté se traduirait certainement par une amélioration de la stabilité et de la sécurité internationales. La communauté internationale s'est engagée à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici l'an 2015 et à réduire de moitié la pauvreté dans le monde avant cette date. C'est une promesse effectivement très optimiste qui suppose que tous les pays agissent avec davantage de détermination et de façon plus coordonnée. Les réunions de haut niveau qui se sont tenues à Doha, Monterrey et Johannesburg nous ont montré le chemin; maintenant, nous devons agir.

Au sommet prévu en 2005, nous ferons le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire. J'aimerais nous exhorter tous ici à travailler de sorte à être satisfaits des conclusions qui figureront dans le rapport intérimaire.

Tout comme les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, l'Estonie a sa part de responsabilité dans le développement équilibré du monde et apporte sa contribution dans la réalisation des objectifs communs. Tout récemment encore, nous étions l'un des pays bénéficiaires de l'aide internationale. Maintenant que nous sommes parmi les donateurs, nous savons très bien combien il importe que l'aide internationale soit coordonnée et harmonisée. Nous avons commencé à fournir une aide internationale en 1998. Le temps a montré que l'expérience de l'Estonie dans l'édification d'institutions démocratiques, la mise en œuvre de réformes économiques et la participation de la société civile dans la vie publique et la prise de décision peut réellement aider d'autres pays où de tels processus en sont encore au stade initial.

Malgré le développement rapide qu'ont connu les technologies de l'information ces 10 dernières années, seul un petit nombre de pays et de groupes sociaux privilégiés a bénéficié de ce que l'on appelle la révolution numérique. Prenons, par exemple, l'accès à l'Internet. Beaucoup parmi nous ne pourraient imaginer la vie sans l'Internet, mais quatre cinquièmes de la population mondiale n'ont jamais eu de contact avec l'Internet. Plus de la moitié des utilisateurs de l'Internet vivent en Europe ou en Amérique du Nord, ce qui représentent en tout seulement 17 % de la population mondiale. En Afrique, seul 1,4 % de la population utilise l'Internet.

Le fossé numérique existe non seulement entre pays, mais également à l'intérieur des pays, entre différents groupes sociaux. Les causes de ce fossé numérique peuvent être l'âge, le sexe, la langue, l'éducation ou le revenu. Le fossé numérique traduit un retard technologique, social et économique, peut-être dû à un manque d'infrastructure ou au coût élevé de cette infrastructure. Dans le même temps, ce fossé numérique non seulement reflète les inégalités socioéconomiques existantes, mais les amplifie et, même, les provoque. Aujourd'hui, la valeur sociale et économique de l'accès à l'information est bien plus élevée qu'il y a 20 ans. L'inégalité d'accès au savoir-faire, aux réseaux d'information et aux possibilités de contribuer à ces réseaux conduira, à longue échéance, à une plus grande marginalisation des pays pauvres et des groupes sociaux pauvres. Paradoxalement, c'est l'Internet même qui est derrière cette marginalisation, bien qu'il soit censé être le moyen le meilleur marché et le plus efficace d'échanger l'information et le savoir dans le monde.

Comme les technologies de l'information ont un impact puissant sur la croissance économique et sur la compétitivité, elles sont indubitablement un nouveau facteur à prendre en compte dans les politiques de développement. C'est pourquoi les causes et les conséquences du fossé numérique ont fait l'objet, ces dernières années, d'une attention de plus en plus grande. Par exemple, le *Rapport mondial sur le développement humain, 2001,* du Programme des Nations Unies pour le développement s'est concentré sur ces problèmes et a été le centre de toute l'attention au Sommet mondial sur la société de l'information qui s'est tenu à Genève en 2003.

Je suis très heureux d'annoncer que l'Estonie a atteint, en un laps de temps relativement court, un niveau remarquable dans plusieurs domaines des technologies de l'information. Nous avons réussi à créer des conditions favorables au développement dans ce domaine et avons veillé à ce que l'infrastructure nécessaire soit présente, grâce à une coopération étroite entre le secteur public et le secteur privé, les entreprises et les organisations non gouvernementales. Les citoyens estoniens qui ont peu de moyens ont ainsi désormais accès à plusieurs services de la société de l'information. D'après *The Economist*, en 2004, l'Estonie occupe la 26e place dans la liste mondiale des pays les plus préparés à l'électronique et se situe en tête de liste des pays d'Europe centrale et orientale. Plus de la moitié de la population utilise régulièrement l'Internet; 38 % des habitants possèdent un ordinateur; 80 % d'entre eux ont un téléphone portable; 62 % utilisent les services de banque en ligne; et 59 % remplissent leur déclaration d'impôts sous forme électronique. Les Estoniens peuvent communiquer par Internet avec les services de l'État et des collectivités locales en utilisant des signatures électroniques qui font foi juridiquement. Tous ces indicateurs sont conformes à la moyenne de l'Union européenne, bien que le produit national brut du pays reste nettement inférieur à la moyenne européenne.

Je suis convaincu que l'Estonie dispose, de par son statut d'économie précédemment en transition, d'une expérience qui peut s'avérer très utile pour des pays en développement, en ce qui concerne la promotion des technologies de l'information et de la communication. L'Estonie est en mesure de fournir une aide au développement, avant tout et principalement sous la forme d'un partage de son savoir-faire. Nous avons déjà pris des mesures en ce sens : pendant l'été 2002, le Gouvernement estonien, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme d'information du Open Society Institute ont ensemble créé l'Académie estonienne de la cybergouvernance. Le but de cette Académie sans précédent est d'améliorer la coopération entre les secteurs public et privé dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Les premiers bénéficiaires du projet sont des pays d'Europe centrale et orientale, des pays de la Communauté d'États indépendants ainsi que certains pays asiatiques, mais nous comptons à l'avenir inclure également des pays africains. L'Académie de la cybergouvernance a déjà organisé des stages de formation à l'intention des fonctionnaires du Kirghizistan, de Sri Lanka, d'Albanie, du Kazakhstan et d'autres pays.

L'année 2004 marque la fin de la Décennie internationale des populations autochtones. Je suis estonien, et en tant qu'Estonien j'ai une raison particulière de parler des populations autochtones : nous sommes une nation qui mesurons toute l'importance qu'il y a à préserver et développer notre culture et notre langue. C'est pourquoi je me félicite de constater que les récentes décennies ont vu les activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes pour la protection des droits des populations autochtones acquérir une importance croissante.

Mais la fin prochaine de la Décennie internationale des populations autochtones ne doit pas signifier une diminution de l'attention accordée à la situation des populations autochtones. Les droits des populations autochtones doivent sans tarder être codifiées dans le cadre du droit international. L'Estonie appuie résolument la rédaction et l'adoption tardives d'une déclaration des droits des populations autochtones. Quels que soient les progrès réalisés au niveau local, de nombreux peuples du monde restent incertains de la préservation de leurs cultures et de leurs langues. Des restrictions apportées aux droits des populations autochtones font partie des raisons qui sous-tendent l'émergence de points chauds et de crises.

M. Dauth (Australie), Vice-Président, assume la présidence.

Les scientifiques enregistrent les espèces menacées dans le Livre rouges afin d'aider à les protéger de l'extinction. Mais nous n'avons pas encore de Livre rouge des peuples menacés. Lorsqu'une espèce animale disparaît, la nature s'appauvrit et les

équilibres écologiques peuvent être perturbés. De la même façon, l'extinction d'un peuple signifie que le monde entier s'appauvrit intellectuellement et culturellement.

Les anthropologues utilisent la notion de « Quart Monde » pour décrire la marginalisation croissante des populations autochtones et la détérioration de leurs conditions de vie. La situation des populations finno-ougriennes dans leurs patries historiques en est un exemple préoccupant. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a exprimé son inquiétude à ce sujet. En août de cette année, le quatrième Congrès des populations finno-ougriennes s'est tenu en Estonie sous le thème « Les jeunes sont notre avenir ». Le document final du Congrès a exprimé des inquiétudes au sujet de la perte continue de leur identité nationale par les populations finno-ougriennes et a demandé à la communauté internationale de consacrer davantage d'attention à la protection des droits de l'homme et d'autres droits des populations autochtones et des minorités nationales.

J'aimerais enfin aborder la question de l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. L'ONU doit être renforcée et améliorée : elle doit être réorganisée afin de pouvoir plus efficacement relever de nouveaux défis. La réorganisation et une plus grande efficacité rendraient l'Organisation plus fiable et lui donneraient davantage d'autorité. Sur ce point, tous les États Membres partagent le même but : assurer un développement constant de l'ONU et procéder à des réformes qui amélioreront son efficacité en tant qu'organisation multilatérale. L'Estonie appuie fermement ce processus.

J'estime qu'il faut consacrer davantage d'attention à la prévention des crises et des conflits. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt la publication le 1er décembre du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, qui doit fournir des recommandations essentielles permettant de faire fonctionner plus efficacement l'ONU dans le nouveau cadre mondial.

Grâce aux efforts du Secrétaire général Kofi Annan et du Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, Julian Hunte, et grâce la coopération des États Membres, les débats sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ont produit des résultats concrets et utiles, contenus dans la résolution 58/316 (2004), adoptée le 1er juillet. Cette résolution est un jalon essentiel dans le processus de changement et de modernisation de l'Assemblée générale pour qu'elle reste en phase avec l'évolution du monde. À la cinquante-neuvième session, sous la présidence de M. Jean Ping, nous devons poursuivre et intensifier nos efforts en ce sens.

Enfin, il est aussi grand temps que nous avancions dans la réforme du Conseil de sécurité, ce qui permettrait à l'ONU de participer plus efficacement au règlement des problèmes et crises de par le monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République d'Estonie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Arnold Rüütel, Président de la République d'Estonie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Martín Torrijos, Président de la République du Panama

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Panama.

M. Martín Torrijos, Président de la République du Panama, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Martín Torrijos, Président de la République du Panama, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Torrijos (*parle en espagnol*) : J'aimerais tout d'abord adresser de très chaleureuses félicitations à M. Jean Ping, Ministres des affaires étrangères du Gabon, pour son élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je tiens également à exprimer au Secrétaire général, Kofi Annan, la reconnaissance de mon pays pour les paroles puissantes et porteuses d'inspiration qu'il a prononcées hier (voir A/59/PV.3).

Des milliers de mes compatriotes souffrent aujourd'hui sous l'effet de la violence d'une nature déchaînée. Des inondations sans précédent ont endeuillé de nombreuses familles et le pays tout entier

s'est mobilisé en leur faveur dans des démonstrations de solidarité véritablement émouvantes. De tout cœur avec les victimes et leurs familles au Panama, je suis venu à l'ONU car le drame que connaît mon pays fait ressortir encore davantage la nécessité de s'attaquer sans délai au problème de la pauvreté.

L'ONU a été conçue comme un mécanisme chargé d'empêcher la guerre et d'instaurer la paix. Aujourd'hui, il faut que tous les pays du monde aient le sentiment que l'ONU cherche à résoudre les problèmes et non pas simplement à en parler. C'est pourquoi il faut réformer l'Organisation.

Depuis quelques années, des chefs d'État et de gouvernement soulignent cette nécessité depuis cette tribune, et le Secrétaire général a accueilli cette initiative avec enthousiasme. Je voudrais associer ma voix à la leur afin que nous nous décidions à engager une réforme qui ne saurait plus tarder, faute de quoi, les peuples perdront toute foi en l'ONU.

Nous n'avons pas besoin d'une organisation au passé glorieux, mais d'une organisation qui pourra, à l'avenir, s'attaquer aux problèmes mondiaux les plus graves. C'est pourquoi il est impératif de rendre ses principaux organes plus représentatifs.

Aujourd'hui, tous les continents connaissent des luttes politiques et des conflits armés. Il n'existe pas une seule région du monde où règnent la paix et la concorde. Ce sont des conflits régionaux ou internes, mais ils n'en sont pas moins cruels. Il existe néanmoins un conflit qui revêt une dimension universelle et qui exige donc une solution universelle. Je fais allusion ici aux problèmes de la faim et de la pauvreté qui ont fait l'objet d'une réunion à laquelle ont participé plus de 60 dirigeants décidés à s'y attaquer avec tous les instruments dont nous disposons. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de citer les chiffres tragiques de la pauvreté, mais je fais miennes les paroles de celui qui a inspiré cette réunion, le Président du Brésil, M. Luiz Inácio Lula da Silva : « jamais la paix ne pourra naître de la pauvreté et de la faim ».

En Amérique latine, les dangers posés à la démocratie par les putschs des militaires ont été considérablement réduits. Ce ne sont plus les divisions des armées qui menacent la démocratie, mais ce sont les légions de pauvres et de personnes vulnérables qui risquent de détruire les institutions démocratiques si on ne satisfait pas leurs besoins fondamentaux.

Mais nous sommes donc face à une contradiction : plus un pays est aux prises avec la pauvreté, moins il a de chances d'en sortir. Les pays pauvres ploient sous le fardeau de la dette publique. Des millions d'êtres humains doivent plus à leur naissance que tout ce qu'ils gagneront durant leur vie entière. Ces dettes sont souvent dues à des déficits du passé qui n'ont apporté aucun avantage tangible à la population, à cause d'un excès de bureaucratie, de projets inadéquats ou de corruption. Les problèmes fiscaux que connaissent la plupart des pays de la région exacerbent le problème car ils privent les gouvernements des ressources nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux de la population.

Cette analyse n'est pas nouvelle. La décennie perdue des années 80 a été le résultat des mêmes problèmes que sont venues aggraver une crise économique internationale et une absence de légitimité démocratique dans la plus grande partie du continent. Il existe toutefois des différences indéniables avec cette époque. D'une part, ces dernières années, on a vu se créer une richesse sans précédent, tandis qu'en même temps, le nombre des pauvres augmentait. D'autre part, bien qu'un plus grand nombre de pays vivent en démocratie aujourd'hui, on se pose davantage de questions sur la meilleure façon de régler les problèmes immédiats de la société.

La démocratie, en tant que système de gouvernement, a fini par être associée aux limites des citoyens, alors qu'en réalité, ce sont les gouvernements qui n'ont pas été en mesure de prendre des mesures efficaces. Le problème ne tient donc pas à la démocratie mais aux gouvernements.

L'aide directe accordée aux gouvernements sous forme de prêts ou de dons n'a été ni suffisante ni efficace pour régler les problèmes de la pauvreté et l'insuffisance de la croissance qu'elle était censée résoudre. Ceux d'entre nous qui sont chargés de gouverner et de donner des réponses ne sauraient oublier que pour une bonne partie de la population, la patience a cédé la place au désespoir, et l'urgence des besoins exige des solutions tout aussi immédiates qui ne sont pas toujours à notre portée. C'est pourquoi nous nous devons de parler clairement des problèmes, d'administrer l'État dans la transparence et de lutter contre la corruption pour nous gagner de nouveau la confiance d'une population lasse des duperies et des frustrations.

L'Amérique latine a besoin d'un nouveau programme économique qui ne se limite pas à jeter de l'argent aux problèmes sociaux sans comprendre le caractère complexe de nos pays et de nos institutions. Les processus de cessation de paiement, de restructuration et d'ajustement ont été quelques-unes des différentes approches dont notre région a pâti.

Le nouveau programme doit se faire dans le cadre d'une administration publique absolument transparente et être accompagné d'une obligation redditionnelle. Ce processus visant à rendre l'administration publique plus efficace et plus transparente exigera du temps et des ressources, mais les intérêts de la dette ne cessent de s'accumuler, tandis que les besoins d'une grande partie de notre population ne cessent d'augmenter.

Il faudra, pour réduire la pauvreté de ces groupes, que les pays pauvres déploient des efforts considérables et y consacrent d'importantes ressources, ce qui, d'une certaine manière, pourrait être compensé par la réduction de la dette publique de la part des pays créditeurs ou des organismes multilatéraux. À ce titre, je propose que les programmes de crédit des institutions financières internationales incluent une clause d'allègement des intérêts dus à l'avenir si les objectifs fixés de réduction de la pauvreté sont atteints. Ce serait là une façon de compenser les efforts faits par les gouvernements, forts de leur sens des responsabilités, pour alléger la pauvreté et s'acquitter en même temps de leurs obligations financières.

Ces dernières années, les préoccupations de l'humanité ont beaucoup évolué. Il faut protéger les patrimoines culturels, les richesses naturelles, la diversité biologique et les espèces animales menacées d'extinction. Et il semble que parfois, l'on trouve plus facilement des ressources économiques pour ces questions que pour les millions d'êtres humains qui meurent de faim tous les jours ou survivent avec peine, incapables de vivre décemment, ou sans espoir de vivre dans la dignité.

Je m'associe à l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle élabore et mette en œuvre des formules audacieuses et généreuses pour s'attaquer à la pauvreté. Il est déplorable qu'en cette époque hautement technologique où l'on a inventé des produits inimaginables il y a 10 ans à peine, nous n'ayons pas été capables de trouver le moyen de soustraire des millions de personnes dans le monde aux conditions inhumaines auxquelles la pauvreté les condamne.

Il semble parfois que la communauté internationale ne fournisse une assistance qu'en réponse à des tragédies inattendues ou à des actes de terrorisme. Bien entendu, lorsque des pays sont victimes de catastrophes naturelles ou d'actes de terrorisme, l'assistance internationale est nécessaire et louable. Je saisis cette occasion pour réaffirmer, de cette tribune, l'engagement pris par le Panama de lutter contre toutes les formes de terrorisme. N'oublions pas cependant que la pauvreté fait beaucoup plus de victimes que la guerre et les catastrophes naturelles.

Je suis heureux de pouvoir dire que le Panama a honoré ses obligations envers lui-même et envers la communauté internationale en assurant la gestion sûre et efficace du Canal. Nous continuerons à gérer avec la même responsabilité le futur de cette importante artère du commerce international pour qu'elle reste, comme aujourd'hui, ouverte aux navires de tous les pays du monde.

Je retournerai dans mon pays avec optimisme car j'ai vu qu'il y avait ici une détermination à lutter contre la pauvreté. J'ai senti la solidarité de la communauté internationale devant les catastrophes naturelles et je suis à nouveau convaincu que lorsqu'il y a volonté et impulsion spirituelle, les tâches les plus difficiles peuvent être accomplies.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Panama de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Martín Torrijos, Président de la République du Panama, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République démocratique du Congo.

M. Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Joseph Kabila, Président de la

République démocratique du Congo, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Kabila : Monsieur le Président, à l'heure où m'échoit l'honneur de prendre la parole devant cette auguste Assemblée, je voudrais, avant toutes choses, exprimer au nom du peuple congolais, ainsi qu'au mien propre, mes vives et chaleureuses félicitations à M. Jean Ping pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale, ainsi que celle des membres de son Bureau.

Je saisis également cette occasion pour féliciter et rendre un hommage appuyé à M. Julian Hunte, Président de l'Assemblée générale à sa précédente session, pour la qualité du travail appréciable réalisé dans un environnement international difficile.

Les présentes assises m'offrent l'opportunité d'apporter au monde le message de mon pays, celui de la paix et de la réconciliation nationale, et d'exprimer notre vision sur les événements brûlants à travers le monde et la manière appropriée d'y apporter des solutions durables.

À cet égard, en jetant un regard rétrospectif sur l'évolution de la situation mondiale, nous ne pouvons que constater et déplorer la montée du terrorisme international sous toutes ses formes, avec son cortège de victimes, de détresse et de désolation. Aussi, le lieu me paraît-il propice d'annoncer que l'engagement pris par mon pays de procéder à la ratification de tous les instruments juridiques internationaux dans ce domaine est entré dans sa phase exécutoire. La finalité est de rendre plus efficace la lutte contre ce fléau, lequel, je le répète, n'épargne personne.

Outre le terrorisme, la communauté internationale est également confrontée à la résurgence d'autres calamités, toutes aussi meurtrières et dévastatrices, qui appellent l'intensification de la mobilisation générale. Je pense, ici, plus particulièrement au VIH/sida, au paludisme, à la tuberculose et aux autres maladies endémiques.

Cette liste de maladies oubliées, ne saurait occulter la grande pauvreté et les catastrophes naturelles survenant à travers le monde. Par ailleurs, je ne saurais omettre les foyers de tension, les guerres civiles et autres conflits armés qui accroissent la misère et le désespoir de l'humanité, mettant ainsi à rude épreuve la paix et la sécurité internationales.

Au cours de la période d'intersession, la situation en République démocratique du Congo a été caractérisée par la poursuite du processus de transition politique. À terme, il est prévu l'organisation des élections devant permettre au peuple congolais de se choisir librement ses dirigeants. À ce propos, il convient de rappeler qu'au 30 juin dernier, ce processus est arrivé à mi-chemin et est entré, de ce fait, dans une phase déterminante qui requiert de toutes les institutions de la transition un redoublement d'ardeur afin de se conformer aux échéances électorales telles que prévues par l'Accord global.

Si aujourd'hui, l'on peut se féliciter de quelques actions notables réalisées, à savoir la réunification du territoire national par la mise en place de la territoriale relevant du pouvoir central; la réconciliation nationale symbolisée par la présence au Gouvernement des antagonistes d'hier; l'enclenchement du processus d'intégration de l'armée et la mise en place de la police nationale, il reste néanmoins beaucoup à faire concernant le parachèvement de la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national et la réalisation des préalables internes et externes indispensables à la tenue des élections.

Ainsi, tenant compte du désir de paix de l'ensemble du peuple congolais, de la détermination maintes fois exprimée par le Gouvernement de transition à respecter les échéances, il importe de renforcer quantitativement et qualitativement la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), dont l'appui aux forces de l'ordre devrait contribuer à mettre un terme à l'activisme des milices qui continuent à semer la mort et la désolation dans la partie est du territoire national; de lancer, compte tenu des résultats obtenus par les acteurs politiques congolais dans l'exécution de leurs obligations découlant de l'Accord global, un appel pressant à la communauté internationale afin qu'elle tienne ses promesses et respecte ses engagements pour la réalisation des objectifs de la transition.

La République démocratique du Congo est un pays pacifique, résolument engagé à développer, entretenir et promouvoir d'excellentes relations avec tous les États épris de paix et de justice, et plus particulièrement avec ses voisins.

Aussi le principe du bon voisinage, loin d'être un simple slogan, constitue pour nous une réalité vivante

et quotidienne. Raison pour laquelle, je me félicite de la signature en ce jour des termes de référence établissant le mécanisme conjoint de vérification à la frontière orientale de notre territoire national. Ceci permettra de recréer la confiance dans les relations dans la région, dont la Conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement, prévue prochainement, sera le couronnement.

L'autre défi majeur dans la région des Grands Lacs reste d'empêcher que ne se reproduisent des événements douloureux tels les massacres des populations à Bukavu, en Ituri, et ceux commis récemment à Gatumba, au Burundi, au cours desquels 160 de nos compatriotes ont tragiquement péri. Ces assassinats de réfugiés congolais sur le sol burundais sont l'oeuvre des ennemis de la paix et de la cohabitation pacifique dans la sous-région. Le peuple congolais attend avec impatience le rapport de l'enquête diligentée par l'ONU à ce sujet.

J'exprime solennellement la foi du peuple congolais en l'Organisation des Nations Unies, qui s'est engagée à ses côtés au prix de beaucoup de sacrifices. Nous croyons fermement en sa capacité de prendre davantage ses responsabilités au regard des idéaux et principes contenus dans la Charte et, notamment, dans le cadre de son processus de revitalisation; et de conforter ses structures afin de repenser ses méthodes de travail pour que s'instaurent, à travers le monde, la paix, la sécurité et la cohabitation pacifique entre les peuples.

Je voudrais, ici, terminer mon propos, en vous assurant de notre ferme volonté de mener à son terme, et avec l'ensemble de la communauté internationale, le processus de transition dans les délais prescrits afin que les filles et fils de la République démocratique du Congo puissent revivre dans la paix et la dignité dont ils ont été longtemps privés et auxquelles ils ont légitimement droit.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République démocratique du Congo de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Valdas Adamkus, Président de la République de Lituanie

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Lituanie.

M. Valdas Adamkus, Président de la République de Lituanie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Lituanie, S. E. M. Valdas Adamkus, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Adamkus (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes sincères remerciements au Président de l'Assemblée générale à sa précédente session, Julian Hunte, dont nous avons pu apprécier la direction compétente et avisée pendant toute la session. Je souhaite également au Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, Jean Ping, une année de travail extrêmement constructive et fructueuse.

Notre devoir commun est de faire de cette cinquante-neuvième session un succès et d'y préparer comme il convient le soixantième anniversaire de l'ONU et du premier examen de haut niveau de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, qui doit avoir lieu l'an prochain. Je pense que ces deux occasions seront un cadre excellent pour un examen attentif de la façon dont une Organisation des Nations Unies revitalisée peut s'adapter à l'évolution de la situation mondiale.

Nous sommes tous concernés par les risques et les enjeux du nouveau millénaire et seuls des efforts collectifs peuvent permettre d'y faire face. Les menaces telles que le terrorisme ne connaissent pas de frontières, ne font aucune distinction de race, de religion, d'ethnicité. L'horreur, les ravages et la peur associés au terrorisme sont les mêmes, que ce soit à Casablanca, Madrid, New York, Jérusalem ou Beslan. Il n'y a pas de justification possible du terrorisme. Et il n'y a pas d'excuses ou d'indulgence qui vaillent face à lui. La lutte contre le terrorisme doit demeurer l'une des tâches prioritaires de chaque État Membre comme de l'ONU.

À l'heure où nous parlons, les crises humanitaires, la pauvreté, la famine et la maladie continuent d'affliger de grandes parties du monde. Aux quatre coins du globe, près d'un milliard de personnes survivent avec moins d'un dollar par jour. Rien qu'en Afrique sub-saharienne, 300 millions de personnes environ vivent dans la pauvreté la plus totale.

En Iraq, les espoirs suscités par la prochaine tenue d'élections universelles et libres sont compromis par des explosions presque quotidiennes et la sécurité reste trop précaire pour que l'ONU puisse reprendre son rôle essentiel. Le conflit au Moyen-Orient continue d'allonger désespérément la liste des morts. Et la crise du Darfour, au Soudan, a mis de nouveau sur nos lèvres le mot de génocide.

Il nous faut donc faire encore davantage, consentir un effort supplémentaire, pour donner les moyens à l'ONU de faire victorieusement face à ces menaces et ces défis, car l'ONU, malgré toutes les critiques dont elle est l'objet, reste la seule Organisation capable d'incarner les principes d'un multilatéralisme vraiment mondial et efficace. L'ONU seule dispose de la couverture et de la légitimité mondiales qui s'imposent pour l'action de la communauté internationale.

Avec l'évolution de la nature des menaces auxquelles nous sommes confrontés et la nécessité d'apporter de nouvelles réponses à ces menaces, il est grand temps de se mettre d'accord sur les politiques et les principes à mettre en œuvre à l'avenir. Aujourd'hui, nous devons parvenir ensemble à une meilleure appréhension de ce que sont les menaces modernes à la paix et à la sécurité internationales. Beaucoup dépend de la capacité de l'ONU – c'est-à-dire de notre ténacité – de parvenir à un nouveau consensus en matière de sécurité collective. Notre force réside dans notre détermination à faire face collectivement aux principaux obstacles qui s'opposent à la paix, à la sécurité et au développement durable.

Aujourd'hui plus que jamais auparavant, l'ONU doit jouer le premier rôle dans la construction de sociétés respectueuses de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de la primauté du droit. Nous devons être capables d'intervenir pour empêcher toute situation de violation des droits de l'homme à grande échelle.

Nous devons également rester fermes dans notre combat contre toutes les tentatives d'attenter à notre dignité humaine, et contre toutes les formes et manifestations d'intolérance, d'antisémitisme, de racisme ou d'islamophobie.

La communauté internationale est vulnérable face aux dangers posés par la prolifération des armes de destruction massive, par la criminalité organisée internationale, par la dégradation de l'environnement et par la propagation de maladies très dangereuses, telles que le VIH/sida. Notre effort commun contre ces menaces et d'autres doit être universel, cohérent, systématique et indéfectible.

Non moins universel et cohérent doit être notre effort pour réduire la pauvreté et la faim, pour réduire les disparités entre les nations et au sein des nations, pour améliorer les conditions de vie des femmes et des enfants et pour donner un espoir d'une vie digne à des catégories toujours plus larges de la population mondiale, comme promis dans la Déclaration du Millénaire.

Nous devons poursuivre la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous devons renforcer notre volonté politique pour rendre notre partenariat mondial plus efficace en honorant pleinement les engagements pris au titre du Consensus de Monterrey.

Sans paix, il n'y a pas de développement. Sans développement, il n'y a pas de paix. Ce lien reconnu entre la sécurité et le développement devrait être davantage pris en compte dans nos préoccupations mondiales. Ce n'est qu'en abordant ces questions d'une façon cohérente et coordonnée que nous serons en mesure de bâtir notre avenir commun.

La Lituanie est prête à contribuer bilatéralement et multilatéralement à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire en faisant part de notre expérience concernant le processus de réforme national. Notre appartenance à l'Union européenne élargie et à l'Alliance de l'Atlantique Nord nous permet de jouer un rôle plus actif en adhérant aux principes des politiques de développement et en adoptant le rôle de donateur.

L'an prochain, nous débattrons des moyens de parvenir à un consensus sur le cadre institutionnel et politique dans lequel l'ONU oeuvrera à l'avenir. La Lituanie souscrit pleinement à la nécessité de réformer l'ONU dans le but d'accroître son efficacité et son ouverture sans exclusive. Nous espérons que les textes

issus des délibérations du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement permettront de contribuer sensiblement à imprimer une impulsion nouvelle à la réforme de l'ONU. Si tel est le cas, le prochaine épreuve consistera à dégager un accord général sur les changements nécessaires et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

J'espère également que l'année prochaine sera cruciale pour poursuivre la réforme longtemps débattue du Conseil de sécurité. La question n'est pas de savoir si le Conseil de sécurité devrait être élargi. Il s'agit de savoir comment le rendre plus efficace et plus représentatif. La Lituanie fait donc pleinement sienne l'idée de conférer une représentation plus large et une responsabilité plus grande au Conseil de sécurité.

En outre, le Conseil économique et social doit être renouvelé et renforcé. C'est en nous attachant à la réforme du Conseil économique et social que nous avons une possibilité réelle d'en faire un outil efficace aux mains de Membres actifs et responsables de l'ONU.

Mon espoir et mon vœu sont que, d'ici la fin de la présente session, nous célébrions le soixantième anniversaire de l'ONU, forts de la conviction et de la satisfaction que nous avons fait tout notre possible pour édifier une meilleure Organisation, capable de faire face, d'une façon efficace et globale, aux menaces et aux défis anciens et nouveaux, manifestes et invisibles.

C'est pleinement conscients que l'ONU a été fondée pour servir l'humanité que nous acceptons ce défi. Honorons la promesse que l'ONU est capable de réaliser les espoirs et les aspirations des peuples pour lesquels elle a été créée!

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Lituanie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Valdas Adamkus, Président de la République de Lituanie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de M. Pedro Miguel de Santana Lopes, Premier Ministre de la République portugaise

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République portugaise.

M. Pedro Miguel de Santana Lopes, Premier Ministre de la République portugaise, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Pedro Miguel de Santana Lopes, Premier Ministre de la République portugaise, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Lopes (Portugal) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : D'emblée, je voudrais dire que le Portugal souscrit à la déclaration faite ici par la présidence de l'Union européenne. Le Portugal souhaite que l'Organisation des Nations Unies joue le rôle central qui lui revient de droit dans la communauté des nations. L'ONU est une Organisation internationale primordiale. Sans cet organe, dont nous faisons tous partie, le monde serait plus instable, moins prévisible, un lieu où le rêve universel de paix et de liberté ne serait plus qu'un mirage à l'horizon lointain.

L'ONU a été fondée dans un contexte historique lointain, mais les idées et les valeurs fondamentales qu'elle défend demeurent d'actualité. Le Portugal a pour habitude de les rappeler, en des occasions comme celle-ci, parce que nous estimons que cette entreprise commune est fondée sur des bases solides. « Nous, peuples des Nations Unies » sommes attachés à la dignité et à la valeur de l'être humain, aux libertés fondamentales et à l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous plaidons pour la primauté du droit international et pour la tolérance dans les relations entre les peuples.

Mais nous estimons également qu'il ne faut pas faire de distinction entre nations grandes et petites, car nous avons tous un intérêt commun dans le progrès social et dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce sont là les objectifs de l'Organisation qui doivent être sauvegardés et renforcés. En vérité, c'est notre cause commune, la cause que défend l'humanité.

Le mois de septembre, dans cette ville de New York, fait inévitablement revenir à la mémoire le souvenir de l'horreur vécue il y a trois ans. Nous avons été contraints d'examiner les défis à la paix auxquels l'Organisation et nous tous faisons face aujourd'hui. Les événements tragiques survenus à Madrid, à Beslan, à Bagdad, à Jakarta et dans d'autres lieux nous montrent que le terrorisme est entré dans les ténèbres les plus profondes et les plus sombres.

Aucune cause, aucune idée, ne justifie des actes de pure barbarie ni que le sang d'innocents coule. Le terrorisme est un ennemi de l'humanité. Le Portugal estime en outre qu'il incombe à l'ONU de contribuer de façon décisive à la formulation d'une stratégie mondiale contre le terrorisme – une stratégie qui tienne compte non seulement des actions évidentes liées à la sécurité, mais aussi d'autres éléments susceptibles de déboucher sur de la violence.

Soyons intransigeants dans la lutte contre le terrorisme, mais engageons-nous aussi à le faire de manière collective. Prenons en compte les lois et les valeurs au nom desquelles nous combattons et devons combattre ce fléau.

La faim et la pauvreté génèrent le désespoir et risquent de pousser les êtres humains à choisir la voie de la violence. C'est la raison pour laquelle je voudrais me féliciter du Sommet des dirigeants du monde pour l'action contre la faim et la pauvreté, organisé à l'initiative du Président Lula da Silva, et auquel j'ai eu l'honneur de participer. Nous estimons que ce sommet a été une étape fondamentale pour régler des cas de pauvreté extrême, indéfendables sur les plans moral et politique.

Si nous agissons maintenant, nous serons en mesure de changer le monde pour le mieux; sinon, l'équilibre du monde deviendra de plus en plus difficile à gérer. Le Portugal veut être à la pointe de l'avenir. C'est la raison pour laquelle nous estimons que le développement durable et la défense des ressources naturelles constituent les modèles d'une ère nouvelle. Nous croyons que le développement économique du XXI^{e} siècle ne sera durable que si l'équilibre de la planète est véritablement respecté et si les dispositions de Kyoto sont réellement appliquées.

Est-il logique qu'une Organisation comme l'ONU continue de travailler au XXI^{e} siècle comme il y a 60 ans? L'ONU a été créée à une époque où nous ne disposions ni de télévisions, ni d'ordinateurs, ni de téléphones portables. Les communications, les technologies et les moyens de transport se sont transformés; l'ADN et le génome humain ont aujourd'hui été déchiffrés; nous naviguons sur Internet à une échelle mondiale. Et pourtant, l'Organisation qui rassemble les peuples du monde, est dotée de la même structure dont elle disposait il y a plus d'un demi-siècle.

Le rythme du changement est étonnant. L'ONU se trouve donc à la croisée des chemins : bien que sa pertinence ne soit pas contestée, nous pouvons nous interroger sur son efficacité. Il s'agit néanmoins d'une question qui doit être abordée principalement par les États Membres. Après tout, l'ONU est l'expression de notre volonté collective. L'Organisation ne peut pas être perçue comme un reflet lointain de nos attentes individuelles, qui dépassent souvent les limites des mandats et des moyens que nous mettons à sa disposition.

Nous appuyons à cet égard les activités du Groupe de haut niveau créé l'an dernier par le Secrétaire général aux fins d'examiner les défis actuels à la paix et à la sécurité. Les stratégies destinées à renforcer l'Organisation qui seront recommandées par le Groupe visent à préserver ce que l'Organisation a de mieux et à veiller à ce qu'elle dispose des moyens nécessaires pour favoriser le développement, prévenir les conflits et protéger les droits de l'homme.

Le Portugal appuie pleinement la réforme du Conseil de sécurité. Nous appuyons l'élargissement du Conseil de façon à ce qu'il reflète mieux le monde d'aujourd'hui, en rééquilibrant sa représentativité. Nous l'avons déjà dit ici, et nous le répétons : nous sommes en faveur de l'augmentation du nombre de sièges pour les membres tant permanents que non permanents. L'Assemblée sait bien que le Portugal appuie depuis 1993 la candidature du Brésil, de l'Allemagne et du Japon. Nous avons déjà exprimé notre appui à l'Inde quand cette dernière a fait acte de candidature, et, au nom du Gouvernement portugais, je saisis cette occasion pour exprimer notre détermination de voir le continent africain représenté par un siège permanent au Conseil de sécurité.

Nous voulons également améliorer les relations entre le Conseil et les autres organes et institutions de l'ONU, et encourager une plus grande transparence dans ses décisions. La démocratie que l'Organisation défend est incompatible avec des méthodes de travail

archaïques, qui ont souvent un effet négatif sur l'image et la crédibilité de l'ONU et qui entraînent sa paralysie.

La prévention des conflits est plus importante que leur règlement. Nous devons être conscients que l'utilité de l'ONU sera au bout du compte jugée en fonction de sa capacité à prévenir les conflits. La prolifération des situations de crise a conduit au déploiement actuel d'environ 60 000 Casques bleus dans des opérations de maintien de la paix, et ce chiffre ne cesse d'augmenter.

Le Portugal a participé à bon nombre d'opérations de maintien de la paix de l'ONU dans plusieurs régions du monde. Je voudrais ici rendre hommage à mes compatriotes et à tous ceux qui ont servi dans des missions de maintien de la paix, et en particulier à ceux qui ont donné leur vie pour nos idéaux communs.

Nous espérons que l'Organisation sera en mesure de perfectionner son action dans le domaine de la prévention des conflits. Nous manquons toutefois d'un instrument efficace pour l'élaboration de cette politique. À la précédente session de l'Assemblée générale, le Portugal a proposé la création d'une commission chargée de promouvoir la paix et le développement, sous l'autorité du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social et en collaboration avec ces deux organes. L'objectif serait de surveiller systématiquement les pays en crise ou à risque, en veillant à la coopération des institutions régionales et internationales.

Nous estimons que notre proposition reste pertinente et nous remercions tous ceux qui l'ont déjà améliorée en présentant leurs suggestions et leurs commentaires. C'est une idée à laquelle nous travaillons tout particulièrement avec nos partenaires au sein de la Communauté des pays de langue portugaise, et je voudrais leur rendre un chaleureux hommage aujourd'hui à cette occasion.

Effectivement, la langue portugaise est le facteur d'union entre des centaines de millions de personnes sur les cinq continents. Pour avoir un solide vecteur de communication et de culture au XXI^{e} siècle, la Communauté des pays de langue portugaise a besoin que ses membres s'engagement clairement en faveur du lien qui existe entre le passé, le présent et l'avenir. Le fait que le Portugal soit le berceau de la langue portugaise ne nous pousse pas à revendiquer des droits spéciaux. Les communautés auxquelles chacun est susceptible d'adhérer pour des intérêts spécifiques, aussi légitimes soient-ils, ne peuvent jamais faire oublier sa propre communauté – sa famille, son esprit, sa langue, sa culture et son identité. « Connais-toi toi-même » est une inscription qui figurait déjà au pied du temple de Delphes.

Nous ne sommes nulle part confrontés à une situation aussi difficile relative à la capacité de l'ONU à agir qu'en Iraq. Ce pays nécessite le soutien de la communauté internationale. Le peuple iraquien, ravagé par des décennies de dictature et de guerre, mérite ce soutien. Et nous devrions donner à l'ONU les moyens nécessaires pour qu'elle puisse s'acquitter dans son intégralité du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. Mais il faut aussi clairement comprendre que la présence internationale en Iraq – approuvée par le Conseil de sécurité et par le Gouvernement intérimaire de l'Iraq – est de nature provisoire.

Il est temps pour la communauté internationale d'unir ses efforts pour faire en sorte que le peuple iraquien retrouve la voie de la paix et du développement. Nous ne pouvons modifier le passé, mais nous devons supposer que l'avenir peut encore être influencé de manière positive. Nous devons donc vite retrouver notre unité, pour éviter que notre Organisation souffre de lésions collatérales permanentes, en raison de la crise iraquienne.

Pour que la démocratie triomphe en Iraq et pour que ce pays maintienne son unité, il est essentiel que son peuple ait voix au chapitre, par le biais d'élections, concernant la façon dont il veut être gouverné. Il est donc important que le calendrier politique convenu soit respecté, sous peine de compromettre sérieusement les aspirations légitimes du peuple et du Gouvernement iraquiens. Nous ne pouvons permettre à ceux qui provoquent l'instabilité en commettant des actes de terrorisme impensables d'opposer leur veto à la création d'un régime démocratique en Iraq. Les élections sont la seule façon de permettre au peuple iraquien de réaliser le destin de la démocratie et de la liberté auquel il a droit.

Il y va de la paix, de la liberté et de la démocratie dans d'autres régions de la planète sur laquelle nous vivons. Nous n'avons pas le droit de nous détourner de la tragédie qui se déroule au Darfour. Notre sécurité collective exige également une véritable maîtrise internationale de la production des armes nucléaires, chimiques et bactériologiques et de leurs vecteurs.

Pour préserver la sécurité internationale, il est par ailleurs crucial que l'Organisation continue de faire pression pour que le processus de paix reprenne au Moyen-Orient. Le statu quo actuel est inacceptable. Il faut qu'Israël et la Palestine apprennent à cohabiter dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et sans divisions artificielles.

Nous ne pouvons substituer la dichotomie entre libéralisme et collectivisme à une autre opposant liberté et paix, d'un côté, et terreur et dictature, de l'autre. Le monde est déjà entré dans une nouvelle ère. Les peuples du monde entier, tels que mentionnés dans la Charte des Nations Unies, exigent un nouveau contrat entre ceux qui sont gouvernés et ceux qui gouvernent.

Les trois pouvoirs traditionnels de Montesquieu ne sont plus les seuls qui composent les instances dirigeantes des peuples. Ceux qui le pensent encore sont en retard par rapport à la réalité. Il y a des pouvoirs qui ne sont plus ce qu'ils étaient, il y en a d'autres que Montesquieu, Locke et les pères des révolutions libérales ne pouvaient pas prévoir parce qu'ils n'existaient pas à leur époque ou parce qu'avec le temps, ils ont changé d'aspect. Il suffit de songer au pouvoir qu'ont aujourd'hui les médias sur la vie des gens.

Nos peuples veulent se sentir forts dans le présent et avoir foi en l'avenir. Aussi terminerai-je mon allocution comme je l'ai commencée : en soulignant le caractère indispensable et central de l'ONU dans le quotidien des nations souveraines et libres. Nous appartenons à une organisation qui a redonné l'espoir à bien des peuples et à bien des être humains en apportant la lumière de la liberté à ceux qui vivent dans l'oppression. Le Timor-Leste est un bon exemple de la capacité de l'ONU à faire le bien.

Mais soulignons aussi l'attention que l'ONU accorde aux plus vulnérables, aux enfants et aux personnes handicapées ainsi qu'à la défense de l'égalité des sexes. Pour l'Organisation, l'humanité n'est pas une entité abstraite. Le dialogue entre les cultures, les civilisations et les religions, auquel souscrit le Portugal, fait partie intégrante de l'activité quotidienne de l'ONU.

Nous faisons partie d'une organisation décidée à instaurer la paix et à empêcher la guerre. Nous faisons partie d'un projet collectif au service des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous avons la force de nos convictions. Et, comme l'a déclaré le pape Jean-Paul II, nous savons que la paix constitue non pas une faiblesse, mais une force.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République portugaise de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Pedro Miguel de Santana Lopes, Premier Ministre de la République portugaise, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Marc Forné Molné, Premier Ministre de la Principauté d'Andorre

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la Principauté d'Andorre.

M. Marc Forné Molné, Premier Ministre de la Principauté d'Andorre, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai grand plaisir à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Marc Forné Molné, Premier Ministre de la Principauté d'Andorre, et à l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Forné Molné (Andorre) (*parle en catalan; texte anglais fourni par la délégation*) : Il y a 10 ans, j'étais élu chef du Gouvernement de mon pays. C'était en 1994, un moment d'espoir pour le monde et pour l'Organisation des Nations Unies. La chute du système communiste et l'effondrement du rideau de fer, l'émergence de nouvelles démocraties dans le monde, en même temps que de positives perspectives économiques, nous laissaient imaginer un meilleur avenir pour l'humanité durant le XXI^{e} siècle.

Dix ans après, ce n'est pas sans une certaine préoccupation que nous vivons dans un monde de plus en plus violent, où les attaques terroristes trouvent une réponse militaire et où les réponses militaires semblent engendrer de nouvelles attaques terroristes. Il semble que nous soyons pris dans un terrible tourbillon de représailles, dans une spirale de haine, de fanatisme et d'effusion de sang insensée. Tous les jours, les médias nous présentent des images de personnes innocentes, de soldats qui perdent la vie dans ces conflits. Les enjeux sont de plus en plus importants, mais la cause de la paix mondiale semble de plus en plus vulnérable. Il est même devenu presque banal de voir entrer dans

tous les foyers, en images et en temps quasiment réel, tout ce qui se produit de plus dramatique partout dans le monde.

Les états d'âme que m'a inspirés ce privilège de pouvoir venir tant de fois à cette Assemblée au nom de mon pays sont allés de la toute logique phase de curiosité initiale, de l'envie de découvrir et d'apprendre, à une phase bien plus sceptique, en passant par des périodes de grandes remises en cause quant au rôle que nous jouons tous dans cette petite histoire.

Nous voulons être positifs, optimistes, et ne pas trahir le legs de la paix, de concorde, d'accueil ouvert qui sont l'essence même de la vie des Andorranes et des Andorrans. Mais je dois bien le confesser, il est de plus en plus difficile d'y croire, de penser que ces principes qui inspirèrent, par exemple, la création des États Unis d'Amérique peuvent encore prévaloir aujourd'hui.

Car la notion de guerre préventive nous a tous fait trembler. Le principe qui déclare « attaque avant qu'on ne t'attaque » n'est pas une invention d'aujourd'hui. Mais il semblait qu'il s'agissait d'une réminiscence tribale ou d'une façon de faire siennes d'autres époques qui ne sont d'ailleurs guère lointaines de la propre histoire de l'Europe.

Les grandes questions que nous devons nous poser sont : qu'est-ce qui justifie une attaque préventive? Quel ou quels pays représentent une menace suffisante susceptible de permettre que l'on prenne un tel risque? Pourquoi attaquer un pays et non un autre peut être tout aussi dangereux? La souffrance de certains peuples serait-elle plus significative que la souffrance d'autres et mériterait, de ce fait, une action? Les conventions du droit international devraient-elles être délaissées par les Membres de l'ONU, comme le font les terroristes anarchiques?

Aujourd'hui, je voudrais surtout réfléchir sur ce que nous pouvons apprendre du passé et qui peut nous guider vers un avenir à la fois plus prometteur et sûr.

Pour les pays qui respectent et admirent profondément l'histoire de liberté des États-Unis – et l'Andorre se compte parmi eux – il est consternant de constater que la doctrine de l'attaque préventive a engendré un degré croissant de méfiance entre les gouvernements et les peuples. Après la grande vague mondiale de solidarité qui déferla de par le monde suite aux attaques terroristes de New York et Washington, cette perception différente est profondément préoccupante.

Personne ne peut non plus prétendre que la solidarité est suffisante. La solidarité mondiale, ce fut la réaction aux attaques de New York et Washington. Pour nous autres qui habitons en Andorre les attentats de Madrid il y a six mois nous affectèrent très directement. Il y a très peu, la Russie s'ajouta, elle aussi, à la liste de désastres. Mais la seule solidarité ne peut suffire à briser le cycle de la peur et de la violence.

Nous devons affronter les causes du terrorisme, comprendre les forces qui lui donnent du pouvoir, afin de répondre, tous ensemble, à l'aide de protocoles légaux. Demain, mon pays déposera les instruments de ratification de quatre conventions contre le terrorisme, et le reste sera ratifié l'année prochaine.

M. Kazykhanov (Kazakhstan), Vice-Président, assume la présidence.

Nous ne pouvons laisser le terrorisme démembrer ces lois, car si tel était le cas, cela signifierait la destruction du tissu du comportement civilisé qui sert de filet de protection dans la culture moderne. Au lieu d'isoler une nation d'une autre, au lieu de supposer des positions politiques moralisatrices et intéressées, au lieu de céder à la peur, nous devons reconnaître notre vulnérabilité commune qui va de pair avec une humanité que nous partageons également.

Permettre que chaque membre de la communauté internationale se rende compte que ce qui arrive aux autres peut fort bien nous arriver à nous, donne naissance à une base pour la tolérance et pour l'entente. Nous pourrions devenir bien plus forts dans la lutte contre le terrorisme si nous agissions vraiment tous ensemble, tous les pays représentés aux Nations Unies. Un Conseil de sécurité renforcé par une volonté commune de détruire le terrorisme pourrait faire bien plus que des actions isolées que seuls soutiennent quelques gouvernements qui non seulement sont en désaccord avec leurs citoyens mais qui parfois même, dans certains cas, agissent contre l'opinion de la majorité d'entre eux.

Nous devons rendre à l'Organisation des Nations Unies son sens de la détermination et sa capacité de nous aider tous dans la lutte, si importante, contre le terrorisme. Je lance en particulier un appel aux États

qui sont membres permanents du Conseil de sécurité, afin qu'ils réfléchissent sur ce qu'ils peuvent obtenir tous ensemble, avec le soutien de tous les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, pour préserver l'ordre international et les modèles de comportement civilisé que cette Organisation représente par-dessus tout et que l'humanité n'a pu obtenir qu'après des millénaires de souffrances et de progrès.

Dans ce sens, l'Andorre apporterait son soutien à une augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, jusqu'à 24, afin d'assurer une représentation plus idoine de la réalité du monde actuel au sein de cet important organe de prise de décisions.

Je crois que l'énergie qui anime le cycle de la violence résulte de la création de concepts abstraits derrière lesquels nous nous cachons : concepts de nation, de religion ou de race. Nous cachons notre vulnérabilité derrière une sorte de certitude rigide ou de rectitude morale. L'ignorance, la méconnaissance de la différence donnent lieu à la xénophobie et au racisme.

Il n'est guère utile, à présent, de se demander si les résultats eurent été différents et si les dangers auxquels nous faisons face aujourd'hui auraient pu être moins graves si des politiques différentes avaient été mises en place après les attaques criminelles et inexcusables du 11 septembre 2001, si le processus de paix en Israël et Palestine avait remporté plus de succès ou si nous autres, aux Nations Unies, avions été capables de jouer un rôle différent. Il est vrai que notre réponse, en tant qu'Organisation des Nations Unies, a été imparfaite concernant d'autres crises internationales, dans des aspects que nous nous efforçons continuellement de corriger. Mais les résultats ont été inestimables. Nos efforts ont évité des bains de sang plus graves encore, des maux encore plus grands aux opprimés, ainsi que des traumatismes et des désespoirs plus terribles.

À quoi sert cette Organisation, s'il nous manque la sagesse et la force morale pour tenter de réconcilier nos nations soeurs? Comment pourrions-nous continuer à espérer la paix et la justice dans le monde si l'ONU cessait de remplir sa mission?

L'Andorre n'a jamais été un pays riche, mais malgré tout, ses habitants ont toujours été libres. Dans ce sens, nous possédons une histoire privilégiée. D'autres nations ont souffert de grandes privations et de guerres fratricides, elles ont perdu leurs coutumes et traditions et ont dû prendre le chemin de l'exode et de l'exil.

Conscients de la dette morale que nous avons envers les autres, il y a trois ans, nous nous sommes fixé l'objectif d'augmenter notre aide au développement jusqu'à 0,7 % de notre budget pour la prochaine année. Bien que ceci ait représenté un effort pour notre petit pays, j'ai le plaisir de vous informer que la promesse sera tenue. Je suis également convaincu que mon successeur à la tête du Gouvernement continuera d'augmenter la contribution de l'Andorre en fonction des objectifs de développement jusqu'à atteindre 0, 7% du produit intérieur brut. Nous allons également devenir membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, afin de l'aider dans la réalisation de sa noble mission.

Nous vivons dans un monde aux ressources et aux opportunités limitées. La concurrence pour nous en emparer augmente avec la croissance de la mondialisation. Le pire résultat que pourrait avoir la concurrence à laquelle nous nous livrerons inévitablement à l'avenir seraient des demandes de plus en plus violentes de la part d'une nation ou d'une autre. Cela dit, les questions essentielles auxquelles nous devons faire face ne sauraient concerner qu'une seule partie du monde, et elles ne peuvent non plus être définies en termes d'avantages ou d'intérêts d'une seule nation. La préservation de l'environnement, le maintien d'une économie globale forte, de niveaux de vie dignes, de relations politiques sûres et pacifiques, tout cela exige un effort concerté.

Ce ne sera pas une tâche facile. Elle exigera tout le courage, l'énergie, le talent diplomatique et les capacités de communication que nous serons en mesure d'apporter pour y exercer une influence. Notre travail conjoint n'a jamais été si important que celui que nous serons appelés à réaliser l'année prochaine.

Hier j'ai écouté avec attention les mots du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui, dans son discours d'ouverture, plaça la barre très haut pour nous tous. Je tiens à féliciter le Secrétaire général pour le courage de ses mots. Durant 10 ans, j'ai pu entendre bien des discours impressionnants dans cette salle. Le sien, hier, fut de loin le meilleur de tous.

Bien que l'Andorre soit devenu Membre de l'ONU il y a un peu moins d'une décennie, notre pays

n'est pas pour autant nouveau, bien au contraire. La Principauté d'Andorre est l'une des nations les plus anciennes et les plus pacifiques au monde. Nos frontières n'ont jamais été modifiées depuis des siècles, et nous y avons exercé une démocratie parlementaire durant plus de la moitié de notre histoire. En fait, nous connaissons une paix ininterrompue depuis 1278.

Au XIII[e] siècle, durant la violente période des hérésies cathares qui secouèrent notre partie du monde, deux puissants seigneurs – le comte de Foix au nord et l'évêque d'Urgell au sud – furent capables de surmonter leurs différences religieuses et politiques pour négocier un accord qui fut à l'origine de l'État andorran. Nous conservons, à travers la Constitution de 1993, leurs héritiers, le Président de la République française et l'évêque d'Urgell, qui sont aujourd'hui nos chefs d'État, de manière personnelle, conjointe et indivisible. L'existence continue de mon pays au fil des siècles a en effet été le résultat d'une volonté de compromis habile et constante entre mon peuple et ses puissants voisins.

Le processus démocratique du pays, qui s'initia avec la création du Conseil de la Terre en 1419, fut essentiel à l'heure de survivre en tant que communauté libre. Même s'il est vrai que les conflits ont menacé l'Andorre tout au long de son histoire, l'entente mutuelle nous a protégés bien plus que les hauts pics des montagnes qui nous entourent et plus que les rudes hivers qui nous isolaient des semaines durant du monde extérieur. Lorsque je lis des documents andorrans des siècles passés, je reconnais avec quelle profondeur les idées d'indépendance et de respect des autres nous ont assuré le bien-être et la sécurité.

Au regard de la sanglante histoire de l'Europe durant les derniers millénaires, nous considérons que ce fait est exceptionnel. Jamais nous n'avons eu d'armée ni n'avons fabriqué d'arme offensive quelle qu'elle soit. Notre seule arme a été la sagesse et la prudence de nos ancêtres qui surent rester en dehors des luttes voisines. Une sagesse dont ont héritée les nouvelles générations des jeunes andorrans et andorranes tout à fait préparés pour le monde d'aujourd'hui, ouverts à toutes les connaissances des nouvelles technologies, remplis du légitime orgueil de se savoir les membres d'un petit État au sein duquel ils ont toutes les possibilités de devenir les acteurs principaux de leur avenir, mais néanmoins étonnés par la montée de tous les nouveaux fanatismes et intégrismes religieux et le retour des anciens, que nous croyions pourtant jetés aux oubliettes.

À l'aube de temps nouveaux, nous devons leur transmettre la confiance que nous avons placée dans l'Organisation des Nations Unies et dans la suprématie du droit sur la force. C'est ce que nos parents nous enseignèrent, et c'est ce que nous devons enseigner à nos enfants pour qu'ils deviennent de dignes membres de l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la Principauté d'Andorre de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Marc Forné Molné, Premier Ministre de la Principauté d'Andorre, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Ivo Sanader, Premier Ministre de la République de Croatie

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Croatie.

M. Ivo Sanader, Premier Ministre de la République de Croatie, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai grand plaisir à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Ivo Sanader, Premier Ministre de la République de Croatie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Sanader (Croatie) (*parle en anglais*) : C'est la première fois que je prends la parole devant cette instance en ma capacité de Premier Ministre de la Croatie. C'est un privilège pour moi de pouvoir exposer à l'Assemblée les priorités stratégiques du Gouvernement croate en matière de politique étrangère.

D'emblée, je voudrais féliciter le Ministre Jean Ping de son accession à la présidence de l'Assemblée générale et lui faire part de tous mes voeux de succès dans l'accomplissement de sa tâche très importante. Il peut pleinement compter sur l'appui et la coopération de la Croatie.

C'est la première fois que la Croatie prend la parole devant l'Assemblée générale en tant que pays candidat à l'Union européenne. Aujourd'hui, je voudrais faire part aux membres de l'Assemblée de la position de la Croatie s'agissant des tâches les plus

importantes qui attendent l'Organisation des Nations Unies en cette époque de grands défis multilatéraux.

Le fait même qu'autant de chefs d'État et de gouvernement se soient réunis ici à New York pour marquer l'ouverture de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale montre combien le multilatéralisme est une force motrice dans la politique mondiale et confirme que nous vivons une époque peu ordinaire.

Le monde au début du XXI^{e} siècle est profondément différent de celui qui a connu l'effondrement du mur de Berlin. Jamais autant de possibilités ne s'étaient présentées à nous du fait des nouvelles technologies et de la coopération régionale et mondiale renforcée. Et rarement nous sommes-nous retrouvés confrontés à autant de menaces et de défis qu'aujourd'hui.

Les événements tragiques des dernières années, de New York à Moscou, du Moyen-Orient jusqu'en Asie du Sud, ont confirmé que le terrorisme constitue actuellement la menace la plus pressante qui pèse sur notre monde, ayant ôté la vie à des milliers d'innocents, de façon arbitraire. Tout aussi dangereuse est la menace que posent les armes de destruction massive (ADM). Nous devons recourir à tous les moyens nécessaires pour prévenir la prolifération de ces instruments de la mort. Si les deux maux du terrorisme et des ADM sont associés, ils pourraient détruire l'humanité avec une force imprévisible.

Nous ne devons donc pas relâcher nos efforts dans la lutte contre le terrorisme international, ni négliger les effets mortels des ADM. Ces questions doivent rester parmi nos priorités; si nous hésitons à les confronter en temps voulu et de façon appropriée, nous pourrions en subir les conséquences impardonnables.

L'Organisation des Nations Unies devrait continuer à jouer un rôle déterminant dans notre quête d'un monde stable, sûr et prospère. La Croatie se félicite des rapports du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/59/1) et sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/59/282). J'aimerais en particulier rendre hommage aux efforts de réforme entrepris jusqu'à ce jour. Le Secrétaire général a cerné de nombreux défis auxquels l'Organisation est confrontée et nous ne devrions pas hésiter à les relever. Nous sommes particulièrement d'accord avec lui lorsqu'il dit que l'Organisation a besoin d'une sécurité appropriée et d'une souplesse institutionnelle pour s'adapter aux changements dans le monde. C'est au Conseil de sécurité qu'incombe la plus haute responsabilité à cet égard, mais nous ne devons pas négliger le rôle de l'Assemblée générale, dont le potentiel est loin d'être pleinement exploité.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, la Croatie appuie l'élargissement du Conseil dans toutes ses catégories de membres, sur la base d'une représentation régionale appropriée.

Renforçons l'utilité de l'Organisation des Nations Unies, en créant des approches innovatrices et concertées qui rendront nos efforts conjoints plus efficaces et augmenteront la capacité de l'Organisation à répondre aux besoins et aux réalités du nouveau siècle.

La crédibilité de l'Organisation des Nations Unies ne dépend pas seulement de la volonté politique de ses États Membres et de sa capacité à gérer les crises. Elle dépend également de sa capacité à répondre aux attentes de ceux qui ont cruellement besoin d'aide, qui ne peuvent se protéger des déséquilibres et des injustices. Nous ne pouvons refuser de chercher toutes les solutions possibles aux problèmes fondamentaux que connaît notre monde aujourd'hui, notamment l'extrême pauvreté, le trafic des stupéfiants, la propagation des maladies mortelles et les changements climatiques mondiaux. La mondialisation doit être maîtrisée; les possibilités qu'elle offre doivent être évaluées et ses excès rectifiés.

Pour trouver des réponses valables à ces questions fondamentales, il faut une coopération multilatérale, avec en son centre une Organisation des Nations Unies fonctionnelle et efficace. Nous souhaitons tous voir l'Organisation devenir un organe fort et résolu qui soit capable de répondre efficacement aux problèmes actuels et futurs, mais cela n'arrivera pas par défaut. Cela dépend uniquement de la contribution et du dévouement de chacun des États Membres.

La Croatie a acquis beaucoup d'expérience dans la gestion post-conflictuelle, après la guerre qui lui a été imposée dans les années 90, notamment dans les domaines du retour des réfugiés, du renforcement de la confiance, des poursuites pour crimes de guerre, de la reconstruction économique et de la réintégration des régions dévastées par la guerre au reste du pays. Nous sommes prêts à partager notre savoir avec ceux qui en ont besoin.

Pour s'attaquer à des problèmes alarmants tels que la sécurité, la pauvreté, le terrorisme, les pandémies et les questions liées à l'environnement, une action collective a plus de chances de donner de meilleurs résultats, car même le plus puissant d'entre nous ne peut à lui seul supporter ce fardeau.

En ce moment même, des soldats de la paix croates participent à sept missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes déterminés à intensifier notre participation aux missions de maintien de la paix des Nations Unies en termes de composition des troupes et de nombre d'hommes déployés, ainsi qu'en termes de théâtres d'opérations.

Nous continuerons à appuyer la formation des soldats de la paix venant des nouveaux pays fournisseurs de contingents – qu'elle soit dispensée directement ou sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies – en recevant des officiers étrangers dans nos cours de formation en République de Croatie, ainsi qu'en dépêchant des instructeurs croates pour organiser et diriger des cours dans les nouveaux pays fournisseurs de contingents.

La Croatie a présenté sa candidature pour être membre du Conseil de sécurité pour la période 2008-2009. Son admission serait non seulement un hommage rendu à mon pays, mais également une reconnaissance de tous les efforts qui ont été valablement investis dans la paix et la stabilité de l'Europe du Sud-Est.

Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli depuis notre admission à l'Organisation des Nations Unies en mai 1992. La Croatie, autrefois une poudrière européenne, est devenue l'un des moteurs et promoteurs de la stabilité de l'Europe du Sud-Est et au-delà. Avec une économie en croissance, un réseau d'autoroutes largement développé et une industrie du tourisme florissante, la Croatie est résolument tournée vers l'avenir. Et je peux dire avec confiance que le meilleur reste à venir.

La Croatie s'est lancée avec succès sur la voie qui mène à l'intégration euro-Atlantique, dans le but évident d'être admise à l'Union européenne et à l'OTAN. Pour la Croatie, la politique étrangère repose sur de bonnes relations bilatérales avec nos pays voisins et au-delà, sur la coopération transfrontalière et régionale et sur le multilatéralisme constructif.

Mon pays se prépare activement en vue de l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'Union européenne, qui aura lieu début 2005. Nous sommes certains que la Croatie remplira, dans les délais, tous les critères requis dans ce processus exigeant. Nous avons déjà démontré nos capacités de réforme et de prise de décisions en remplissant les critères de Copenhague requis pour accéder au statut de candidat à l'Union européenne. Cela n'a pas été facile, bien loin de là, mais en fin de compte, le fait d'avoir réussi prouve que l'ardeur au travail et des politiques axées sur la réforme sont le meilleur investissement possible dans l'avenir d'un pays.

La Croatie est prête à servir de modèle à l'Europe du Sud-Est, en encourageant et en aidant nos pays voisins à réaliser leurs ambitions euro-Atlantique. La perspective de rejoindre l'Union européenne s'est révélée être la meilleure des motivations pour convaincre les pays d'Europe centrale et d'Europe du Sud-Est de mettre en oeuvre des réformes politiques, économiques, institutionnelles et démocratiques, et ce, de façon globale.

Une Europe unifiée n'est plus un rêve; c'est une réalité sur laquelle reposent la prospérité et la sécurité de l'ensemble du continent. L'Union européenne représente la prospérité et la coopération économique, la stabilité et la sécurité, mais ce sont avant tout ses valeurs qui la caractérisent. Nous partageons tous les mêmes valeurs, les mêmes principes, le même dévouement.

L'un des poèmes du célèbre poète croate Dobrisa Cesaric, parle d'une cascade dont la beauté et la puissance sont créées par des milliers de petites gouttes d'eau. La goutte d'eau de la Croatie fait partie de cette merveille qui s'appelle « une Europe ».

La Croatie compte faire tout son possible pour contribuer à la réussite de cette Organisation et au triomphe des principes sur lesquels elle est fondée. Trop souvent, nous n'approfondissons pas le sens véritable d'une phrase qui représente bien plus que le nom de notre Organisation : les Nations Unies.

Les Nations Unies – il ne saurait y avoir de meilleure réponse mondiale aux défis croissants et au potentiel, aux fardeaux, aux espoirs et aux attentes qu'apporte le nouveau siècle.

M. Ivo Sanader, Premier Ministre de la République de Croatie, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Miguel Abia Biteo Boricó, Premier Ministre de la République de Guinée équatoriale

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Guinée équatoriale.

M. Miguel Abia Biteo Boricó, Premier Ministre de la République de Guinée équatoriale, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai grand plaisir à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Miguel Abia Biteo Boricó, Premier Ministre de la République de Guinée équatoriale, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Abia Biteo Boricó (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Bien que le protocole exige que nous soyons brefs dans nos déclarations, c'est bien plus qu'une formalité pour la Guinée équatoriale que de féliciter S. E. M. Jean Ping, Ministre des affaires étrangères de la République gabonaise, de son élection brillante et méritée à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-neuvième session.

Nous félicitons M. Jean Ping, d'une part parce qu'il n'est que justice que la voix des opprimés et des exclus, qu'il représente, se fasse entendre haut et clair par la communauté internationale; et d'autre part, parce que nous souhaitons lui exprimer des encouragements dans la tâche qui lui incombe ainsi qu'à son pays, le Gabon, de coordonner ou, si l'on peut dire, de concilier les différents intérêts contradictoires dans ce monde monopolaire, falsifié et fragile, où quelques-uns s'expriment tandis que d'autres se taisent ou se contentent d'écouter, ou s'ils parlent ne se font guère entendre.

La tâche est très difficile, car il s'agit de reconstruire l'autorité internationale de l'Organisation des Nations Unies, qui a été séquestrée. Pour cela, nous ne pouvons que faire appel à l'honnêteté, à la responsabilité individuelle et collective et à la bonne volonté des États Membres, pour surmonter les intérêts égoïstes et lutter pour les buts et principes de cette Organisation mondiale, qui sont positifs et universels.

En ce qui concerne mon pays, la Guinée équatoriale, le Président de l'Assemblée générale pourra toujours compter sur notre appui et notre coopération, pour que son travail soit positif et apporte des bienfaits à l'humanité.

Nous exprimons notre éternelle reconnaissance à M. Kofi Annan, Secrétaire général de cette Organisation mondiale, qui à tout moment a été à la hauteur de la situation, gérant avec prudence, impartialité et justice les problèmes auxquels l'Organisation a été confrontée tout au long de l'année. Nous lui renouvelons notre confiance et l'assurons à nouveau de notre volonté de coopérer avec lui pour qu'il renforce encore plus le rôle de l'ONU.

La Guinée équatoriale prend part à la présente session de l'Assemblée générale avec un sentiment de grande inquiétude, à cause du danger et des menaces qui découlent des méthodes interventionnistes utilisées par des pays plus puissants pour s'immiscer dans la vie des États moins protégés comme la République de Guinée équatoriale. Nous estimons que l'ONU n'a pas encore rempli sa mission principale de garantir la paix et la sécurité internationales. En effet, nous vivons des moments de grande turbulence dans différentes régions du monde, à cause de l'anarchie qui prédomine actuellement dans les relations internationales.

La Guinée équatoriale s'associe aux efforts de la communauté internationale pour renforcer l'autorité internationale de l'ONU.

Nous sommes venus à l'ONU pour affirmer publiquement que la Guinée équatoriale est menacée. Nous le disons à haute voix, et nous demandons que l'on ne se contente pas seulement de nous écouter, car nous savons que les revendications des faibles ont souvent trouvé peu d'écho dans cette salle, lorsque les intérêts des plus forts sont en jeu.

La Guinée équatoriale est gravement menacée et nous demandons que l'ONU prenne des mesures sévères et contraignantes, non seulement pour la Guinée équatoriale aujourd'hui, mais aussi pour empêcher que d'autres pays dans une situation semblable ne soient victimes d'une conspiration semblable à l'avenir.

En effet, mon pays est menacé par une incessante campagne de dénigrement et d'intoxication orchestrée contre le Gouvernement équato-guinéen par des groupes de pression et la presse de certains pays intéressés, alléguant de soi-disant manquements au respect des droits de l'homme, qualifiant mon gouvernement de dictatorial, l'accusant de dilapider les

ressources pétrolières. Tout cela n'a d'autre finalité que de justifier une absurde intervention par la force en Guinée équatoriale, comme l'invasion mercenaire multinationale qui a échoué le 6 mars dernier.

Le déroulement de ce plan avorté est bien connu de la communauté internationale, après les reportages dans la presse rendant compte des procédures judiciaires engagées simultanément en Guinée équatoriale et au Zimbabwe, à l'encontre des mercenaires détenus et à Malabo et Harare, respectivement.

En effet, sous le prétexte d'appuyer les revendications politiques d'un soi-disant chef de l'opposition exilé en Espagne, des mercenaires de différentes nationalités, dirigés par un même chef, ont acquis un avion-cargo pour transporter à Malabo, en République de Guinée équatoriale 65 hommes armés et entraînés, pour une opération-suicide d'invasion. Ils prévoyaient d'occuper des lieux stratégiques, précédemment repérés, d'éliminer physiquement le Président de la République, les membres du Gouvernement et toute personne qui s'opposerait à eux.

L'invasion était prévue pour la nuit du 7 mars 2004, en application d'un plan conçu, étudié et mis au point par un autre groupe de 18 hommes, qui avait obtenu un permis pour des activités de transport aérien de biens et de personnes en Guinée équatoriale, profitant pour leur subterfuge des facilités offertes par le Gouvernement. Ce groupe devait être rejoint par des personnes en provenance de Harare.

L'appui qu'ils ont reçu de l'Espagne comprenait l'entrée en action de deux navires de guerre de la marine espagnole avec 500 marins à bord, pour fournir une aide en cas de résistance. L'objectif était d'installer à la direction de l'État le chef de l'opposition susmentionnée, M. Severo Moto Nsa, qui avait constitué un gouvernement en exil reconnu par le précédent Gouvernement espagnol.

Heureusement, la solidarité des Gouvernements angolais, zimbabwéen et sud-africain a joué, et ceux-ci ont alerté les services de sécurité de mon pays, qui ont agi tout de suite et ont arrêté, dans la nuit du 6 mars, les 18 hommes qui se trouvaient à Malabo, alors que le Gouvernement de Harare faisait de même avec ceux qui se trouvaient dans l'aéroport de cette capitale, le 7 mars 2004.

Les mercenaires eux-mêmes, dans des déclarations publiques faites devant les tribunaux de Malabo et Harare, ont décrit ouvertement les objectifs du plan et les personnes impliquées, tant dans le financement que dans l'achat des armes ou de l'avion-cargo et dams l'offre des navires espagnols, qui à cette date mouillaient déjà dans les eaux territoriales de la Guinée équatoriale.

Le Secrétaire général, ainsi que les États Membres de cette Organisation, doivent être informés de ce qu'un mois avant ces événements mon gouvernement avait refusé et dénoncé l'envoi de ces navires de guerre, dans un courrier adressé au Gouvernement espagnol de l'époque. Ce dernier prétextait vouloir appuyer le Gouvernement équato-guinéen dans son différend territorial concernant l'île de Mbañie. L'Assemblée générale peut s'imaginer à quel point ce plan d'invasion était dangereux, et les pertes en vies humaines qu'il aurait provoquées eût-il été mené à bien.

Ce que nous savons, c'est que la Guinée équatoriale se retrouve dans une situation de victime pour la seule raison qu'elle a respecté les principes et exercé les droits fondamentaux d'un État souverain qui sont : l'exercice de la souveraineté par le peuple, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et l'utilisation exclusive des ressources octroyées par la nature. Si c'est le cas, nous voudrions que l'Assemblée réponde aux questions suivantes.

Pourquoi les médias et les cercles étrangers parlent-ils de manière si négative de la Guinée équatoriale alors que le peuple lui-même vit en paix et que ni la population ni ses organes représentatifs ne font de réclamations?

Pourquoi parle-t-on de dictature et d'oppression en Guinée équatoriale alors que le régime au pouvoir a rétabli les libertés politiques en autorisant les activités de 13 partis politiques dans un pays qui compte à peine un million d'habitants ?

Un régime de dictature et d'oppression accorderait-il tant de liberté telle que le niveau actuel d'investissements étrangers et l'entrée de plus de 17 vols internationaux hebdomadaires dans un pays aussi petit que la Guinée équatoriale?

Existe-t-il une police ayant une autorité internationale et habilitée à dire à la Guinée équatoriale comment bien utiliser ses ressources économiques

alors que le pays est doté d'une administration politico-administrative qui gère ses ressources dans la transparence? Un pays qui n'utilise pas ses ressources pour le bénéfice de son peuple pourrait-il faire approuver par le Parlement des budgets annuels de l'ordre de 618 milliards de francs CFA pour des dépenses publiques justifiables?

La seule façon de mettre fin aux soi-disant abus imputés à la Guinée équatoriale consiste-t-elle à organiser une invasion de mercenaires et de terroristes venus éliminer des populations innocentes, comme cela avait été planifié pour le 6 mars 2004?

La Guinée équatoriale voudrait savoir si la communauté internationale appuie le système de mercenariat et, si c'est le cas, quels sont les pays responsables de ce crime. Nous ne voyons aucune différence entre le terrorisme que nous condamnons tous aujourd'hui et les actes de terrorisme commis par des mercenaires dans diverses parties du monde.

La Guinée équatoriale est gravement menacée. Nous le disons parce que nous savons de source sûre que nos ennemis ne nous pardonneront pas la honte et la déroute qu'ils ont subies à la suite de l'échec du plan d'invasion des mercenaires le 6 mars. Mais la Guinée équatoriale ne baissera pas les bras pour autant et ne se mettra pas non plus à genoux pour être à la merci de ses ennemis. Nous croyons cependant que la responsabilité de l'ONU est de maintenir la paix et la sécurité internationales et d'éviter une guerre sans merci entre les États.

Nous tenons à dire que les organismes de sécurité de certains États Membres de cette Organisation mondiale représentés dans cet hémicycle avaient été informés de ce plan diabolique, et, contrairement à des pays solidaires comme l'Angola, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, avaient préféré garder le silence et voir quelle tournure prendraient les événements. Nous leur demandons de nous laisser en paix car la Guinée équatoriale est un pays pacifique qui ne reconnaît pas avoir provoqué qui que ce soit.

Une analyse minutieuse de la situation nous amène à conclure que la fin de la guerre froide n'a débouché ni sur l'unification de l'humanité, ni sur l'intégration du monde, comme nous l'espérions. Au contraire, elle a exacerbé l'égoïsme et la perversité de ceux qui ont toujours dominé ou voulu dominer le monde. Le phénomène du mercenariat est donc un exemple classique des pratiques de piraterie des États, mais une piraterie déguisée politiquement et perpétrée en invoquant de fausses justifications politiques, économiques et humanitaires. C'est pourquoi la campagne de diffamation contre la Guinée équatoriale se poursuit pour justifier une éventuelle invasion.

Néanmoins, la Guinée équatoriale n'a pas besoin de plaire à la communauté internationale en faisant la propagande de son programme de développement. Notre seul juge et arbitre est le peuple auprès duquel les institutions de l'État doivent justifier leurs actions. La tactique consistant à créer une image négative d'un pays ou à lui attribuer une telle image ne surprendra personne, et encore moins cette Organisation mondiale.

Par ailleurs, nous constatons que la théorie de la mondialisation est fallacieuse car, comme dit le proverbe, on ne peut pas appeler un chien en tenant un bâton à la main pour le frapper. Nous ne pouvons pas accepter la mondialisation tant que perdurent le concept de colonialisme, la domination de certains peuples par d'autres ou le néo-colonialisme. La mondialisation est contraire au concept de la supériorité de certains peuples sur d'autres. La mondialisation ne signifie pas exclusion, mais intégration et coopération. Enfin, la mondialisation ne signifie pas des relations de force que d'aucuns voudraient imposer.

Le cas de la Guinée équatoriale englobe d'autres pays d'Afrique centrale, comme l'ont dit les terroristes eux-mêmes. Nous savons aussi que les mercenaires ont mené des actions ailleurs dans le monde, et si nous en parlons ici devant l'Assemblée générale, c'est à cause des effets qu'en ont subis les pays touchés. À cet égard, nous pensons que la solidarité des États africains et des États du tiers-monde en général est absolument nécessaire, car nous sommes les victimes directes des visées des mercenaires.

Pour terminer, nous devons cesser de regarder en arrière, car l'effondrement de la paix, de l'indépendance et de la souveraineté des États, antithèse des grandes guerres du siècle passé, nous montre que nous sommes sur le point de provoquer un holocauste universel. La situation d'aujourd'hui est que les plus faibles et les plus nécessiteux sont de plus en plus ignorés et marginalisés. Mettons fin à ce désordre et édifions un monde plus respectueux du genre humain.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée, je tiens à remercier le Premier

Ministre de la République de Guinée équatoriale de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Miguel Abia Biteo Boricó, Premier Ministre de la République de Guinée équatoriale, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à M. Rashid Abdullah Al-Noaimi, Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis.

M. Al-Noaimi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Au nom des Émirats arabes unis, j'ai le grand plaisir de commencer ma déclaration en félicitant M. Jean Ping – et notre pays ami, la République gabonaise – de son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Compte tenu de son savoir-faire politique et de son expérience, nous sommes certains qu'il mènera à bien avec compétence nos débats sur des questions mondiales et régionales pressantes. Nous lui souhaitons plein succès dans l'accomplissement de sa tâche.

Je tiens, à cette occasion, à rendre hommage à son prédécesseur, M. Julian Robert Hunte, pour sa gestion sage et avisée des activités de la session précédente. J'ai également le plaisir d'exprimer encore une fois nos remerciements et notre gratitude au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts constants qu'il déploie pour de renforcer le rôle de chef de file de l'ONU, en particulier pour ce qui est du règlement des conflits politiques et des crises économiques qui continuent d'affliger notre monde.

En dépit des progrès réalisés au siècle dernier et de leurs incidences positives sur les principes de la libéralisation, de la mondialisation et de la liberté, on a récemment, en particulier ces dernières années, été les témoins de violations des droits de l'homme, d'attaques terroristes et d'éruption de la violence et de conflits. Ces événements ont, dans une grande mesure, empêché les populations de récolter les bénéfices de la plupart de ces réalisations.

Au lieu de s'attaquer aux problèmes liés à la pauvreté et aux épidémies, d'améliorer les mécanismes d'un développement économique, environnemental et social durable et de renforcer les relations internationales – comme indiqué dans la Déclaration du Millénaire – le monde a dû consacrer une bonne partie de ses efforts à l'examen de nouvelles mesures coordonnées pour combattre ces graves menaces, qui ébranlent les fondements de la paix et de la sécurité internationale.

L'expérience internationale du passé a montré que les initiatives multilatérales régionales et internationales fondées sur les principes de partenariat, de justice, de transparence et d'égalité entre les peuples et les États sont capables de relever les défis d'ampleur mondiale et de les contenir. Nous sommes donc convaincus que l'exécution des réformes nécessaires dans la structure existante de relations internationales, en particulier dans le système des Nations Unies, est devenue une priorité importante pour que ses principaux organes – le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social – revitalisent leurs activités et assument leurs responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationale.

L'engagement prie tous les pays et tous les gouvernements d'assumer leurs responsabilités conformément aux principes du droit international est une condition essentielle pour faire appliquer le droit et pour éviter des problèmes potentiels dans les domaines économique, environnemental et sécuritaire. C'est pourquoi les Émirats arabes unis, en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies, sont déterminés à honorer leurs obligations, en particulier celles relatives à la promotion de relations cordiales avec les pays voisins, d'une coopération dans les domaines sécuritaire et économique, enfin du respect de la souveraineté, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale, ainsi que du droit à l'autodétermination de tous les pays.

Convaincu de la valeur du dialogue, des négociations pacifiques et de l'arbitrage juridique dans le règlement des conflits et des différends entre pays, les Émirats arabes unis ont poursuivi une politique ferme et pacifique concernant la question de l'occupation par la République islamique d'Iran de nos trois îles : la Grande Tumb, la Petite Tumb et Abou Moussa. La communauté internationale connaît maintenant les éléments juridiques, historiques et politiques de cette affaire, ainsi que toutes les initiatives prises par les Émirats arabes unis, tous les contacts, tous les efforts déployés par mon pays à différents niveaux pour trouver une solution pacifique à la question.

Les Émirats arabes unis sont perplexes face à la position de l'Iran et à son rejet continu des initiatives de paix et des ouvertures faites par les États membres du Conseil de coopération du Golfe pour parvenir à une solution pacifique de cette importante question. En conséquence, nous demandons à la communauté internationale d'insister auprès de l'Iran pour qu'il clarifie ses intentions à l'égard des Émirats arabes unis en engageant sans conditions préalables des négociations bilatérales sérieuses pour assurer que les trois îles occupées, leur plateau continental, leur espace aérien et leur zone économique soient rendus à la pleine souveraineté et à l'unité territoriale des Émirats arabes unis, ou bien qu'il accepte le renvoi de cette affaire devant la Cour Internationale de Justice pour arbitrage.

L'évolution regrettable de la situation sécuritaire dans la région du golfe Arabe pose de graves défis à la communauté internationale en raison du caractère névralgique de la région et de l'apparition de nouvelles formes de menaces telles que les actes terroristes, les enlèvements, les meurtres arbitraires de centaines d'innocents dans différentes zones de l'Iraq. Dans ce contexte, les Émirats arabes unis condamnent fermement tous les actes de violence commis en Iraq qui, s'ils ne sont pas contenus, conduiront à une escalade des tensions et de l'instabilité dans la région tout entière et dans le monde. Nous exprimons également notre appui aux efforts légitimes fait par le peuple iraquien et son gouvernement intérimaire en vue d'un transfert pacifique de l'autorité le plus rapidement possible, pour qu'il puisse exercer son droit inaliénable à décider de son avenir politique et de ses affaires intérieures, qu'il puisse contrôler ses ressources naturelles, reconstruire ses institutions nationales et assurer la sécurité de ses frontières.

Nous attachons aussi beaucoup d'importance à appuyer les efforts régionaux et internationaux faits pour aider l'Iraq à relever ses institutions anéanties, et en particulier dans cette période critique. Il s'agit de permettre aux Iraquiens de prendre un nouveau départ dans la sécurité, la stabilité, les relations de bon voisinage et la coopération avec tous les pays du monde.

Les Émirats arabes unis réitèrent leur ferme condamnation de tous les actes terroristes perpétrés dans la région du Golfe, en particulier dans le Royaume frère d'Arabie saoudite et dans d'autres endroits où des quartiers résidentiels ont été la cible de terribles attaques terroristes. Les Émirats arabes unis appuient pleinement les efforts faits par ces pays pour combattre ces actes inadmissibles, en particulier les efforts faits par le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite pour faire échec à ces tentatives criminelles sur son propre territoire.

Les Émirats arabes unis estiment que la question du Moyen-Orient ne pourra pas être réglée avec une situation de facto d'occupation, de colonisation et de siège du peuple palestinien, qui fait actuellement face à la pire crise humanitaire de son histoire en raison des meurtres arbitraires, de la destruction, de la famine et des détentions massives injustifiées qui sont le fait des autorités israéliennes. Les Émirats arabes unis affirment que la poursuite de l'agression israélienne conduira inévitablement à davantage de violence encore et à la détérioration de la situation sécuritaire.

Nous rappelons donc la responsabilité historique, politique et juridique des Nations Unies et des membres du Quartet, qui est maintenant chargé du règlement de la question palestinienne en obligeant Israël, puissance occupante, à respecter de façon inconditionnelle les termes de la Feuille de route et des résolutions internationales pertinentes, en particulier des décisions de la Cour internationale de justice et de l'Assemblée générale qui demandent le démantèlement du mur de séparation raciste sur la Cisjordanie du fait qu'il est considéré comme illégal, nul et non avenu.

Nous affirmons également que l'instauration d'une paix complète, juste et durable dans la région dépend de la capacité de la communauté internationale de mettre fin à l'intransigeance d'Israël, de revitaliser le processus de paix et d'obtenir le retrait complet des Israéliens de tous les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, les hauteurs du Golan, et la région des fermes de Shab'a. La paix dépend également de la création d'un État palestinien avec pour capitale Al Qods Al Charif, conformément aux résolutions internationales pertinentes et aux éléments fondamentaux de l'initiative de paix arabe existante, qui est basée sur le principe « terre contre paix ». Dans ce contexte, nous affirmons également l'importance qu'il y a à respecter les vœux du peuple libanais et à ne pas s'ingérer dans ses affaires intérieures.

La réalisation et le maintien d'un équilibre dans le domaine de la sécurité au Moyen-Orient et dans la région du Golfe sont aujourd'hui une question

des plus prioritaires. Elle nécessite une politique de renforcement de la confiance globale et non discriminatoire et qui, à terme, aboutira à l'élimination de tous les arsenaux d'armes de destruction massive existants dans le cadre d'un processus international de non-prolifération. À ce stade, nous attendons avec intérêt les conclusions de la visite récente du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans un certain nombre de pays de la région, qui visait à convaincre leurs gouvernements de renoncer aux arsenaux nucléaires qui représentent une menace pour les pays voisins.

À cet égard, nous renouvelons notre appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne toutes les mesures nécessaires pour contraindre le gouvernement israélien qu'il adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à soumettre toutes ses installations nucléaires au système de garanties de l'AIEA de manière à ce qu'une zone exempte d'armes de destruction massive puisse être établie dans les régions du golfe Arabique et du Moyen-Orient.

Les rapports du Secrétaire général sur la situation économique et sociale mondiale révèlent que presque un milliard de personnes manquent de nourriture, d'eau potable, de possibilités d'emploi, de logements et de services éducatifs, sociaux et de santé. Les Émirats arabes unis ont un bon nombre de réalisations positives à leur actif dans le domaine de l'aide au développement et des secours à un grand nombre de pays, et nous pensons que la communauté internationale devrait se pencher sur ces problèmes qui sont sa responsabilité collective et qui exigent que les pays développés qui ont pris ces engagements et fait ces promesses lors de conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies sur le développement durable et le financement du développement les honorent entièrement. Ces promesses sont liées à l'accroissement de l'aide aux pays en développement, au rééchelonnement de la dette extérieure, à la levée des restrictions sur le commerce extérieur, à l'accroissement de l'investissement étranger et à la fourniture de l'accès aux techniques modernes à des fins pacifiques. Cela permettrait aux pays en développement de profiter également des retombées de la mondialisation.

De plus, nous nous félicitons des efforts actuels visant à établir un fonds mondial pour mettre un terme à la pauvreté d'ici à 2015. À cet égard, nous affirmons qu'il faut que les négociations sur la coopération Nord-Sud et sur la coordination entre les organisations régionales et internationales progressent si nous voulons mettre fin aux effets négatifs des crises financières et économiques répétées et garantir des flux d'aide constants et la stabilité des marchés de matières premières. Les politiques adoptées et les choix faits pour libéraliser le commerce mondial et l'économie mondiale doivent être revus sous l'angle du développement, en prenant en compte les préoccupations et les besoins des petits pays et des pays en développement et leur droit au développement et à prendre part au processus international de prise de décisions. Cela permettrait à leurs économies d'éviter de stagner et de se marginaliser et garantirait la mise en œuvre de programmes nationaux visant à la diversification de la production nationale, au développement des ressources humaines et à la réduction des niveaux de chômage, de pauvreté et de maladie.

Nous espérons que nos réflexions à la présente session auront un résultat positif qui améliorera notre perception de nos causes communes et renforcera nos efforts conjoints pour créer un monde prospère qui repose sur l'état de droit et la justice, un monde dans lequel règnent la tolérance, le bien-être et le progrès.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rodolphe Adada, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Congo.

M. Adada (Congo) : La brillante élection de M. Jean Ping à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies est un honneur pour notre continent, pour notre sous-région, l'Afrique centrale, et pour son pays, le Gabon. Qu'il me soit donc permis de lui réitérer les sincères félicitations de ma délégation. Connaissant son sens élevé du devoir, son abnégation au travail et son savoir-faire, je n'ai pas de doute qu'à l'image de son distingué prédécesseur, S. E. M. Julian Hunte, de Sainte-Lucie, il ne ménagera aucun effort pour satisfaire les attentes placées en lui.

Qu'il me soit aussi permis de dire au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies combien nous apprécions ses initiatives et ses efforts inlassables en vue de rendre notre organisation plus efficace.

Lors du Sommet du Millénaire, nos États avaient, de manière solennelle pris des engagements de la plus

haute importance. Aujourd'hui, malgré quelques progrès enregistrés dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, la situation demeure préoccupante. C'est ainsi que l'évaluation de la mise en œuvre desdits Objectifs, prévue en 2005, revêt une grande importance. Nous soutenons, à cet égard, toutes les initiatives qui visent à donner un nouvel élan à la coopération internationale en matière de lutte contre la pauvreté et la faim. En particulier, nous pensons à l'initiative de S. E. M. Inácio Lula da Silva, Président de la République fédérative du Brésil, qui a l'avantage de nous ramener au cœur des Objectifs du Millénaire et du Consensus de Monterrey. Le sommet extraordinaire des chefs d'État de l'Union africaine, les 8 et 9 septembre dernier à Ouagadougou, au Burkina Faso, sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, intègre également cet ordre de préoccupations.

Malgré tous les obstacles qui ont jonché le cycle de Doha, la reprise des négociations cet été à Genève nous donne également des raisons de fonder quelques espoirs sur la mise en place de règles équitables dans les échanges commerciaux entre les nations. Nous souhaitons toujours qu'il y ait plus d'équité et de solidarité entre nations pauvres et riches, pour une mondialisation plus juste. C'est pourquoi nous soutenons les recommandations formulées par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, il nous faut aussi la paix et la sécurité. Malheureusement, dans plusieurs régions du monde, ces deux conditions font encore défaut. Au Moyen-Orient, la situation continue de nous préoccuper. La paix, aspiration essentielle, demeure toujours hors de portée des peuples de cette région, et c'est notre responsabilité commune de créer les conditions nécessaires pour qu'elle s'y installe durablement.

En Afrique, l'attention de la communauté internationale est encore retenue par trop de crises. Nous pouvons, certes, nous féliciter des dernières évolutions de la situation en Côte d'Ivoire après la tenue du sommet d'Accra III, mais il nous faut continuer à œuvrer pour rendre le processus irréversible.

Au Soudan, la crise du Darfour reste un sujet de grande préoccupation, tant dans sa dimension humanitaire que dans son volet politique. Une plus grande mobilisation de la communauté internationale est requise pour soutenir les efforts de l'Union africaine. L'objectif est d'éviter l'embrasement et de garantir la paix au peuple soudanais.

Dans notre sous-région, l'Afrique centrale, nous avons pu nous réjouir de la conclusion heureuse, le 12 juillet 2004, du forum national de Sao Tomé-et-Principe, prévu par le mémorandum d'entente du 23 juillet 2003, conclu sous les auspices de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Communauté des pays de langue portugaise, de l'Union africaine, des États-Unis d'Amérique et du Nigéria.

En République centrafricaine, où reste engagée une force de paix de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, qui bénéficie du soutien logistique de la France, notre espoir est de voir le processus démocratique suivre son cours jusqu'à la tenue des élections générales prévues en 2005.

Au Burundi, nous saluons les efforts de la communauté internationale et notamment, ceux de la médiation sud-africaine, pour les résultats atteints à ce jour. Nous exhortons la classe politique de ce pays à privilégier l'intérêt national. L'unité et le développement du Burundi sont à ce prix.

En République démocratique du Congo, la vie politique a été rythmée, ces derniers temps, dans la partie orientale notamment, par plusieurs évènements graves tels la crise de l'Ituri, la rébellion de Bukavu et les massacres de Gatumba. Nous renouvelons notre soutien à l'Accord global et inclusif ainsi qu'aux institutions de la transition. Nous en appelons à la communauté internationale afin qu'elle continue d'accorder toute l'attention nécessaire à ce pays et nous appuyons toutes les initiatives tendant à augmenter les effectifs et les moyens d'action de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo. C'est dans ce contexte que nous nous réjouissons de la signature, aujourd'hui même, des statuts du mécanisme conjoint de vérification entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

Cet aperçu de la situation politique de notre sous-région, qui compte plusieurs pays sortant d'un conflit, justifie pleinement la demande faite par l'Afrique centrale d'être dotée d'un bureau des Nations Unies. Nous nous sommes déjà félicités de l'existence du Comité consultatif permanent des Nations Unies

chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et, surtout, du travail accompli grâce à ce Comité. Nous renouvelons ici notre volonté de continuer à bénéficier de l'apport de ce Comité, en relation avec les institutions compétentes de la sous-région et à la lumière des enjeux actuels.

De même, nous attendons la mise en oeuvre des conclusions de la mission multidisciplinaire dépêchée en Afrique centrale au mois de juin 2003 par le Secrétaire général de l'ONU, conclusions dont nous avons pu apprécier la pertinence. Il s'agira, particulièrement, de mettre en oeuvre les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; d'aider à la consolidation des dynamiques de paix en cours; de s'attaquer à la propagation du VIH/sida, à la circulation des armes légères et de petit calibre, de protéger l'environnement – en somme, de créer les conditions du développement de l'Afrique centrale.

Pour faire face à tous ces défis et créer toutes les conditions de stabilité, nous fondons nos espoirs sur la Conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs dont les préparatifs sont en cours. Cette Conférence sera, à n'en point douter, un cadre privilégié pour la recherche de solutions durables aux crises récurrentes qui ensanglantent cette région. Je réaffirme la volonté de mon pays d'y apporter sa contribution.

Comme on le sait, la République du Congo compte parmi les pays de notre sous-région qui sortent d'un conflit. Sous la conduite du Président Denis Sassou-N'Guesso, le Congo s'emploie en même temps à consolider la paix et à rétablir les grands équilibres macroéconomiques. Dans nos priorités actuelles, la question du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion continue d'occuper une place de choix. Notre programme national y afférent concerne, pour la période 2004-2006, un peu plus de 40 000 ex-combattants. Les efforts du Gouvernement, qui bénéficient du soutien bien apprécié de l'Union européenne, du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale, vont donc se poursuivre. Nous apprécierons toute autre contribution allant dans le sens d'aider le Gouvernement congolais à résoudre cette épineuse question.

Par ailleurs, le Congo, aspirant au bénéfice de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, reste très sensible aux décisions prises à Paris les 9 et 14 septembre 2004, respectivement par le Club de Paris et des bailleurs de fonds auxquels je tiens ici à redire la gratitude du Gouvernement congolais. L'admission du Congo à cette Initiative nous permettra assurément de consacrer l'essentiel de nos ressources aux tâches de développement, suivant ainsi les indications contenues dans notre « Document de stratégie de réduction de la pauvreté », dont nous attendons de voir la validation par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Ce sera l'aboutissement des efforts que nous avons fournis au plan national en matière de bonne gouvernance et de transparence dans la gestion. C'est pourquoi, poursuivant les mêmes objectifs, notre pays a adhéré au Mécanisme d'évaluation par les pairs dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et a souscrit à l'Initiative sur la transparence des industries extractives.

En matière d'environnement, nous sommes engagés dans un partenariat avec la communauté internationale. Dans le cadre de l'initiative sur le bassin du Congo, Brazzaville abritera très prochainement un sommet qui se penchera sur le plan de convergence pour la préservation des forêts de ce patrimoine mondial. Nous saluons, à cet égard, le soutien apporté à ce plan par la France, l'ONU, l'Union européenne, les États-Unis, l'Allemagne, l'Afrique du Sud et diverses organisations non gouvernementales.

Le Congo réaffirme son attachement au multilatéralisme. Nous restons convaincus que l'ONU constitue le cadre idéal pour relever les défis auxquels le monde est confronté. Mais le monde a changé; de nouveaux défis se présentent à nous, qui appellent des réformes susceptibles d'adapter l'ONU à ses missions actuelles et à la configuration du monde au XXI^{e} siècle. C'est pourquoi nous nous félicitons du processus de réformes engagé par le Secrétaire général et fondons donc de réels espoirs sur les recommandations attendues du Groupe de haut niveau mis en place pour examiner les principales menaces et défis à la paix et à la sécurité collectives et faire des propositions sur la réforme du système international.

Dans le cadre des réformes attendues, nous soutenons fermement l'idée de l'élargissement du Conseil de sécurité dans ses deux composantes, à savoir : membres permanents et membres non permanents. Il s'agira, entre autres, de prendre en compte la diversité du monde d'aujourd'hui, de mettre en relief les critères de représentativité géographique et

de responsabilité dans la gestion des affaires mondiales, sans jamais sacrifier l'efficacité, la cohésion, la transparence et la crédibilité.

Comme l'a dit M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, dans son discours à l'Assemblée générale, à sa troisième séance, le 21 septembre dernier : « Aujourd'hui, plus que jamais, le monde a besoin d'un mécanisme efficace pour la recherche des solutions communes aux problèmes communs ». Pour y parvenir, nous devons non seulement agir ensemble dans le respect des règles que nous avons nous même mises en place, mais aussi tenir les engagements auxquels nous avons souscrit.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour cette séance. Plusieurs représentants ont demandé à faire des déclarations dans l'exercice de leur droit de réponse. Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Vengesa (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration au nom de mon Ministre des affaires étrangères, M. Stanislaus I. G.. Mudenge.

> « Le Ministre des Pays-Bas, intervenant au nom de l'Union européenne, a fait part de sa préoccupation devant ce qu'il a appelé la situation au Zimbabwe. Je ne suis pas certain si, par « la situation au Zimbabwe », il fait allusion à la réforme foncière et au programme de redistribution récemment menés et couronnés de succès que nous venons d'achever. Je tiens à assurer le Ministre que le programme, loin d'être un motif de préoccupation, est réellement une raison de se réjouir – un accomplissement de la lutte de libération.
>
> Deuxièmement, le Ministre demande instamment à mon pays de respecter les directives de la Communauté du développement de l'Afrique australe (CDAA) concernant la tenue d'élections démocratiques, que la CDAA a adoptées le mois dernier. Le Ministre fait plutôt montre d'arrogance et de présomption en se posant lui-même, ainsi que ses collègues, comme les garants de l'application des directives de la CDAA. Ces directives appartiennent à la CDAA, un groupe d'anciennes colonies libres et indépendantes de l'Afrique australe qui n'acceptent aucune tutelle, surtout pas d'anciens maîtres coloniaux qu'elles ont combattus et vaincus dans un passé encore récent. Le Zimbabwe était un partenaire actif dans la formulation des directives de la CDAA et a déjà pris des mesures immédiates et vigoureuses pour appliquer ces directives.
>
> Troisièmement, le Zimbabwe lance un appel aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et aux États-Unis pour qu'ils cessent leur propagande quotidienne et malveillante contre le Gouvernement zimbabwéen, que diffusent leurs stations de radio clandestines. Ces trois pays déstabilisent mon pays par des programmes radiophoniques qui prennent pour cible mon pays. Je dis aux Pays-Bas : arrêtez vos émissions vicieuses dirigées contre mon pays diffusées par votre pays par le biais de la station dite « voix du peuple », par les États-Unis par le biais de la station « Studio 7 » et par les Britanniques par celui de ladite station de radio « onde courte ». Ces armes de déception massive se déchaînent contre mon pays depuis deux ans.
>
> Par ailleurs, je demande instamment aux Pays-Bas et à ceux de leurs alliés qui versent des millions de dollars aux organisations non gouvernementales et qui, même par l'entremise de chefs religieux, appuient l'opposition dans mon pays, de cesser cette ingérence flagrante dans les affaires intérieures de mon pays.
>
> Enfin, j'espère que les Pays-Bas seront prêts à accepter le verdict du peuple zimbabwéen l'an prochain lorsqu'il rejettera à nouveau le parti fantoche d'opposition parrainé par les Britanniques et appuyé par les Hollandais dans mon pays. »

Mme Hasteh (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ce soir, le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis a formulé des revendications inacceptables envers l'intégrité territoriale de mon pays. Étant donné que nous avons exprimé officiellement, clairement et à plusieurs reprises notre position sur cette question, je n'entrerai pas dans les détails. La République islamique d'Iran est pleinement attachée à ses obligations internationales,

en particulier à celles découlant du Mémorandum d'accord de 1971. Nous croyons fermement que les malentendus quant à l'interprétation ou à l'application de ce Mémorandum d'accord, s'il y en a, devraient être examinés avec bonne volonté et par le biais de mécanismes mutuellement convenus afin de parvenir à une solution acceptable.

Dans le même temps, mon gouvernement s'est toujours félicité de l'interaction et de l'échange de vues entre les responsables de l'Iran et des Émirats arabes unis sur des questions qui intéressent et préoccupent nos deux pays. Nous estimons que le dialogue entre nos deux gouvernements peut jouer un rôle déterminant pour écarter tout malentendu existant.

M. Al-Habsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Mon pays, qui a toujours été désireux d'exprimer sa position ferme et de principe concernant la cause nationale qui vient d'être mentionnée, doit une fois de plus réaffirmer son profond regret devant les revendications répétées faites par les représentants de l'Iran chaque année dans cette salle. Ces revendications vont à l'encontre de tous les documents historiques et juridiques et de tous les faits démographiques, qui prouvent que les trois îles en question relèvent de la souveraineté des Émirats arabes unis. C'est la raison pour laquelle nous demandons aujourd'hui pourquoi l'Iran n'a pas fourni les données factuelles ainsi que les preuves et les documents légaux et historiques montrant qu'il a le droit, depuis 1971, d'occuper ces trois îles qui appartiennent aux Émirats arabes unis et de modifier leur caractère historique, politique et démographique.

Par conséquent, conformément aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international, nous demandons instamment à la communauté internationale de faire en sorte que le Gouvernement iranien montre ses bonnes intentions aux Émirats arabes unis soit en engageant des négociations bilatérales directes afin de mettre fin, une fois pour toutes, à l'occupation des trois îles et de les restituer à leurs habitants arabes d'origine, soit en faisant appel à la Cour internationale de Justice en vue d'un règlement juridique de la question, suivant ainsi l'exemple donné dans des affaires similaires qui ont de ce fait été réglées.

Mon pays, convaincu que la stabilité dans la région du golfe Arabique nécessite l'instauration de relations de bon voisinage sur la base du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité de tous les États Membres, s'engagera à accepter la décision de la Cour internationale de Justice car nous sommes certains de nos droits politiques, juridiques et historiques concernant ces trois îles qui font partie intégrante de notre patrie ainsi que de l'intégrité territoriale, de l'espace aérien, du plateau continental et de la zone économique exclusive des Émirats arabes unis, qui sont indivisibles et qui ne devraient être remis en cause en aucune circonstance.

M. Hamburger (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Les Pays-Bas qui sont intervenus en tant que Président de l'Union européenne, regrettent la réaction du Zimbabwe à la déclaration de l'Union européenne, que le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas a prononcée hier. Nous tenons à réaffirmer l'attachement de l'Union européenne à l'état de droit, notamment à la nécessité de tenir des élections libres et régulières. Nous estimons qu'il s'agit d'une norme internationale à laquelle tous les pays devraient adhérer.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Espagne pour une motion d'ordre.

M. Oyarzún (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens simplement à dire qu'au vu des observations faites par le Premier Ministre de la Guinée équatoriale – dans lesquelles il fait mention de l'Espagne – ma délégation se réserve un droit de réponse qu'il exercera en temps utile.

La séance est levée à 20 h 30.